



REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Juin 2023

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Dans le cadre de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, des demandes de dérogation pour non-respect de critères de réalisation et de modification des critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du conseil d'administration.
- Le rapport **des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 21 juin 2023. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 13 mai 2023 avec les autorités malgaches sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 7 juin 2023.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République de Madagascar.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

lettre d'intention adressée au FMI par les autorités de la République de Madagascar* ;

mémoire de politiques économiques et financières des autorités malgaches* ;

protocole d'accord technique* ;

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Un exemplaire du présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Le conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit avec la République de Madagascar

FOR IMMEDIATE RELEASE

- *La performance du programme reste mitigée avec un dépassement de l'objectif de déficit de 2022 mais des progrès sur le programme de réformes structurelles.*
- *Redresser la JIRAMA et améliorer la transparence de ses opérations et du soutien financier du gouvernement est une priorité.*
- *La décision du Conseil d'administration autorise les autorités à emprunter 24,44 millions de DTS (32,7 millions de dollars).*

Washington, DC – le 22 juin 2023: Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé hier la quatrième revue du programme économique de Madagascar dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). L'achèvement de la revue permet le décaissement de 24,44 millions de DTS (environ 32,7 millions de dollars) pour couvrir les besoins de financement extérieur et budgétaire, portant le total des décaissements au titre de l'accord à 171,08 millions de DTS (environ 228,7 millions de dollars).

En achevant la revue, le Conseil d'administration a approuvé des dérogations pour le non-respect de deux critères de réalisation à fin décembre 2022 : (i) le plancher du solde primaire intérieur n'a pas été atteint en raison principalement du non-paiement en 2022 des droits et taxes à l'importation par les distributeurs de pétrole ; et (ii) le plancher des avoirs extérieurs nets (AEN) de la banque centrale a été manqué de peu dans un contexte de dépréciation rapide du taux de change qui s'est arrêtée depuis. Les dérogations pour non-respect ont été approuvées sur la base des mesures correctives prises par les autorités et de la nature mineure de la violation des AEN, respectivement.

La croissance de Madagascar a ralenti et l'inflation reste élevée. La croissance devrait se stabiliser à 4,0 % et l'inflation annuelle moyenne dépasser 10 % en 2023. Le ralentissement de la croissance et les pertes de la JIRAMA pèsent sur le solde budgétaire. Le ralentissement des exportations de vanille a affecté les entrées de devises, exerçant une pression sur le taux de change.

Les risques pesant sur les perspectives sont orientés à la baisse à l'approche des élections de novembre et dans un contexte d'incertitude mondiale accrue. Madagascar reste également très vulnérable aux événements climatiques extrêmes.

A l'issue de la discussion du Conseil d'administration, Mme Antoinette Sayeh, Directrice générale adjointe et Présidente par intérim a fait la déclaration suivante :

Madagascar continue de faire face à un environnement difficile, avec de multiples chocs climatiques, une croissance plus lente et de fortes pressions inflationnistes, qui pèsent sur les segments les plus vulnérables de la population. Les autorités ont fait des progrès dans l'avancement des réformes structurelles, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires

pour améliorer l'exécution budgétaire et la gouvernance, mieux contrôler l'inflation et renforcer les politiques de résilience climatique.

La mobilisation des recettes intérieures, notamment par la mise en œuvre de réformes de l'administration fiscale et la réduction des dépenses fiscales coûteuses, ainsi que des mesures de maîtrise des dépenses seront essentielles pour atteindre les objectifs budgétaires du programme.

Les autorités ont réglé les dettes croisées avec les distributeurs pétroliers et la reprise du paiement des droits et taxes à l'importation sur les carburants devrait contribuer à améliorer le solde budgétaire en 2023. À l'avenir, la mise en place d'un mécanisme automatique de fixation des prix des carburants au début de 2024 et la réforme de la JIRAMA devraient contribuer à atténuer les risques budgétaires et créer un espace budgétaire indispensable pour les dépenses sociales et de développement.

Les autorités devraient accélérer les réformes de la gestion des finances publiques et de la dette. Il est important de rationaliser davantage le processus d'exécution budgétaire, de respecter l'annualité budgétaire et d'améliorer la gestion de la trésorerie pour éviter l'accumulation d'arriérés. Le renforcement de l'efficacité du cadre de lutte contre la corruption est crucial pour améliorer la redevabilité.

Une politique monétaire fondée sur les données est nécessaire dans un contexte de pressions inflationnistes persistantes. La transition réussie vers un cadre de ciblage du taux d'intérêt nécessite d'améliorer le fonctionnement et la transparence du marché de la dette publique, de renforcer la communication de la banque centrale et de réaffirmer son indépendance.

Les autorités devraient poursuivre leur forte dynamique de réforme. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les cadres de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et de la lutte contre la corruption et mettre en œuvre des réformes du secteur financier conformément aux normes internationales.

Une approche à plusieurs niveaux est nécessaire pour améliorer la résilience aux chocs climatiques et lutter contre l'insécurité alimentaire, notamment par l'opérationnalisation d'un système de réserves alimentaires et la réhabilitation des infrastructures routières.

Tableau 1. Principaux indicateurs économiques, 2019–24

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Est.				Proj.	
(Variation en pourcentage; sauf indication contraire)						
Produit intérieur brut et prix						
PIB à prix constants	4.4	-7.1	5.7	4.0	4.0	4.8
Déflateur du PIB	6.5	4.3	6.6	7.0	9.1	7.7
Indice des prix à la consommation (fin de période)	4.0	4.6	6.2	10.8	9.3	8.6
Monnaie et crédit						
Masse monétaire (M3)	7.3	12.1	12.2	13.8	15.8	16.0
(Croissance en pourcentage de la masse monétaire (M3) de début de période)						
Avoirs extérieurs nets	-2.6	2.1	1.0	0.8	6.5	5.4
Avoirs intérieurs nets	9.9	10.0	11.2	13.0	9.3	10.7
<i>dont</i> : Crédit au secteur privé	10.3	5.6	11.1	9.8	8.7	8.3
(En pourcentage du PIB)						
Finances publiques						
Recettes budgétaires (hors dons)	10.8	9.9	10.2	9.6	13.1	12.2
<i>dont</i> : Recettes fiscales	10.6	9.5	9.9	9.3	12.8	11.8
Dons	3.1	2.5	0.7	1.3	1.7	1.6
<i>dont</i> : Dons budget	0.7	0.9	0.0	0.0	0.0	0.1
Dépenses totales	15.4	16.4	13.7	17.3	18.6	17.1
Dépenses courantes	9.5	9.6	8.4	11.3	11.1	9.9
Dépenses en capital	5.8	6.8	5.3	6.0	7.5	7.2
Solde global (base engagement)	-1.4	-4.0	-2.8	-6.5	-3.8	-3.3
Solde primaire intérieur ¹	0.3	-1.9	-0.1	-2.8	0.7	0.7
Financement total	1.3	3.5	3.2	4.7	5.0	3.3
Financement extérieur (net)	1.3	1.8	2.3	2.5	3.1	2.6
Financement intérieur	0.0	1.7	0.8	2.3	2.0	0.7
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Epargne et investissement						
Formation brute de capital fixe	21.2	19.5	23.2	21.3	24.1	23.2
Epargne nationale intérieure	20.4	12.3	10.2	15.8	19.8	18.6
Secteur extérieur						
Exportations de biens, FAB	18.5	15.0	18.6	23.3	23.3	23.6
Importations de biens, CAF	26.9	24.3	28.7	34.2	32.8	33.4
Solde du compte courant (hors dons)	-5.4	-7.9	-5.5	-6.8	-6.1	-6.2
Solde du compte courant (dons inclus)	-2.3	-5.4	-4.9	-5.5	-4.4	-4.6
Dette publique						
	41.3	52.0	51.8	54.9	56.1	55.3
Dette publique Extérieure	27.3	36.3	34.3	36.7	39.6	40.0
Dette publique Intérieure	13.9	15.7	17.5	18.3	16.5	15.3
(Unités comme indiqué)						
Réserves officielles brutes (en millions de DTS)	1196	1338	1630	1601	1588	1687
En mois d'importations de biens et services	4.2	6.0	5.8	4.2	4.0	4.0
PIB par habitant (dollars américains)	532	477	517	523	536	559

Sources: autorités malagasy et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Solde primaire sauf les investissements avec financement extérieur et dons. Base engagement.



RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Le 7 juin 2023

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

RÉSUMÉ

Contexte. En 2022, le PIB réel a dépassé son niveau antérieur à la pandémie. Cela étant, le repli de la demande émanant des partenaires commerciaux, les phénomènes météorologiques récents et le risque d'accroissement des tensions politiques à l'approche des élections présidentielles, prévues en novembre 2023, continueront de peser sur les perspectives en 2023. Le déficit budgétaire s'est creusé dernièrement, mais le règlement des dettes croisées avec les distributeurs de pétrole devrait améliorer le solde budgétaire en 2023 et réduire les risques budgétaires à l'avenir.

Mise en œuvre du programme. Les résultats du programme demeurent contrastés. Ainsi, deux des cinq critères de réalisation quantitatifs (le plancher applicable aux avoirs extérieurs nets de la banque centrale et le plancher relatif au solde primaire intérieur) ont été manqués en décembre 2022. De plus, aucun des trois objectifs indicatifs n'a été atteint. Cependant, la réalisation du programme de réformes structurelles se poursuit. Le nouveau manuel de gestion des investissements publics a été achevé et publié le 31 mars 2023, dans les délais prescrits, tandis que le rapport de suivi de la Cour des comptes sur ses audits des dépenses liées à la COVID-19 a été rendu public avec seulement trois jours de retard, le 3 avril. Les autorités ont également adopté les modifications requises du cadre juridique des marchés publics de façon à permettre la collecte d'informations sur les bénéficiaires effectifs ultimes et soumis au Parlement une version révisée du code minier conformément aux recommandations des services du FMI (repères structurels de juin 2023).

Politiques menées dans le cadre du programme. Les autorités prennent des mesures d'ajustement des dépenses non prioritaires pour faire face à des recettes plus faibles que prévu en 2023. Il est proposé d'assouplir l'objectif relatif au déficit primaire intérieur pour 2023 eu égard aux importants transferts versés à la compagnie publique d'électricité qui a enregistré des pertes records en 2022 et accumulé de lourds arriérés. Dans ce contexte, des modifications sont également proposées pour d'autres critères de réalisation quantitatifs. Des progrès dans l'exécution du budget, la transparence et la gouvernance sont absolument nécessaires pour promouvoir une croissance durable et plus vigoureuse. La banque centrale poursuit ses efforts en vue d'adopter un nouveau cadre de ciblage des taux d'intérêt, lequel suppose un renforcement de sa communication et une réaffirmation de son indépendance.

Approuvé par
Costas Christou
(département Afrique)
et Geremia Palomba
(département de la
stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à Antananarivo du 2 au 13 mai 2023. L'équipe des services du FMI était composée de Frédéric Lambert (chef de mission), Ghislain Afavi, Cristina Cheptea, Dominique Fayad, Samah Mazraani (tous du département Afrique), Véronique Salins (département des finances publiques), Bilal Tabti (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Mokhtar Benlamine (représentant résident) et laly Rasoamanana (économiste locale). Mbuyamu Matungulu (administrateur suppléant) a participé à certaines réunions. L'équipe a rencontré le Premier ministre, M. Ntsay, la ministre de l'Économie et des Finances, M^{me} Rabarinirinarison, le ministre de l'Énergie et des Hydrocarbures, M. Andriamanampisoa, le gouverneur de la banque centrale, M Andrianarivelo, d'autres hauts fonctionnaires, des partenaires du développement, ainsi que des représentants du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la société civile. Hatem Alsokhebr et Tebo Molosiwa (département Afrique) ont contribué à la rédaction de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE	4
PERSPECTIVES ET RISQUES	7
EXECUTION DU PROGRAMME	8
ENTRETIENS	10
A. Faire face aux chocs tout en assurant la viabilité budgétaire à moyen terme	10
B. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance et lutter contre la corruption	16
C. Renforcer le cadre de politique monétaire et mettre en œuvre des réformes financières	18
AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	19
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	21
ENCADRE	
1. Le coût budgétaire de la JIRAMA	11
GRAPHIQUES	
1. Evolution du secteur réel	24
2. Inflation et évolution extérieure	25

3. Recettes et dépenses publiques _____	26
4. Evolution de la situation monétaire _____	27
5. Evolution du secteur financier _____	28
6. Perspectives macroéconomiques à moyen terme _____	29

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques, 2019–28 _____	30
2. Comptes nationaux, 2019–28 _____	31
3a. Opérations budgétaires de l’administration centrale, 2019–28 (en milliards d’ariary) _____	32
3b. Opérations budgétaires de l’administration centrale, 2019–28 (en pourcentage du PIB) _____	33
4. Opérations budgétaires de l’administration centrale (Projections trimestrielles) _____	34
5a. Balance des paiements, 2019–28 (en millions de DTS) _____	35
5b. Balance des paiements, 2019–28 (en pourcentage du PIB) _____	36
6. Comptes monétaires, 2019–28 _____	37
7. Bilan de la banque centrale _____	38
8. Principaux indicateurs de solidité financière, 2019–22 _____	39
9. Besoins et sources de financement extérieur, 2019–24 _____	40
10. Décomposition de la dette publique et service de la dette par créancier _____	41
11. Programme prévisionnel d’emprunts extérieurs, sur une base contractuelle _____	42
12. Calendrier des décaissements et des revues de l’accord au titre de la FEC Récapitulatif _____	43
13. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI _____	44

ANNEXES

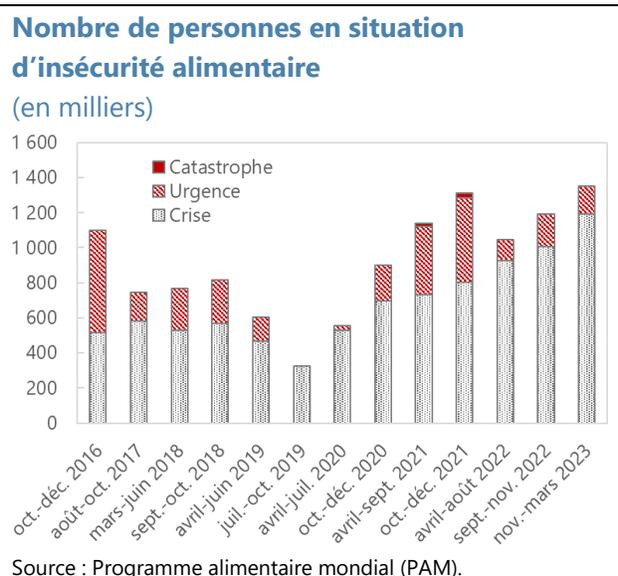
I. Matrice d’évaluation des risques _____	45
II. Rapport de suivi de la Cour des Comptes sur ses audits des dépenses liées à la COVID-19 _____	48

APPENDICE

I. Lettre d’intention _____	49
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière _____	52
Pièce jointe II. Protocole d’accord technique _____	78

CONTEXTE

1. Les cyclones qui ont récemment frappé Madagascar ont aggravé l'insécurité alimentaire. Les cyclones Cheneso et Freddy ont fait quelque 300 000 victimes dont plus de 60 morts. Les cyclones se sont abattus sur le pays au moment de la saison de plantation du riz, ont détruit les rares semences et les faibles stocks de nourriture, entraîné une inondation de terres agricoles et causé des dommages sur les infrastructures de transport. Les cyclones ont été moins violents que prévu, mais les conditions humanitaires vont probablement s'aggraver à court terme et les dégâts aux terres agricoles et aux infrastructures pourraient accroître l'inflation alimentaire.



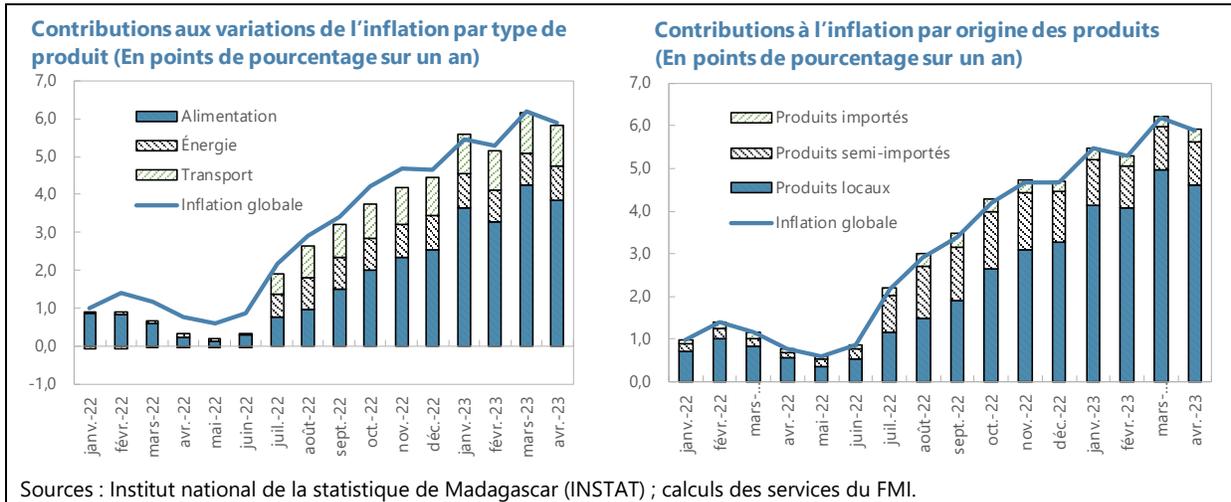
2. La perspective des élections présidentielles prévues en novembre 2023 pourrait accentuer les risques de tensions politiques et de troubles sociaux. En février 2023, le président, M. Rajoelina, a procédé à un cinquième remaniement de son gouvernement depuis 2019. Le climat social s'est dégradé sous l'effet de la hausse des prix, des nombreux scandales de corruption, de la crise du secteur de la vanille et de la fréquence des actes de criminalité et de banditisme.

ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE

3. La croissance reste modérée. Après avoir rebondi à 5,7 % en 2021, la croissance a ralenti à 4,0 % en 2022 en partie sous l'effet de perturbations climatiques. La production a été tirée par les secteurs minier et textile. Malgré un taux de vaccination contre le COVID-19 encore faible (au 9 mai 2023, 9,3 % de la population avait reçu au moins une dose de vaccin), les arrivées de touristes sont nettement supérieures à celles enregistrées en 2021, mais demeurent bien en deçà de leurs niveaux antérieurs à la pandémie (132 000 arrivées en 2022, contre 35 000 en 2021 mais 383 000 en 2019). Les exportations de vanille ont chuté de deux tiers depuis novembre, à la suite d'une réforme visant à améliorer le respect du prix minimum d'exportation fixé à 250 dollars par kilogramme. Les autorités ont annoncé la suspension de la réforme en avril et la libéralisation des prix à l'exportation de la vanille le 5 mai parallèlement à l'instauration d'un prix plancher de 75 000 d'ariary (environ 17 dollars) le kilo de vanille verte pour les producteurs (sachant qu'il faut six kilos de vanille verte pour obtenir un kilo de vanille prête à l'exportation).

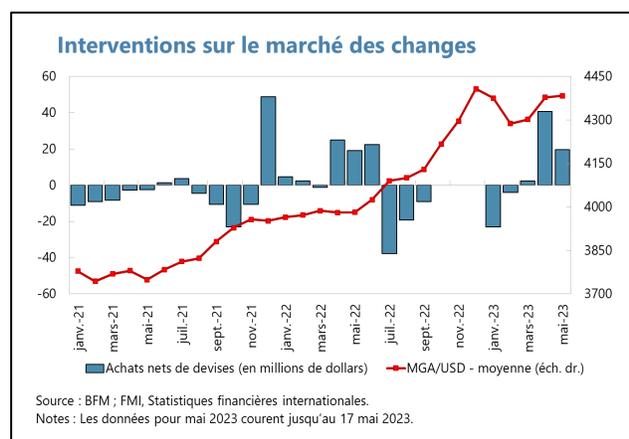
4. Les tensions inflationnistes, essentiellement tirées par des facteurs intérieurs, sont toujours aussi vives. L'inflation globale a atteint 12,1 % en rythme annuel en avril 2023, en raison des prix internationaux élevés des produits alimentaires et des effets directs et indirects de l'augmentation de 43 % des prix des carburants intervenue en juillet 2022. Les prix de l'alimentation

sont montés de 2,1 % en glissement mensuel en mars, soit leur plus forte hausse depuis décembre 2017. Les prix du riz représentent environ 53 % de cette progression. Le renchérissement de l'alimentation a ralenti depuis le début de la saison du riz à Madagascar en avril. Quant à l'inflation sous-jacente, qui exclut le riz et l'énergie, elle s'établissait à 11,8 % en glissement annuel en avril, sachant que les prix des transports et des articles de ménage et de l'entretien courant du foyer ont augmenté encore plus rapidement.



5. La position extérieure s'est détériorée. D'après les estimations, le déficit courant s'est creusé, passant de 4,9 % du PIB en 2021 à 5,5 % en 2022. Cet accroissement du déficit tient principalement à la forte augmentation des importations (+34 % en glissement annuel), en partie sous l'effet du niveau élevé des prix internationaux, mais aussi à une contraction du revenu primaire et des envois de fonds et à une hausse des versements de dividendes. Conjuguées à une réduction des entrées de capitaux et aux difficultés du secteur de la vanille (habituellement une source importante de devises), ces évolutions ont contribué à la chute des avoirs extérieurs en 2022. Malgré cette détérioration, la position extérieure de Madagascar à la fin de 2022 restait globalement conforme au niveau que supposent les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables (Rapport-pays du FMI n° 23/117, annexe V). Les importations et les exportations de biens ont nettement ralenti au premier trimestre de 2023 et le déficit courant s'est réduit.

6. Face à cette situation, la politique monétaire a mis l'accent sur la maîtrise de l'inflation, tout en soutenant la liquidité bancaire dans un contexte de déficit structurel de liquidités, et en menant d'interventions régulières sur le marché des changes. Les taux d'intérêt ont été relevés de 40 points de base en mai, pour la sixième fois depuis novembre 2021, et les facilités de dépôt et de prêt marginal s'élèvent désormais respectivement à 8,5 % et à 10,5 %. Cela étant, la banque centrale (*Banky Foiben'i*



Madagasikara, BFM) a, en parallèle, abaissé le coefficient de réserves obligatoires de 13 % à 9 % en avril dans un environnement marqué par des tensions sur la liquidité bancaire et une transition vers un cadre opérationnel de ciblage des taux d'intérêt. Cette décision a coïncidé avec une importante émission de bons du Trésor par le gouvernement. Dans le même temps, le crédit au secteur privé s'est accru (passant de 16,6 % du PIB en 2021 à 17,4 % en 2022) principalement tiré par le crédit à court terme. La dépréciation de l'ariary vis-à-vis du dollar s'est accélérée au deuxième semestre de 2022, malgré les interventions de la BFM. Cette tendance s'est temporairement inversée au début de 2023 sur fond de nouvelles ventes de dollars par la BFM. Les réserves internationales ont diminué en 2022, mais elles restent satisfaisantes, aux environs de 4,2 mois d'importations. La baisse du niveau d'adéquation des réserves depuis l'approbation du programme tient essentiellement à l'augmentation des importations (tableau 1 du texte). La BFM a profité de la stabilisation du taux de change depuis mars pour reconstituer une part de ses réserves.

Tableau 1 du texte. Madagascar : variations de l'indice d'adéquation des réserves et du niveau des réserves depuis l'approbation du programme
(en millions de DTS)

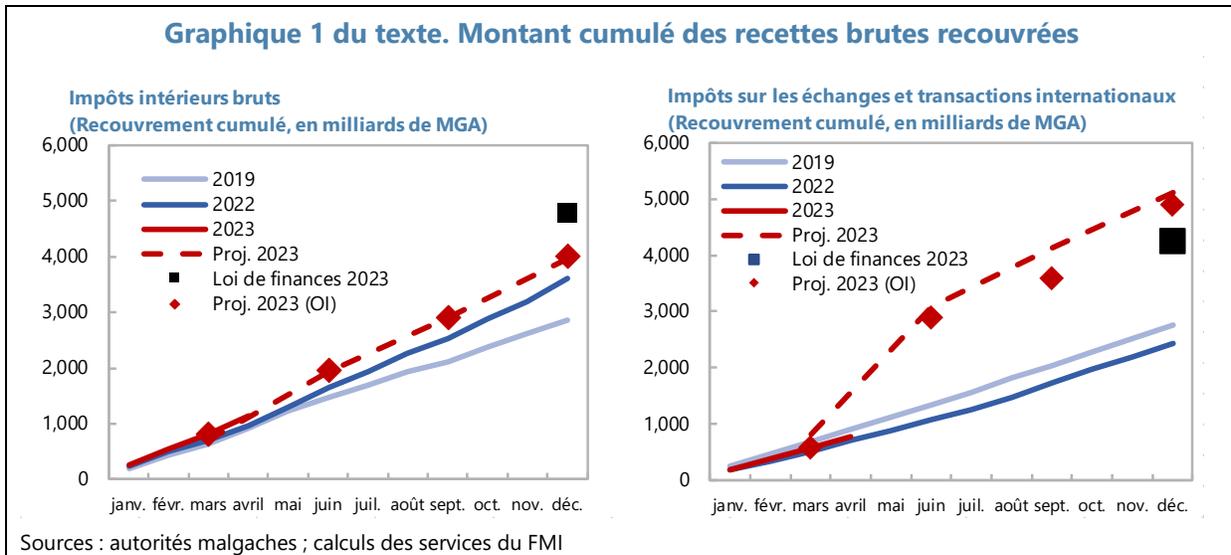
	2021	2022	2023	2024
Réserves internationales brutes				
Approbation du programme	1449	1540	1680	1793
Cadre actuel	1630	1601	1588	1687
<i>Différence (en pourcentage)</i>	<i>12,5</i>	<i>4,0</i>	<i>-5,5</i>	<i>-5,9</i>
Importations				
Approbation du programme	3234	3623	4048	4339
Cadre actuel	3365	4523	4789	5112
<i>Différence (en pourcentage)</i>	<i>4,1</i>	<i>24,8</i>	<i>18,3</i>	<i>17,8</i>
Adéquation des réserves (en mois d'importations)				
Approbation du programme	5,4	5,1	5,0	5,0
Cadre actuel	5,8	4,2	4,0	4,0

Sources : BFM ; calculs des services du FMI.

7. Les retards pris dans la conclusion des accords avec les distributeurs de pétrole jusqu'en décembre 2022 se sont traduits par un creusement significatif du déficit budgétaire en 2022. Le déficit budgétaire primaire intérieur a atteint 2,8 % du PIB (contre 1,4 % dans la loi de finances rectificative). Ce déficit tient principalement au non-paiement des droits de douane sur le pétrole par les distributeurs de pétrole et à un niveau de collecte des impôts (taxe sur la valeur ajoutée et impôt sur le revenu des personnes physiques) plus faible qu'anticipé¹. En réponse au déficit de recettes, les autorités ont limité les dépenses et accumulé des arriérés représentant 1,9 %

¹ Selon les estimations, le montant net des impôts intérieurs collectés est inférieur d'environ 0,9 % du PIB à la loi de finances rectificative pour 2022 (3 325 milliards d'ariary contre 3 664 milliards d'ariary attendus), l'écart tenant principalement à l'accumulation de crédits de TVA vis-à-vis des distributeurs de pétrole et à l'absence de reprise des exportations d'or. En outre, les distributeurs de pétrole ont cessé de payer les droits de douane sur le pétrole en novembre 2021. À fin décembre 2022, ces droits représentaient 1 192 milliards d'ariary soit 1,9 % du PIB.

du PIB². D'après les données préliminaires sur le recouvrement des recettes fiscales entre janvier et avril 2023, la progression des recettes fiscales intérieures est plus faible que prévu (19,3 % en glissement annuel contre 24,9 % dans les projections des autorités pour l'ensemble de l'année). Les recettes douanières brutes ont augmenté de 9,8 % en glissement annuel (contre 22,2 % dans les projections des autorités pour l'ensemble de l'année) étant donné que le recul des prix du pétrole a pesé sur les recettes tirées des droits de douane. L'allocation de DTS d'août 2021 (234,2 millions de DTS) a été intégralement cédée à l'État par la BFM et converti en dollars en mars³. En vertu d'une convention avec la BFM, le gouvernement supporte le risque de change et les charges d'intérêts.



8. La compagnie nationale d'eau et d'électricité, la JIRAMA, a enregistré des pertes records en 2022 supérieures aux projections calculées lors de la troisième revue. La survenue d'un accident dans la centrale hydroélectrique d'Andekaleka en janvier 2022 et la perte de la production qui en a résulté durant plusieurs mois ont entraîné une augmentation de la production d'électricité à partir des centrales thermiques dans un contexte de hausse des prix internationaux des carburants et combustibles. La JIRAMA a enregistré des pertes de 666 milliards d'ariary en 2022 (1,1 % du PIB) alors qu'elle avait reçu une subvention publique de 500 milliards d'ariary et malgré l'optimisation du tarif appliqué aux entreprises mise en œuvre en août 2022. Les arriérés croissants vis-à-vis des fournisseurs (distributeurs de pétrole et producteurs indépendants d'électricité), estimés à quelque 1 790 milliards d'ariary (2,9 % du PIB) à la fin de 2022, ont forcé le gouvernement à réquisitionner du carburant pour approvisionner les centrales de la JIRAMA.

PERSPECTIVES ET RISQUES

9. Le taux de croissance devrait se stabiliser en 2023 sur fond de tensions inflationnistes relativement fortes. La croissance du PIB réel devrait atteindre 4,0 % et l'inflation, 10,5 % en moyenne, étant donné que le niveau toujours élevé des prix mondiaux des importations (riz) et les

² Les biens et services et les investissements financés sur ressources intérieures ont respectivement diminué de 13,0 % et de 14,0 % par rapport à la loi de finances rectificative pour 2022.

³ Les précédentes revues tablaient sur une cession d'environ 80 % de l'allocation.

perturbations de l'offre provoquées par les cyclones qui ont frappé le pays alimentent les tensions sur les prix intérieurs. La projection d'inflation à fin 2023 reste inchangée, à 9,3 %, après la dissipation de l'effet direct du relèvement du prix des carburants intervenu en juillet 2022. Le solde primaire intérieur en 2023 pourrait présenter un excédent de 0,7 % du PIB grâce au règlement des dettes croisées entre l'État et les distributeurs de pétrole⁴. Le déficit courant devrait se réduire pour s'établir à 4,4 % du PIB, en raison d'un ralentissement plus marqué des importations que des exportations dans un contexte de repli des prix internationaux du pétrole et de projections de croissance plus faibles qu'initialement calculées.

10. Les risques qui entourent les perspectives sont orientés à la baisse dans un contexte de mécontentement populaire grandissant et d'accentuation des incertitudes à l'échelle mondiale. Les risques tiennent aux faibles capacités de l'État, à l'éventualité d'une invasion acridienne, à la volatilité des prix des produits de base, à un mauvais calibrage de la politique monétaire, à l'instabilité financière et au ralentissement de la croissance mondiale (annexe I). Tout retard dans l'assainissement de la JIRAMA et la maîtrise des pertes des entreprises publiques compromettrait la réalisation des objectifs budgétaires du gouvernement, tandis qu'une interruption de la fourniture d'électricité aurait des répercussions économiques et sociales importantes. Une baisse des prix à l'exportation de la vanille pourrait entraîner une nouvelle contraction des flux de devises. Compte tenu des tensions sociales grandissantes et de l'histoire du pays, les risques politiques liés aux élections sont particulièrement élevés. Madagascar demeure également très vulnérable aux phénomènes climatiques extrêmes. En revanche, la mise en œuvre du programme complet de réformes envisagé dans le plan national de développement (Plan Émergence Madagascar, PÉM) aurait des effets positifs sensibles sur la productivité et sur la croissance. La reprise attendue des exportations d'or dans le courant de l'année pourrait fortement accroître les exportations et contribuer à compenser les difficultés rencontrées par le secteur de la vanille.

11. Madagascar continue de présenter des risques « modérés » de surendettement global et extérieur et le gouvernement dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs⁵.

EXECUTION DU PROGRAMME

12. Les résultats du programme demeurent contrastés. Deux des cinq critères de réalisation fixés pour fin décembre 2022 n'ont pas été respectés. Ainsi, les critères relatifs au plafond des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et à la dette extérieure ont été atteints. Le plancher applicable aux avoirs extérieurs nets de la banque centrale a été manqué de peu (140 milliards d'ariary), soit légèrement plus de 0,2 % du PIB de 2022. Le critère de réalisation quantitatif relatif au solde

⁴ Le règlement des dettes croisées entre l'État et les distributeurs de pétrole liées à la subvention implicite aux carburants a un effet net positif sur le solde budgétaire d'environ 0,4 % du PIB.

⁵ Madagascar présente des arriérés anciens vis-à-vis de l'Algérie et de l'Angola (dont le montant total s'élève à 188 millions de dollars) qui ne sont pas comptabilisés en vertu de la politique relative aux arriérés envers les créanciers bilatéraux officiels, car l'accord sous-jacent du Club de Paris est suffisamment représentatif et les autorités déploient tous leurs efforts pour régler ces arriérés. En outre, Madagascar doit 18 millions de dollars à des créanciers privés extérieurs. Les autorités poursuivent leurs efforts pour trouver un accord collaboratif avec ces créanciers à des conditions conformes à l'allègement attendu au titre de l'initiative PPTE.

primaire intérieur à fin décembre a été manqué lui aussi, le seuil ayant été largement dépassé (836 milliards d'ariary), en dépit des efforts des autorités pour limiter les dépenses et sous l'effet essentiellement du non-paiement des taxes douanières sur les produits pétroliers par les distributeurs de pétrole. L'objectif indicatif concernant la collecte des taxes douanières n'a pas été respecté pour la même raison. Quant à l'objectif indicatif relatif à la collecte des impôts intérieurs, il a été manqué en raison de retards dans l'achèvement de certains contrôles fiscaux. Enfin, l'objectif indicatif portant sur les dépenses sociales n'a pas été atteint en 2022, malgré une certaine amélioration, l'écart enregistré diminuant à 15 % contre 42 % en 2021.

13. Des mesures correctrices ont été prises en réponse au non-respect des critères de réalisation et, conjuguées à des modalités renforcées du programme, elles permettront de garder la mise en œuvre du programme sur la bonne voie. Les paiements des taxes douanières sur les produits pétroliers ont repris après l'application de l'accord avec les distributeurs de pétrole entre décembre et mai 2023 et le critère de réalisation relatif au solde primaire intérieur et l'objectif indicatif concernant les recettes douanières devraient désormais être respectés. Une meilleure transparence quant à la structure des prix de référence des carburants applicable en 2023 devrait permettre d'éviter de futurs litiges avec les distributeurs de pétrole et des perturbations de la mobilisation des recettes (§18). Selon des données préliminaires à fin mars 2023, l'objectif indicatif portant sur les dépenses sociales a été atteint notamment grâce à une accélération des engagements d'investissements du ministère de l'Eau (§19). La cession à l'État de l'intégralité de l'allocation de DTS d'août 2021 et sa conversion à la fin du premier trimestre de 2023 a entraîné un manquement temporaire au plafond des avoirs intérieurs nets de la BFM (calculé à partir de la moyenne des stocks sur 10 jours au cours du trimestre), manquement qui ne devrait pas se reproduire.

14. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles des autorités s'est accélérée. Soutenues par l'assistance technique fournie par le département des finances publiques du FMI, les autorités ont achevé et publié un manuel de gestion des investissements publics, lequel a été adopté par décret le 15 mars (repère structurel de mars 2023). Le rapport de suivi de la Cour des comptes sur la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de ses audits des dépenses liées à la COVID-19 a été rendu public le 3 avril (repère structurel de mars 2023, voir Annexe II). S'agissant des repères structurels continus, les rapports d'exécution budgétaire trimestriels ont fait l'objet de nouvelles améliorations et satisfont désormais aux exigences des repères structurels. Les services du FMI n'ont pas été informés sous une semaine des transferts budgétaires aux fournisseurs de la JIRAMA. Le plafond des passifs bruts de l'État vis-à-vis des distributeurs (300 milliards d'ariary) a été dépassé en septembre 2022 en raison des retards dans la négociation d'un accord sur les dettes croisées. Il est cependant respecté depuis avril 2023 sachant que l'État a commencé à régler ses engagements après la conclusion de l'accord de décembre.

15. Deux des trois repères structurels fixés pour juin 2023 ont déjà été atteints. Les autorités ont défini la version finale du nouveau code minier et l'ont soumise au Parlement conformément aux recommandations formulées par le FMI dans le cadre de son assistance technique et aux conseils de la Banque mondiale. Elles ont également amendé le cadre juridique et réglementaire des marchés publics de façon à permettre la collecte et la publication d'informations sur les bénéficiaires effectifs ultimes.

ENTRETIENS

A. Faire face aux chocs tout en assurant la viabilité budgétaire à moyen terme

16. La baisse des recettes, entraînée par la contraction des importations et le ralentissement de la croissance, et la nécessité de soutenir la JIRAMA appellent un assouplissement du critère relatif au solde primaire intérieur pour 2023 de 0,6 % du PIB par rapport à la troisième revue.

- Les recettes fiscales totales, hors recettes exceptionnelles liées au paiement des arriérés de droits de douane, ont été revues à la baisse de 782 milliards d'ariary par rapport au budget 2023 (et 460 milliards d'ariary par rapport aux estimations plus prudentes établies par les services du FMI dans la troisième revue). Cet ajustement tient principalement à une révision des projections de recettes douanières, sachant que les projections d'importation de pétrole ont été minorées de 14 %, et que, conformément aux conseils des services du FMI, les autorités ont suspendu la taxe de sortie sur les exportations de minerais non renouvelables introduite dans la loi de finances 2023. Bien qu'optimistes quant à leur capacité à accroître le montant des impôts collectés au deuxième semestre, les autorités se sont engagées à compenser la sous-performance des recettes par une réduction de la masse salariale (-25 milliards d'ariary par rapport à la troisième revue, tableau 2 du texte), des biens et de services (-35 milliards d'ariary) et des investissements financés sur ressources intérieures (-401 milliards d'ariary). Toutefois, il ne semble pas judicieux d'aller au-delà des coupes prévues dans le cadre macroéconomique actuel.
- Afin de stopper l'accumulation d'arriérés par la JIRAMA et d'assurer la continuité de ces activités en 2023, action indispensable, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe de transfert de 422 milliards d'ariary, soit 0,6 % du PIB, et donc un assouplissement égal de la cible relative au solde primaire intérieur. Les autorités avaient initialement inscrit au budget une subvention aux activités de la JIRAMA de 300 milliards d'ariary (contre des transferts estimés à 857 milliards d'ariary en 2022, y compris un versement de 433 milliards d'ariary par l'État au titre des réquisitions de carburant), mais ce montant a été réaffecté pour régler les passifs de l'État vis-à-vis des distributeurs de pétrole liés à la subvention implicite aux carburants (accord conclu en décembre)⁶. Anticipant le besoin d'une marge de manœuvre plus importante pour régler les passifs historiques avec les distributeurs de pétrole, lors de la

⁶ La subvention aux carburants résulte de la différence entre le prix fixé à la pompe et la structure des prix de référence définie par le gouvernement après discussions avec les distributeurs de carburants. Par le passé, les fluctuations des prix du pétrole ont permis une compensation des subventions positives à certaines périodes par des subventions négatives lorsque le prix de référence était inférieur au prix à la pompe, les distributeurs ne recevant alors aucun transfert budgétaire. Le contexte a changé lorsque l'écart entre le prix fixé à la pompe et la structure tarifaire de référence s'est creusé en raison de la hausse rapide des prix du pétrole et que le repère structurel relatif au plafond des passifs de l'État vis-à-vis des distributeurs de carburants a été redéfini sur une base non plus *nette* mais *brute* au moment de la deuxième revue ; les services du FMI ont alors recommandé un règlement de cette subvention sur le budget accompagné d'une réduction stricte du niveau de subvention à l'avenir.

troisième revue, les services du FMI avaient tablé sur un montant de transferts en 2023 supérieur de 398 milliards d'ariary à la dotation budgétaire fixée par les autorités malgaches (avec une réduction proportionnelle des investissements financés sur ressources intérieures). Cela étant, une augmentation supplémentaire est nécessaire pour apurer une partie des arriérés historiques de la JIRAMA et garantir la continuité de la fourniture d'électricité (§8 et encadré 1). Les autorités vont mettre en place de nouveaux garde-fous pour éviter que de futurs dérapages ne passent inaperçus (§17).

- L'assouplissement du critère relatif au solde primaire intérieur entraîne un profil de déficit globalement stable (environ 1 % du PIB), après correction des retards de paiement des droits de douane sur le pétrole dus en 2021-22 et versés en 2023. L'augmentation du déficit aura un effet limité sur les indicateurs concernant le niveau de dette et la viabilité de la dette, compte tenu du risque actuellement modéré de surendettement. Les autorités se sont engagées à moduler les dépenses selon que de besoin pour atteindre les nouveaux objectifs budgétaires (mémoire de politique économique et financière (MPEF) §15).

Encadré 1. Le coût budgétaire de la JIRAMA

- Dans un contexte marqué par le niveau élevé des prix des carburants, les pertes de la JIRAMA à fin 2022 étaient estimées à quelque 666 milliards d'ariary (1,1 % du PIB), après prise en compte de la subvention publique d'un montant final de 500 milliards d'ariary dans la loi de finances rectificative pour 2022, contre 380 milliards d'ariary initialement prévus. Sans cette aide, les pertes de la JIRAMA auraient atteint 1,9 % du PIB. La subvention opérationnelle et les paiements versés directement par l'État aux fournisseurs de la JIRAMA, notamment au titre des réquisitions de carburants, totalisaient aux alentours de 857 milliards d'ariary, soit 1,4 % du PIB, en 2022. Les transferts publics à la JIRAMA représentaient 1,4 % du PIB et 1,7 % du PIB respectivement en 2019 et 2020, mais seulement 0,7 % du PIB en 2021, moment où l'entreprise a commencé à accumuler des arriérés.
- La mise en place d'une nouvelle structure tarifaire pour les ménages et les entreprises (repère structurel de mars 2022, atteint en août) a fait augmenter les recettes, mais le tarif moyen de l'électricité reste très en deçà du niveau de recouvrement des coûts. En effet, le coût moyen de production de l'électricité par la JIRAMA était estimé à 1 272 ariary/kWh en 2022, soit plus de deux fois le prix de vente moyen (550 ariary/kWh) et la JIRAMA ne peut pas poursuivre ses activités sans soutien public.
- Les autorités n'ont alloué que 300 milliards d'ariary (0,4 % du PIB) à la subvention opérationnelle versée à la JIRAMA pour 2023 dans le budget alors que les réquisitions de carburant pour approvisionner les centrales thermiques de l'entreprise s'élevaient déjà à 258 milliards d'ariary fin avril 2023.
- Pour renforcer le principe de responsabilité, l'État a émis des bons du Trésor spéciaux afin de payer les réquisitions réalisées en 2022 et a comptabilisé ces paiements comme un prêt de l'État malgache à la JIRAMA, officialisé par la signature d'une convention de prêt entre ces deux parties, ce qui en fait une opération neutre d'un point de vue budgétaire. Les services du FMI demeurent sceptiques quant à la capacité de la JIRAMA à rembourser sa dette à court terme et ont par conséquent reclassé le prêt comme transfert, ce qui a eu pour effet de creuser le déficit en 2022 (lequel s'établit cependant à un niveau proche de celui estimé lors de la troisième revue). Une approche similaire sera appliquée en 2023, ce qui justifie l'assouplissement de l'objectif relatif au solde primaire.

Principales informations financières sur la JIRAMA

(en pourcentage du PIB)

	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022*
Chiffre d'affaires	1,5	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4
Résultat net d'exploitation	-0,2	-0,7	-0,9	-0,6	-0,7	-1,1
Subventions opérationnelles inscrites au budget de l'État	1,1	0,7	0,5	0,3	0,7	0,8
<i>Subventions opérationnelles versées</i>	1,0	0,6	1,4	1,7	0,7	1,4
Comptes à payer	2,6	3,1	2,5	2,5	3,5	4,2
<i>dont : fournisseurs</i>	2,1	2,1	1,4	1,2	2,3	2,9
<i>arriérés d'impôt</i>	0,3	0,8	0,9	1,1	1,0	1,1
Comptes à recevoir	1,9	2,2	2,4	2,9	2,8	3,0
<i>dont : clients</i>	0,8	0,9	1,0	1,2	1,2	1,2
<i>crédits de TVA</i>	1,1	1,2	1,4	1,6	1,7	1,8
Dette (à l'exclusion des arriérés)	0,3	0,3	1,2	2,4	2,4	2,7

* Données non certifiées.

Sources : JIRAMA ; ministère de l'Économie et des Finances ; calculs des services du FMI.

Tableau 2 du texte. Madagascar : comparaison entre les projections budgétaires des autorités et celles des services du FMI
(en milliards d'ariary)

	2023			
	Loi de finances (LF) 2023	3 ^e revue	Cadre actuel	Cadre actuel (En pourcentage du PIB)
Total des recettes et dons	11 431	11 568	10 448	14,8
Total des recettes	8 810	9 680	9 220	13,1
Recettes fiscales	8 620	9 490	9 030	12,8
Taxes et impôts intérieurs	4 429	4 100	3 956	5,6
Impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales <i>dont : recettes exceptionnelles (paiement des arriérés de taxes douanières sur le pétrole)</i>	4 191	5 390	5 074	7,2
<i>sur le pétrole</i>		1 192	1 192	
Recettes non fiscales	190	190	190	0,3
Dons	2 621	1 888	1 228	1,7
Total des dépenses et des prêts moins remboursements	15 719	13 714	13 117	18,6
Dépenses courantes	7 043	7 502	7 811	11,1
Traitements et salaires	3 869	3 869	3 844	5,5
Paiements d'intérêts	642	703	649	0,9
Produits et services	542	542	507	0,7
Transferts et subventions	1 827	2 225	2 647	3,8
<i>dont : JIRAMA</i>	300	300	722	1,0
Opérations (nettes) du Trésor	163	163	163	0,2
Dépenses d'investissement	8 675	6 212	5 307	7,5
Financées sur ressources intérieures	2 709	1 990	1 589	2,3
Financées sur ressources extérieures	5 966	4 222	3 718	5,3
Solde global (base engagements)	-4 288	-2 145	-2 669	-3,8
Solde global (y compris dons, base caisse)	-4 879	-3 289	-3 554	-5,0
Solde primaire intérieur	-300	892	469	0,7
<i>à l'exclusion des recettes exceptionnelles (paiement des arriérés de taxes douanières sur le pétrole)</i>		-300	-723	-1,0

Sources : autorités malgaches ; projections des services du FMI.

Note : Les projections de recettes figurant dans le budget 2023 ne tiennent pas compte des paiements au titre des arriérés de droits de douane sur le pétrole. Les impôts et taxes sur les échanges internationaux et sur les transactions internationales dans le cadre actuel sont comptabilisés sur la base des encaissements-décaissements. Les chiffres concernant la troisième revue ont été ajustés en conséquence pour faciliter la comparaison.

17. Les autorités prennent des mesures pour assainir la situation financière de la JIRAMA et réduire le besoin de transferts à l'avenir (MPEF §22). L'augmentation des transferts envisagée devrait permettre de stabiliser la situation de la JIRAMA, mais elle sera probablement insuffisante pour apurer tous les arriérés existants. C'est pourquoi il est nécessaire que l'entreprise redevienne rentable rapidement. Le plan d'affaires actuel comprend des mesures visant à diminuer les coûts d'exploitation et à accroître les recettes, tout en renforçant la transparence et le principe de responsabilité. Avec le soutien de la Banque mondiale, les autorités ont lancé un processus de recrutement international ouvert afin de remplacer la direction générale et la direction financière de la JIRAMA. La nouvelle équipe pourrait décider d'adapter la stratégie actuelle afin d'accélérer l'apurement des arriérés de la JIRAMA et son assainissement.

- Les autorités comptent réduire les coûts d'exploitation grâce à des investissements dans les énergies renouvelables au moyen i) d'une accélération de l'hybridation des centrales thermiques, laquelle pourrait permettre d'économiser jusqu'à 154,5 milliards d'ariary par an ; ii) la réparation de la centrale hydroélectrique d'Andekaleka et l'ajout d'une quatrième turbine qui génèreraient une économie de 172 milliards d'ariary en 2023 par rapport aux coûts de l'énergie thermique ; et iii) l'installation de parcs solaires dans 46 villes du pays, qui pourrait engendrer une économie de 80 milliards d'ariary par an. Des mesures visant à contrôler la production pourraient être étudiées à court terme.
- Les autorités cherchent à limiter les vols de carburants et les pertes non techniques d'électricité (27 % environ) en adoptant un nouveau système de suivi du transport et du stockage des carburants et en utilisant les possibilités offertes par les réseaux intelligents pour détecter les fraudes (qui devraient permettre d'économiser 11,5 milliards d'ariary en 2023). Elles s'emploient à terminer l'installation de compteurs prépayés pour toutes les administrations publiques d'ici fin 2023 (repère structurel) afin d'éviter l'accumulation d'arriérés et envisagent d'augmenter les tarifs après les élections de novembre.
- Les autorités sont également déterminées à renforcer la transparence et le principe de responsabilité de la JIRAMA en i) fournissant des rapports mensuels sur les recettes et les coûts de la JIRAMA et en publiant les résultats de l'ensemble des appels d'offres pour des achats de carburants (repère continu proposé) ; ii) publiant les comptes financiers de la JIRAMA de ces trois dernières années (2020, 2021 et 2022) d'ici fin juin (repère structurel proposé) et iii) en diffusant les comptes certifiés exacts de l'entreprise dès qu'ils seront disponibles.

18. La mise en œuvre de l'accord conclu en décembre 2022 avec les distributeurs de carburants atténuera les contraintes de liquidité du gouvernement, tandis qu'une meilleure transparence quant à la structure applicable des prix des carburants facilitera le suivi de la subvention implicite des carburants en 2023.

- L'apurement des arriérés de droits de douane dus en 2021 et en 2022 et la reprise des paiements en temps opportun des droits de douane par les distributeurs de pétrole depuis mai apporteront des liquidités au Trésor et contribueront à la réalisation des nouveaux

objectifs de recettes. Cependant, les arriérés vis-à-vis du Fonds d'entretien routier (FER) et envers le Ministère de l'Énergie (parti RDS) doivent encore être réglés (tableau 3 du texte).

- Les autorités ont réglé toutes leurs autres dettes à l'égard des distributeurs de pétrole sauf celles relevant de l'écart entre les passifs liés à la subvention au carburant estimés pour 2022 et son montant effectif (58 milliards d'ariary). D'après cet accord, la JIRAMA devrait payer une partie des réquisitions de carburants réalisées en 2022 (100 milliards d'ariary) d'ici fin juin 2023.
- Sur la base des projections des prix du pétrole établies dans les *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM), les passifs bruts vis-à-vis des distributeurs de pétrole devraient rester bien en dessous du plafond de 300 milliards d'ariary fixé comme repère structurel. Il est toutefois essentiel d'éviter la publication de la structure des prix de référence de façon rétroactive (laquelle est utilisée pour calculer la subvention implicite aux carburants) afin d'améliorer la prévisibilité des entreprises. Les autorités se sont engagées à adopter et à publier les arrêtés requis pour le premier et le second semestre de 2023 avant l'achèvement de la revue (mesure préalable).
- Les autorités ont réitéré leur engagement à mettre en œuvre un mécanisme automatique de tarification des carburants d'ici le premier trimestre 2024 (repère structurel proposé) et s'emploient à formuler la politique visant à atténuer l'impact des ajustements des prix des carburants sur les populations vulnérables (repère structurel).

Tableau 3 du texte. Madagascar : Paiements liés aux dettes croisées entre l'État et les distributeurs de carburant
(en milliards d'ariary)

	fin 2021	fin 2022	fin mars 2023	au 15 mai 2023	fin juin 2023 (projections)
À payer par l'État					
Passif lié à la subvention implicite aux combustibles					
Nouveau passif (flux)	167	793	48	8	-2
Transferts en faveur des distributeurs pétroliers	0	0	-167	-735	0
Passif brut net	167	960	841	113	112
Réquisitions relatives à la JIRAMA					
Réquisitions (flux)	-	565	252	6	0
Remboursement ¹	-	-150	0	-315	-100
Solde cumulé	-	415	667	358	258
À payer par les distributeurs de carburants					
Taxes douanières sur le pétrole					
Arriérés de taxes douanières (flux)	168	1025	235	0	0
Remboursements	0	0	-231	-962	-235
Solde cumulé	168	1193	1197	235	0
Arriérés envers le Fonds routier (FER) et le ministère de l'Énergie (RDS) – Solde cumulé					
	134	287	318	334	350

¹ Comprend les remboursements effectués par la JIRAMA (100 milliards de MGA en juin 2023).
Sources : données des autorités ; estimations des services du FMI.

19. Les autorités restent déterminées à apurer en 2023 les arriérés accumulés en raison du litige qui opposait l'État malgache et les distributeurs de pétrole (environ 1 089 milliards d'ariary).

En l'absence de loi de finances rectificative, le MPEF expose de façon détaillée les projections de recettes et de dépenses nécessaires pour réaliser les objectifs du programme (MPEF §8, 11 et 15).

20. Il convient de poursuivre les efforts déployés pour renforcer l'exécution des dépenses sociales et les dispositifs de protection sociale. Des progrès substantiels ont été accomplis dans l'exécution des dépenses sociales en 2022 et au premier trimestre de 2023 (tableau 4 du texte). Dans le même temps, les autorités avancent à bon pas dans la définition des fonctionnalités du registre social unique et la mise en œuvre du projet pilote visant à intégrer 60 000 ménages dans ce registre (repères structurels d'octobre et de décembre 2023). Elles se penchent également sur différentes possibilités d'élargir la couverture des programmes de transferts monétaires existants (actuellement 670 000 ménages, soit 12 % de la population), notamment grâce à un nouveau projet de la Banque mondiale permettant d'inclure 200 000 ménages supplémentaires (250 millions de dollars sur la période 2023-27). Ces initiatives seront précisées dans la nouvelle stratégie en matière de protection sociale qui doit être définie sous sa forme finale d'ici la fin de 2023 (MPEF §13).

	2021		2022		2023		
	Prél.	LFR	Prél.	LF	Proj.	Proj. T1	Prél. T1
(En milliards d'ariary, sauf indication contraire)							
Définition de l'objectif indicatif : hors salaires et investissements financés sur ressources extérieures	299	527	447	1,031	700	70	108
dont : ministère de l'Éducation	161	232	225	338			8
dont : ministère de la Santé	97	118	105	188			8
dont : ministère de la Population et de la Protection sociale	22	28	26	50			3
dont : ministère de l'Eau	19	149	90	455			89
Poste pour mémoire 1 : salaires compris	1,385	1,888	1,768	2,549	2,218	444	457
Poste pour mémoire 2 : salaires et investissements financés sur ressources extérieures compris	1,856	2,787	2,578	3,873	3,351	670	662
Poste pour mémoire 3 : masse salariale publique – éducation	873	1,127	1,076	1,249	1,249	287	284
Poste pour mémoire 4 : masse salariale publique – santé	201	222	232	253	253	58	60
Dépenses sociales d'autres ministères							
Investissement financé sur ressources intérieures	14	28	27	33	33		0
Investissement financé sur ressources extérieures	325	104	539	163	163		1
Transferts au FID		18	s.o.	s.o.			s.o.
Transferts au BNGRC		15	s.o.	s.o.			s.o.
Note : LF = loi de finances ; LFR = loi de finances rectificative ; BNGRC = bureau national de gestion des risques et des catastrophes ; FID = fonds d'intervention pour le développement.							
Sources : Ministère de l'Économie et des Finances ; estimations des services du FMI.							

21. Les récents progrès dans la mise en œuvre des réformes du secteur minier contribueront à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour réaliser des dépenses d'infrastructures et sociales. L'adoption attendue du code minier et la reprise du traitement des permis miniers et des exportations d'or permettront d'accroître la mobilisation des recettes intérieures à moyen terme. La loi de 2005 sur les grands investissements miniers, qui a instauré un

régime spécial pour les grandes exploitations minières, devra être révisée conformément au nouveau code minier.

22. Une partie des recettes supplémentaires pourrait être utilisée pour intensifier les actions de lutte contre l'insécurité alimentaire menées par les autorités. Les dispositions d'intervention relatives à la saison cyclonique 2023 se sont avérées plus efficaces que celles prises en 2022 grâce à une meilleure préparation et une amélioration de la collaboration avec les donateurs. La coopération, plus étroite, entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Finances pourrait encore être renforcée afin d'améliorer la réponse des pouvoirs publics aux chocs climatiques. Les autorités appliquent des mesures pour réduire l'insécurité alimentaire structurelle et se sont engagées à mettre en service et à approvisionner un système de réserves de céréales et de banques alimentaires dans 23 régions (repère structurel proposé, MPEF §20). Il s'avère crucial de combiner l'amélioration des installations d'entreposage et celle de la connectivité routière afin d'accroître la résilience face aux chocs dans les zones enclavées.

23. La restructuration en cours de la dette d'Air Madagascar continue de poser un risque budgétaire. Le plan actuel, qui prévoit une réduction de la dette de 65 millions de dollars, soit 60 % de l'ensemble de la dette d'Air Madagascar, doit encore être approuvé par les créanciers. Le gouvernement renoncerait à une grande partie des arriérés d'impôts de l'entreprise estimés à 60 millions de dollars au moment de la rédaction de ce rapport. La certification tardive de Madagascar Airlines, la nouvelle structure qui a repris les activités d'Air Madagascar et de sa filiale locale Tsaradia, a retardé la location des nouveaux avions, entravant les opérations de Madagascar Airlines en 2023. Cependant, la direction de la nouvelle compagnie s'attend à ce qu'elle redevienne rentable en 2024.

B. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance et lutter contre la corruption

24. Les autorités tirent des leçons des récentes réformes visant à améliorer l'exécution du budget, la crédibilité et la transparence. Malgré la suppression de l'obligation d'autorisation des engagements de dépenses (mesure préalable à la troisième revue) et la préparation de plans d'engagements de dépenses par les ministères sociaux (repère structurel de janvier 2023), l'exécution du budget au premier trimestre 2023 montre que des progrès doivent encore être réalisés pour faire davantage concorder les engagements, la trésorerie et les plans de passation des marchés. Ce constat appelle une meilleure coordination entre les ministères sectoriels et le ministère des Finances et une amélioration des systèmes informatiques de passation des marchés publics et de gestion des finances publiques pour améliorer le suivi de l'exécution du budget. Un audit de la chaîne de dépenses, bénéficiant de l'assistance technique du FMI, est prévu en juin 2023. Il doit permettre de repérer les goulets d'étranglement restants et d'aboutir à des recommandations sur la façon d'accroître le réalisme des plans d'engagements des dépenses. Les autorités se sont engagées à préparer des plans d'engagements plus adaptés pour les quatre ministères sociaux, les ministères des Finances, de l'Agriculture, des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire et le secrétariat d'État aux Nouvelles villes (repère structurel proposé pour janvier 2024). Le Bureau de suivi des engagements, créé depuis peu, n'a pas encore commencé ses activités, mais sa direction a été

récemment nommée. Le poste de directeur ou directrice générale du budget et des finances est vacant depuis 6 mois et devrait être pourvu rapidement pour permettre le bon fonctionnement de la direction générale.

25. Veiller à une application stricte du principe d'annualité du budget demeure essentiel pour améliorer la transparence et la prévisibilité de l'exécution. Les autorités restent déterminées à annuler systématiquement les crédits non utilisés à la fin de l'exercice budgétaire, y compris les crédits non utilisés du Fonds COVID (MPEF §31)⁷.

26. Il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre du plan de modernisation de la gestion des finances publiques. Les autorités ont créé une unité de suivi des réformes comprenant des représentants de l'ensemble des départements et agences concernés et entendent renforcer la formation et la communication (MPEF §29). Les récentes tensions sur la liquidité montrent qu'il est urgent de renforcer la gestion de la trésorerie afin d'éviter de nouvelles accumulations d'arriérés. La nouvelle loi sur la gestion de la trésorerie, qui doit encore être examinée par le Conseil des ministres, est impérative pour compléter la mise en place du compte unique du Trésor et améliorer le suivi et l'apurement des arriérés (MPEF §32).

27. La modernisation du cadre juridique du Conseil de discipline budgétaire et financière (CDBF) permettrait de renforcer le principe de responsabilité. Le rapport de suivi de la Cour des comptes sur ses audits des dépenses liées à la COVID-19, publié le 3 avril (repère structurel), met en lumière les progrès contrastés dans la mise en œuvre du plan d'action des autorités (annexe II). Un tel exercice de suivi *ex post* devrait être systématisé. À terme, il conviendrait d'actualiser le cadre juridique du CDBF de façon à autoriser les renvois par les agences de lutte contre la corruption et élargir l'éventail de sanctions en cas d'irrégularités avérées.

28. Des moyens physiques et humains sont nécessaires pour faire respecter le cadre juridique de lutte contre la corruption. Malgré l'inflation, il n'y a eu aucune augmentation du budget nominal alloué aux agences de lutte contre la corruption entre la loi de finances rectificative pour 2022 et le budget approuvé pour 2023. En avril 2023, des crédits supplémentaires ont été affectés à l'Agence de recouvrement des avoirs illicites (ARAI)⁸, mais son budget demeure insuffisant pour assurer son fonctionnement. De plus, la reconduction des nouveaux magistrats des Pôles anti-corruption (PAC) après l'expiration de leur mandat en janvier n'a été menée à bien que récemment. Le Service de renseignement financier (SAMIFIN) continue de préparer une proposition de loi sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme afin de rapprocher le pays des normes internationales en la matière (MPEF §34). Le cadre juridique relatif au contrôle des politiques publiques devrait être renforcé. En particulier, le projet de loi sur l'accès à l'information n'a pas été adopté par le Conseil des ministres.

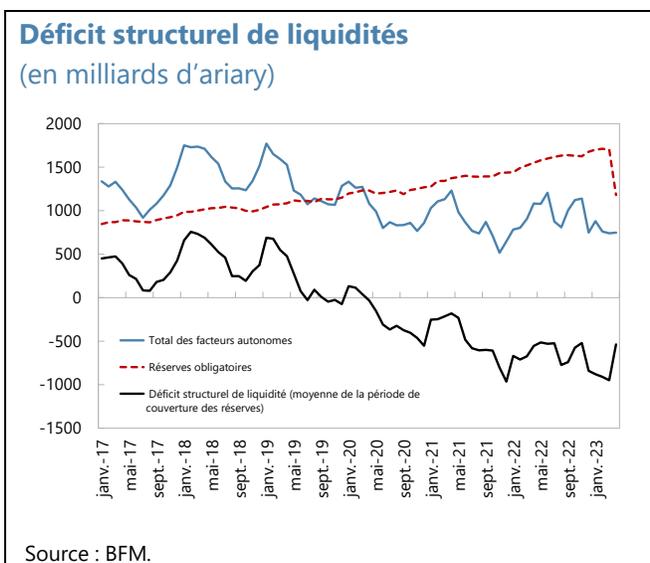
⁷ La décision d'annuler les crédits non utilisés du Fonds de riposte à la pandémie de COVID-19, sur le conseil des services du FMI, diffère du plan des autorités communiqué au moment de la troisième revue, lequel prévoyait le transfert d'une partie de ces crédits au Fonds national de contingence.

⁸ La dotation initiale de l'ARAI prévue dans la loi de finances 2023 était identique à celle de 2022, année durant laquelle l'agence n'avait été en activité que durant quatre mois.

C. Renforcer le cadre de politique monétaire et mettre en œuvre des réformes financières

29. La BFM s'est engagée à maintenir une politique restrictive pour amener l'inflation sur une trajectoire descendante (MPEF §38).

La BFM a relevé ses taux directeurs de 40 points de base en mai pour contrer l'accélération de l'inflation au début de 2023 et contenir les effets indirects de la hausse des prix des carburants en juillet 2022 et les éventuelles tensions sur la demande résultant des revalorisations salariales opérées en mai 2022. Étant donné que les taux réels demeurent proches de zéro et que le crédit au secteur privé augmente, la BFM devrait procéder à de nouvelles hausses de ses taux jusqu'à ce que l'inflation passe sous la barre des 10 % et se stabilise. Le coefficient de réserves obligatoires a récemment été abaissé. Cette décision apparaît justifiée par les autorités pour mieux calibrer la position de liquidité du secteur bancaire et faciliter la transmission de la politique monétaire, mais elle semble prématurée dans un contexte d'accentuation des tensions inflationnistes⁹.



30. La BFM a accompli des progrès substantiels dans la mise en place des piliers nécessaires pour passer à un cadre transitoire renforcé d'analyse de la politique monétaire en 2023¹⁰. D'après l'assistance technique récemment fournie par le FMI, le marché interbancaire intérieur fonctionne plutôt bien : la BFM parvient de plus en plus efficacement à ramener le taux interbancaire au jour le jour vers le milieu de son corridor. Les autorités poursuivront leurs efforts en vue d'approfondir le marché de la dette et assurer une transition réussie et complète vers le ciblage du taux d'intérêt à moyen terme (MPEF §37). Les services du FMI ont engagé le ministère des Finances à améliorer la transparence de ces pratiques en matière d'émissions de titres de dette et à approuver avec la BFM le principe d'un dépositaire central unique des titres de dette publique,

⁹ Un niveau élevé de réserves obligatoires non rémunérées est équivalent à un impôt sur le système bancaire et accroît l'ample déficit structurel de liquidités en réduisant les facteurs autonomes de liquidités. Par conséquent, diminuer le coefficient de réserves obligatoires permet de réduire les injections de liquidités par la BFM. Cela étant, les services du FMI craignent que la décision encourage les banques à augmenter encore leur activité de prêt.

¹⁰ Dans un cadre renforcé d'analyse de la politique monétaire, l'analyse de la politique monétaire est centrée sur une projection d'inflation. La monnaie au sens large n'est plus une cible mais un indicateur et l'analyse monétaire sert à recouper l'analyse économique.

lequel est un élément essentiel pour approfondir le marché de la dette publique et créer un marché des titres publics non segmenté davantage fondé sur les règles de marché¹¹.

31. Les interventions de change devraient avoir pour principal objectif de lisser les pics de volatilité. L'accumulation de réserves de change ferait augmenter les avoirs extérieurs nets de la BFM et réduirait mécaniquement les avoirs intérieurs nets, qui constituent des objectifs du programme¹². Les restrictions sur la détention par les résidents de comptes bancaires en devises entreront en vigueur en juin 2023 et pourraient temporairement atténuer le manque de devises sur le marché intérieur des devises. Dans le cadre d'une récente assistance technique fournie par le FMI, il a été recommandé de remplacer l'algorithme d'interventions sur le marché des changes, qui n'est pas utilisé, par une nouvelle approche fondée sur des règles visant à préserver de la stabilité financière et des prix. L'élaboration de la stratégie opérationnelle d'inclusion de l'or dans les réserves sous sa forme définitive et la validation du protocole d'accord avec le ministère des Mines permettront à la BFM de reprendre ses achats d'or (MPEF §40).

32. Pour maintenir un système bancaire bien capitalisé, la BFM devrait s'employer à la mise en conformité des banques avec les cadres de Bâle II et Bâle III et exiger préventivement des augmentations de capital en fonction des résultats aux tests de résistance. En outre, le Conseil des ministres devrait approuver la loi sur la stabilité financière attendue de longue date de façon à parachever le cadre stratégique de stabilité financière.

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

33. Les autorités sollicitent une dérogation pour non-respect des critères de réalisation concernant les avoirs extérieurs nets de la banque centrale et le déficit primaire intérieur. Les services du FMI souscrivent à cette demande en raison du faible écart entre les niveaux d'avoirs extérieurs nets effectifs et requis (4½ % de la cible ajustée dans un contexte de dépréciation rapide du taux de change, qui a cessé depuis, permettant à la banque centrale de retrouver une position longue nette en devises) et des mesures correctrices prises par les autorités pour assurer le paiement des arriérés de droits de douane sur le pétrole, le recouvrement en temps voulu des futures taxes et la réalisation des futurs objectifs relatifs au déficit primaire intérieur. Ces mesures comprennent la conclusion et la mise en œuvre d'un accord avec les distributeurs de pétrole portant sur l'apurement des dettes croisées passées et la publication de la structure des prix de référence des carburants pour les deux semestres 2023 avant l'achèvement de cette revue.

34. Des modifications des objectifs du programme et de nouveaux repères structurels sont proposés pour 2023 et 2024. Les valeurs du plancher relatif au solde primaire intérieur de fin juin et de fin décembre 2023 ont été abaissées par rapport à la troisième revue pour permettre des transferts supplémentaires à la JIRAMA. Les futurs objectifs concernant les avoirs extérieurs nets ont

¹¹ À l'heure actuelle, la BFM est le dépositaire central unique de certains types de bons du Trésor, à savoir les bons du Trésor par adjudication ou BTA, tandis que le Trésor assure la comptabilisation des transactions de *bons du Trésor Fihary* (BTF), ce qui rend leur utilisation comme sûreté plus difficile. Les BTF sont des instruments de gré à gré d'une maturité supérieure aux BTA et assortis de taux inférieurs au taux d'intérêt du marché.

¹² La stérilisation des achats de devises suppose que la BFM retire des liquidités (ou injecte moins de liquidités).

été révisés à la hausse pour tenir compte de la rétrocession de DTS qui a eu lieu en mars. D'autres modifications sont proposées afin de prendre en considération les évolutions macroéconomiques et les nouveaux critères convenus en vertu du programme. Ainsi, cinq nouveaux repères structurels sont proposés en vue i) d'améliorer le suivi et la transparence de la position financière de la JIRAMA (deux nouveaux repères structurels ; le repère manqué à fin décembre 2022 portant sur l'approbation d'un plan de redressement, déjà évalué au moment de la troisième revue, sera redéfini après la nomination d'une nouvelle équipe de direction) ; ii) de soutenir les efforts déployés par les gouvernements pour lutter contre l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience face aux chocs ; iii) de renforcer encore l'exécution du budget et iv) d'officialiser l'engagement prévu dans le MPEF à appliquer un mécanisme automatique de tarification des carburants d'ici le premier trimestre de 2024 (tableau 2 du MPEF). Ces repères structurels ont été élaborés après consultation avec la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'expert résident du FMI sur les questions de budget et d'assistance technique en détachement de longue durée et ont pour objectif de remédier à des problèmes d'importance critique sur le plan macroéconomique tout en tenant compte des capacités limitées des autorités. Enfin, les services du FMI proposent de reporter la définition de mesures à même d'atténuer l'impact des ajustements des prix des carburants sur les populations vulnérables (repère structurel de juin 2023) à septembre 2023 pour que des experts de la protection sociale relevant de la Banque mondiale puissent être consultés.

35. Les risques entourant la mise en œuvre du programme demeurent élevés.

L'assouplissement nécessaire de l'objectif relatif au solde primaire intérieur sur fond de concrétisation des risques budgétaires émanant de la JIRAMA et d'abaissement des projections de recettes reflète le manque de marge de manœuvre budgétaire et souligne le risque de ne pas atteindre les objectifs budgétaires du programme en 2024. Différentes mesures d'atténuation sont possibles telles qu'une coopération très étroite avec les autorités, un suivi plus fréquent et plus approfondi de la JIRAMA et une forte collaboration avec la Banque mondiale et les partenaires pour le développement. La poursuite du développement des capacités sera également essentielle pour soutenir la mise en œuvre des réformes.

36. Le programme demeure entièrement financé, grâce à des engagements fermes pour le reste de la période du programme.

D'après les projections, les sources de financement extérieur permettent de couvrir les besoins de financement extérieur jusqu'en 2024 (tableau 9). L'engagement du FMI demeure critique pour mobiliser le soutien des autres partenaires au développement. Les autorités s'attendent à recevoir 100 millions de dollars d'aide budgétaire de la part de la Banque mondiale cette année, ce qui ferait baisser le tirage de réserve projeté pour 2023 de près de 75 % par rapport à la revue précédente et rendrait le partage de la charge plus équitable (tableau du texte)¹³. Les décaissements au titre de cette revue de l'accord FEC seraient affectés au budget conformément à la décision prise lors de la première revue.

¹³ Cette opération à l'appui des politiques de développement s'inscrit dans un programme composé de trois opérations couvrant la période 2023–25 et devrait être approuvée par le Conseil d'administration de la Banque mondiale le 8 juin 2023.

Tableau 5 du texte. Madagascar : Besoins et sources de financement extérieur

(en millions de dollars)

	2021			2022			2023			2024			2021 - 2024		
	Approb. du	3 ^e revue	4 ^e revue	Approb. du	3 ^e revue	4 ^e revue	Approb. du	3 ^e revue	4 ^e revue	Approb. du	3 ^e revue	4 ^e revue	Approb. du progr.	3 ^e revue	4 ^e revue
Écart de financement avant utilisation des réserves, allocation de DTS et remboursements au FMI (extrait du tableau 9)	396	523	524	144	257	257	117	141	171	72	59	88	729	980	1040
Utilisation des réserves	0	0	0	0	-180	-180	0	-92	-23	0	0	0	0	-272	-203
Allocation de DTS	0	-332	-332	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-332	-332
Remboursements au FMI	18	22	22	27	21	21	55	50	50	64	59	58	164	152	151
Écart de financement total	414	214	214	171	98	98	172	99	198	136	118	146	893	528	656
Décaissements du FMI	142	70	70	72	98	98	72	98	98	36	33	33	322	299	299
Autre financement au titre du programme	272	144	144	100	0	0	100	0	100	100	85	113	572	229	357
Répartition des charges : part du FMI (en	34,3%	32,7%	32,7%	42,1%	100,0%	100,0%	41,9%	99,0%	49,5%	26,5%	28,0%	22,6%	36,1%	56,6%	45,6%

Sources : calculs des services du FMI.

37. La capacité à rembourser le FMI demeure satisfaisante, les remboursements annuels prévus culminant en 2026 à 0,80 % du PIB, 5,6 % des recettes publiques et 2,3 % des exportations. Les crédits du FMI déjà obtenus et potentiels devraient culminer en 2023 à 5,6 % du PIB et 43,0 % des recettes publiques et diminuer par la suite.

38. La majorité des recommandations relatives aux sauvegardes formulées en 2021 ont été mises en œuvre, y compris celle concernant la transition vers l'application des normes internationales d'information financière par la BFM. Les recommandations qui demeurent en suspens portent sur l'achèvement d'une évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne et la suppression progressive des achats d'or brut par la BFM. Sur ce dernier point, la BFM continue de s'employer à définir des mesures de sauvegardes encadrant ces opérations avant de reprendre ses achats d'or (MPEF §40).

39. Les autorités ont sollicité un financement au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) et les services du FMI prévoient d'engager des discussions sur ce point lors de la prochaine revue, à condition que les résultats relatifs à l'accord actuel demeurent satisfaisants. D'ici là, les services poursuivront leurs échanges avec les autorités sur les conditions d'admissibilité à la FRD, à commencer par la nécessité de réformes de qualité visant à relever les défis structurels à long terme liés aux changements climatiques. Sachant que pour obtenir un financement au titre de la FRD, un pays doit bénéficier pendant au moins 18 mois d'un programme concomitant dont la qualité donne accès aux tranches supérieures de crédit, l'extension de l'accord actuel ainsi que la conclusion d'un nouvel accord au titre de la FEC seront également examinées. Les travaux de fond visant à évaluer l'impact des vulnérabilités liées aux changements climatiques ont débuté dans le cadre du Programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique, publié en novembre 2022 et se poursuivront lors des prochains mois.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

40. La croissance de Madagascar a ralenti et les tensions inflationnistes s'accroissent. Le PIB s'est redressé depuis la pandémie, mais la croissance devrait se stabiliser à 4 % en 2022 et

en 2023. Le niveau élevé des prix intérieurs et mondiaux des carburants et des produits alimentaires attise les tensions inflationnistes, particulièrement préjudiciables aux plus vulnérables.

41. La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC demeure contrastée en ce qui concerne les objectifs quantitatifs. Deux des cinq critères de réalisation quantitatifs de fin décembre 2022 ont été manqués pour les mêmes raisons que ceux fixés pour fin juin 2022. Le niveau des avoirs extérieurs nets de la banque centrale s'est établi légèrement en dessous de l'objectif du programme. Le critère de réalisation quantitatif portant sur le solde primaire intérieur a également été manqué (l'écart entre le niveau visé et effectif étant plus important dans ce cas que dans le précédent) en raison des retards de paiement des taxes douanières sur les produits pétroliers par les distributeurs de pétrole, mais le règlement des dettes croisées entre l'État et les distributeurs de pétrole en 2023 a permis la reprise de l'acquittement régulier des taxes douanières. Aucun des trois objectifs indicatifs à fin décembre n'a été atteint. Toutefois, des progrès ont été réalisés sur le plan des dépenses sociales depuis 2021 et l'objectif indicatif de fin mars 2023 y afférent a été respecté.

42. Cependant, les autorités ont poursuivi la mise en œuvre du programme de réformes structurelles. Tous les repères structurels ont été atteints ou appliqués avec de légers retards, à l'exception, premièrement, du repère structurel continu selon lequel les autorités sont tenues d'informer les services du FMI de tout transfert budgétaire aux fournisseurs de la JIRAMA dans un délai d'une semaine et, deuxièmement, du repère structurel plafonnant les passifs bruts de l'État vis-à-vis des distributeurs de pétrole à 300 milliards d'ariary, temporairement non respecté. Ce repère est de nouveau respecté depuis avril 2023. Les services du FMI saluent la publication du manuel de gestion des investissements publics, lequel devrait permettre une planification et une exécution des investissements plus efficaces. Le rapport de suivi de la Cour des comptes, les nouveaux rapports trimestriels d'exécution budgétaire, de meilleure qualité que les précédents, et les modifications du cadre juridique des marchés publics contribueront à renforcer la transparence et le principe de responsabilité.

43. La nécessité de soutenir la JIRAMA, que les autorités tentent à redresser après les pertes exceptionnelles enregistrées par l'entreprise en 2022, nécessite un assouplissement de l'objectif de déficit primaire intérieur en 2023. Les recettes fiscales recouvrées ont ralenti en partie à cause du ralentissement de la croissance et de la baisse des importations, ainsi que l'application de l'accord conclu en décembre 2022 avec les distributeurs de pétrole a supposé d'importants transferts en 2023 afin de régler les passifs de l'État vis-à-vis des distributeurs et permettre la reprise des paiements des droits de douane sur le pétrole dans les délais prescrits. À la suite d'un accident sur une centrale hydroélectrique dans un contexte marqué par un niveau élevé des prix mondiaux des carburants, la JIRAMA a enregistré des pertes exceptionnelles en 2022, qui se sont accompagnées d'une accumulation substantielle d'arriérés. Compte tenu des risques sociaux et des répercussions économiques que provoquerait une interruption de l'approvisionnement en électricité, les services du FMI soutiennent une augmentation de l'enveloppe de transferts destinée à la JIRAMA et à un assouplissement concomitant de l'ancrage budgétaire pour 2023, accompagné d'un suivi plus étroit de la situation financière de l'entreprise. Les autorités restent engagées à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les nouveaux objectifs du programme.

44. Les autorités devraient limiter les dépenses pour pouvoir compenser tout déficit de recettes par rapport aux projections. Les services du FMI ont invité les autorités à appliquer l'intégralité des mesures relatives à l'administration des impôts telles qu'adoptées avec le budget 2023 et à réexaminer les dépenses fiscales coûteuses et les mesures fiscales génératrices de distorsions dans le cadre de leur prochaine loi de finances. La suspension de la taxe de sortie sur les exportations de minerais non renouvelables est une décision bienvenue. Les projections d'investissements publics devraient mieux tenir compte des contraintes de capacités et refléter une hiérarchisation claire des projets par ordre de priorité en fonction de critères transparents, y compris la résilience face aux changements climatiques.

45. La mise en œuvre intégrale de l'accord conclu en décembre dernier avec les distributeurs de pétrole devrait considérablement réduire les risques budgétaires, mais le redressement de la JIRAMA est une priorité. Les coûts d'exploitation de l'entreprise ont fortement augmenté en 2022, car les prix des carburants sont élevés et l'écart entre les coûts de production et les tarifs de l'électricité, plus faibles, s'est creusé. Il sera crucial de faire baisser les coûts, de réduire les pertes non techniques, d'approuver un plan d'activité réaliste et d'améliorer la qualité des services. Il est également nécessaire d'accroître la transparence des activités de la JIRAMA et du soutien financier apporté par l'État.

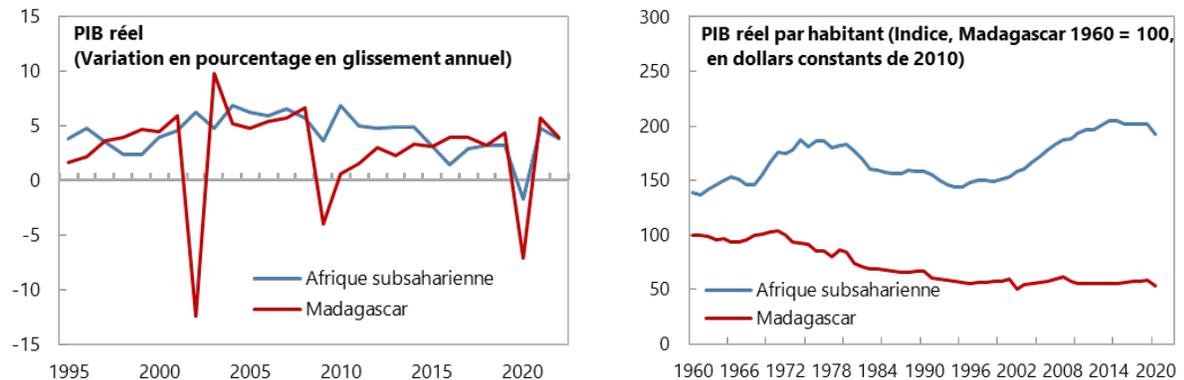
46. Il convient d'accélérer les réformes portant sur la gestion des finances publiques. Les autorités devraient chercher à limiter davantage la centralisation excessive de l'exécution du budget, à simplifier la procédure d'exécution du budget et à mieux faire concorder les engagements, la trésorerie et les plans de passation des marchés. Il serait bon de respecter le principe d'annualité du budget en annulant systématiquement les crédits budgétaires non utilisés à la fin de chaque exercice budgétaire. Par ailleurs, il faudrait renforcer la gestion de la trésorerie pour éviter l'accumulation d'arriérés. Les services du FMI ont insisté sur le renforcement du principe de responsabilité au moyen d'une modernisation du cadre juridique du CDBF, la systématisation du suivi des audits de la Cour des comptes, d'une meilleure efficacité du dispositif de lutte contre la corruption et d'une intensification du contrôle des politiques publiques par les citoyens.

47. Sachant que l'inflation est forte et demeure sur une trajectoire ascendante, la banque centrale devrait continuer d'axer ses efforts sur la stabilité des prix. D'après les projections, l'inflation devrait se maintenir à un niveau élevé à moyen terme, ce qui appelle un resserrement de la politique monétaire. Les services du FMI saluent les progrès accomplis dans la transition vers un cadre opérationnel de ciblage des taux d'intérêt et encouragent la banque centrale à renforcer sa communication de façon à mieux ancrer les anticipations et à réaffirmer son indépendance. La réforme du secteur de la vanille a entraîné une réduction sensible des entrées de devises, ce qui a pesé sur le taux de change et sur les réserves internationales, ce qui réduit la marge de manœuvre disponible de la BFM pour lisser les pics de volatilité du taux de change.

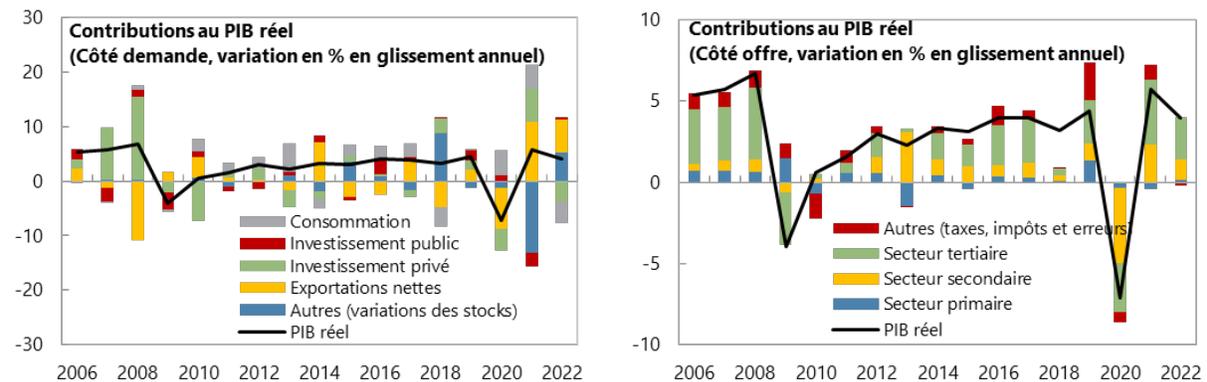
48. Compte tenu des résultats de Madagascar et de ses engagements au titre du programme, les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC ainsi qu'aux demandes de dérogation pour non-respect et de modification des critères de réalisation.

Graphique 1. Madagascar : évolution du secteur réel

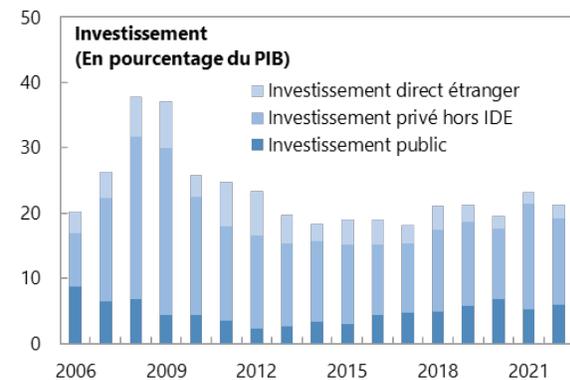
Les récentes améliorations sur le plan de la croissance ont été effacées par la pandémie de COVID-19.



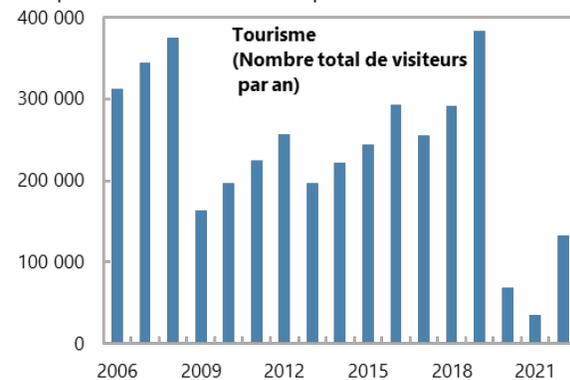
Une reprise vigoureuse dans la consommation, les secteurs minier et manufacturier et les exportations nettes a contribué au regain de croissance en 2021, malgré les effets négatifs de la réouverture tardive des frontières sur le tourisme, et en dépit du niveau très bas des investissements.



L'investissement est bien inférieur à ses niveaux de 2008...



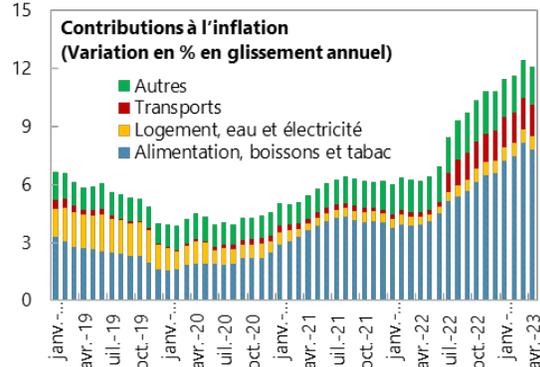
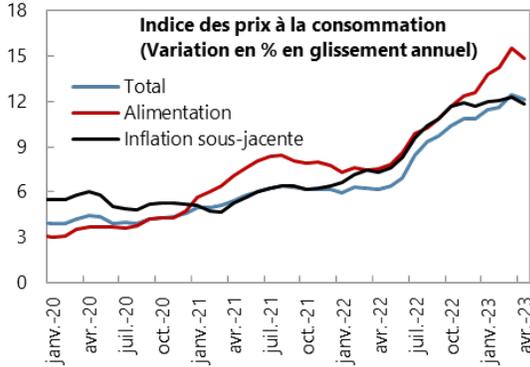
... et de multiples vagues pandémiques ont interrompu la reprise du secteur touristique.



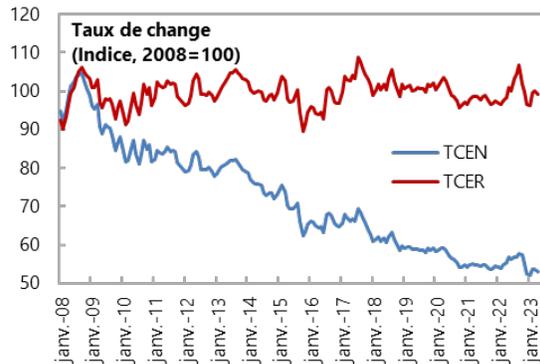
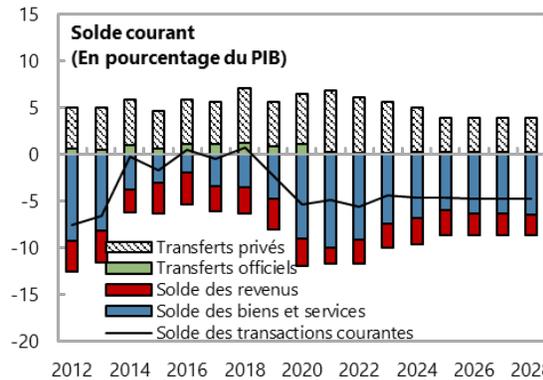
Sources : autorités malgaches et estimations des services du FMI.

Graphique 2. Madagascar : inflation et évolution extérieure

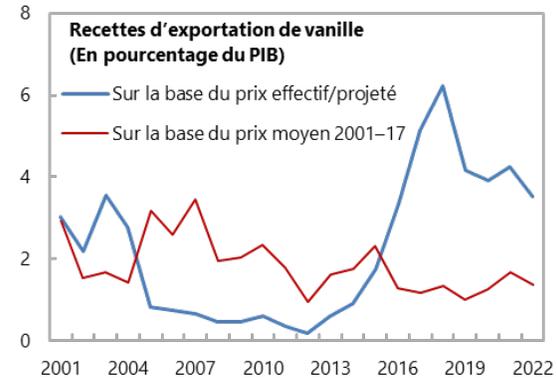
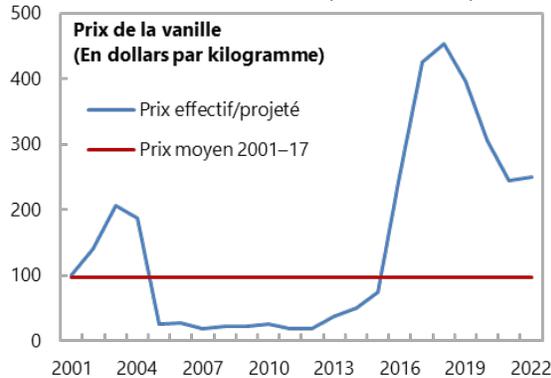
L'inflation totale, à la hausse depuis le milieu de l'année 2020, est alimentée depuis peu par l'augmentation des coûts de transport et le renchérissement des produits alimentaires et énergétiques.



Le déficit courant s'est creusé en 2020 en raison de l'effondrement des recettes du secteur touristique, et devrait baisser peu à peu à moyen terme. Le taux de change effectif réel est resté relativement stable ces dernières années.



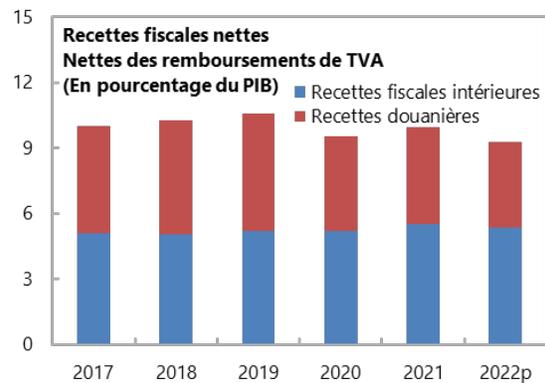
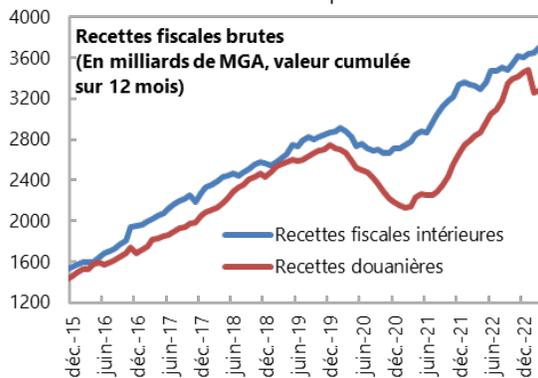
Les recettes d'exportation de la vanille sont en recul depuis fin 2019 car la demande a baissé et la concurrence s'est accrue au niveau mondial. Les volumes exportés baissent depuis fin 2022, à la suite d'une tentative de durcissement des contrôles des prix et des exportations.



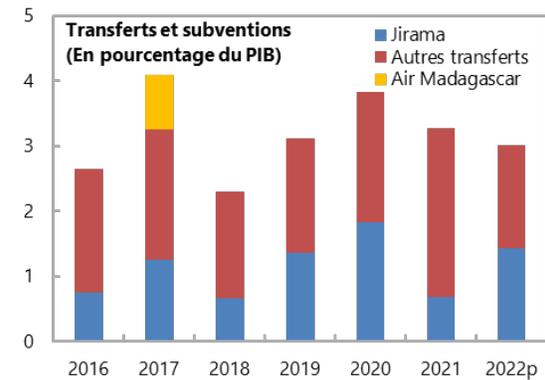
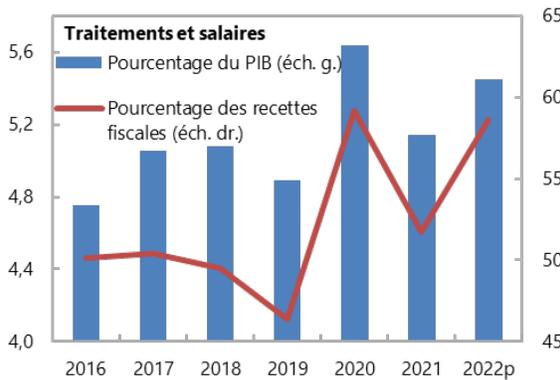
Sources : autorités malgaches et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Madagascar : recettes et dépenses publiques

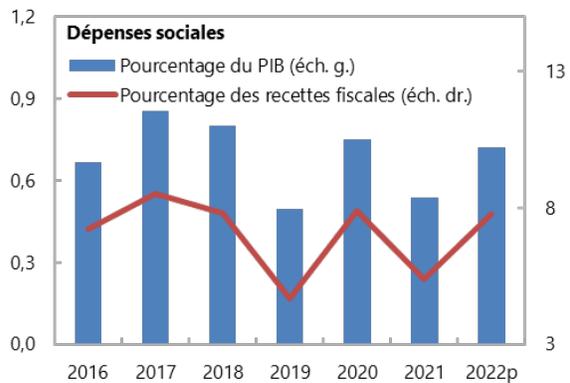
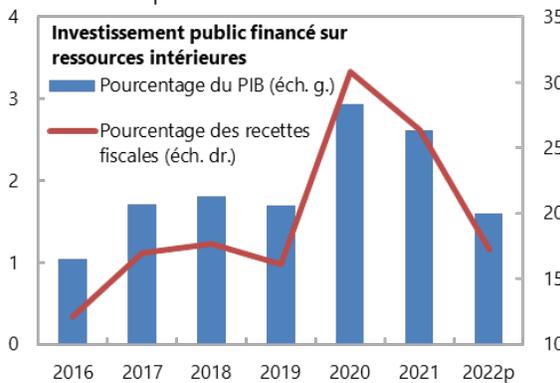
Les recettes fiscales se remettent depuis 2022 du coup porté par la pandémie, et les recettes douanières ont bénéficié des cours mondiaux du pétrole.



La masse salariale du secteur public a augmenté jusqu'à représenter 58,7 % des recettes fiscales en 2022, mais reste inférieure au pic de 2020. Les transferts ont baissé en 2021, à la faveur d'une diminution des montants transférés à la JIRAMA cette même année.



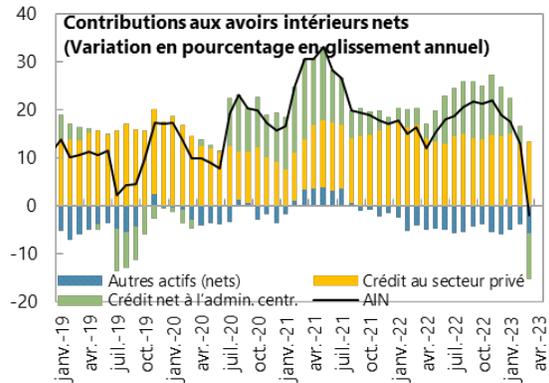
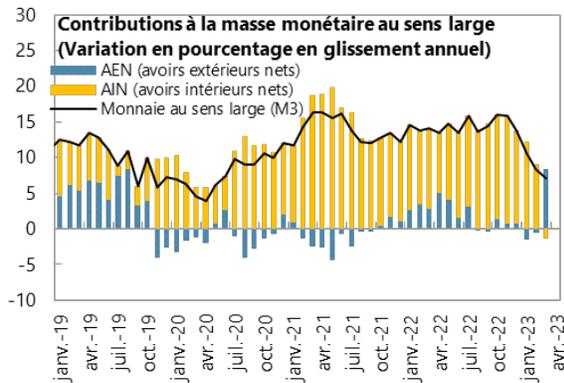
La sous-exécution des investissements publics financés sur ressources intérieures persiste en 2022 ; les dépenses sociales sont reparties à la hausse.



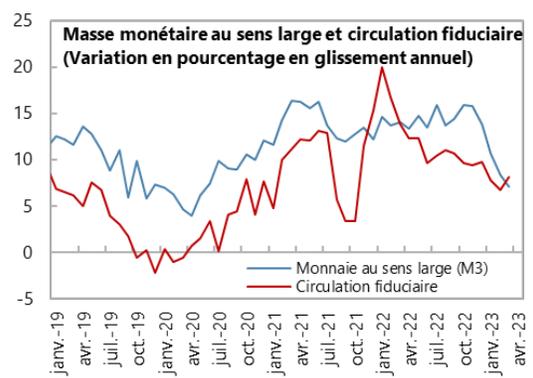
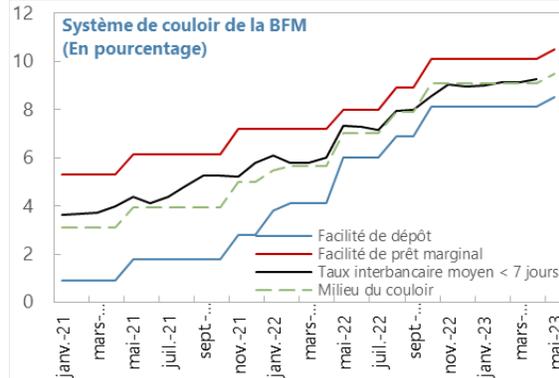
Sources : autorités malgaches et estimations des services du FMI.

Graphique 4. Madagascar : évolution de la situation monétaire

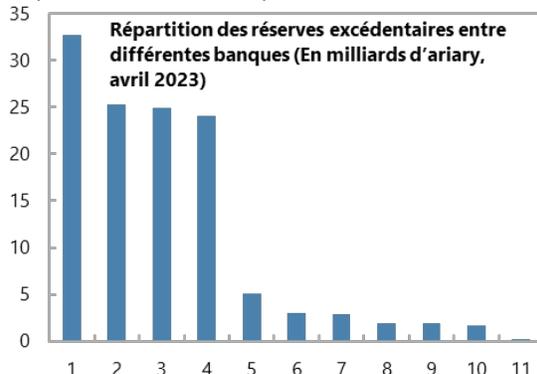
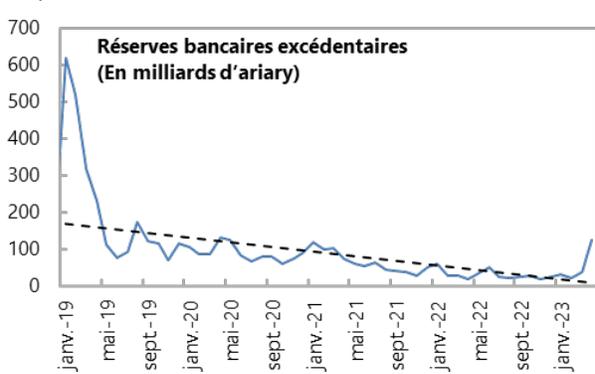
Jusqu'à la pandémie, la croissance de la masse monétaire au sens large était alimentée par l'accumulation d'avoirs nets étrangers et par le crédit au secteur privé. Depuis la crise de la COVID-19, le crédit intérieur net aux administrations publiques est en hausse.



La banque centrale a riposté à la hausse de l'inflation en relevant ses taux d'intérêt six fois depuis novembre 2021, et parvient de mieux en mieux à orienter les taux interbancaires au jour le jour au milieu de la fourchette visée.



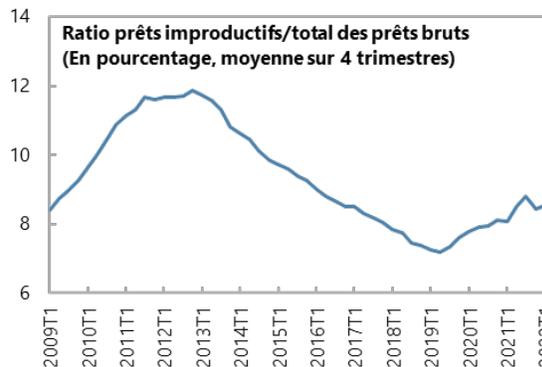
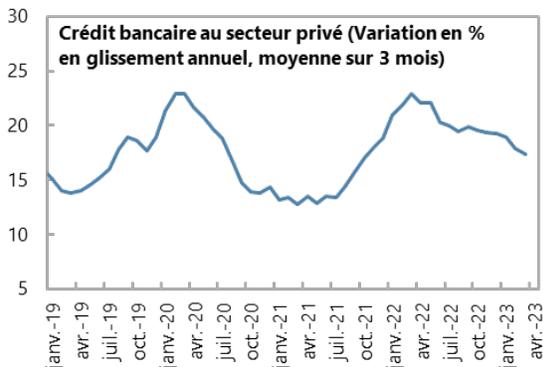
L'excédent de réserves bancaires, d'ordinaire très fluctuant et marqué par de forts effets saisonniers liés au cycle de production de la vanille, diminuent et se concentrent dans un petit nombre de banques.



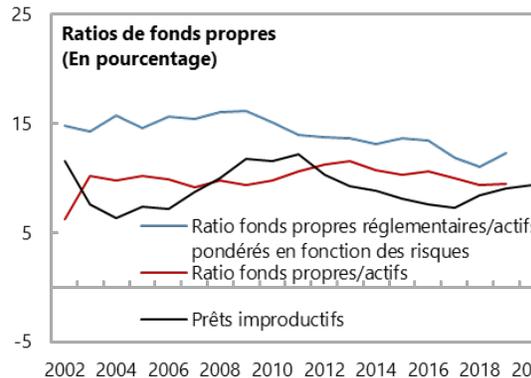
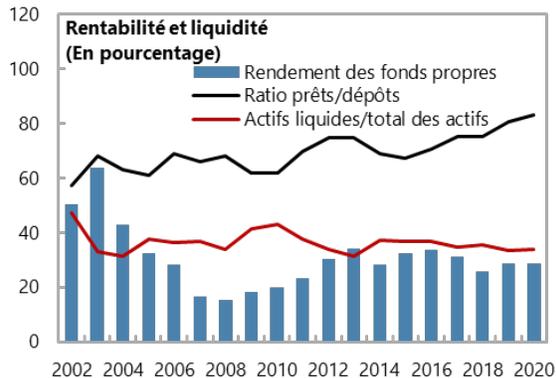
Sources : autorités malgaches et estimations des services du FMI.

Graphique 5. Madagascar : évolution du secteur financier

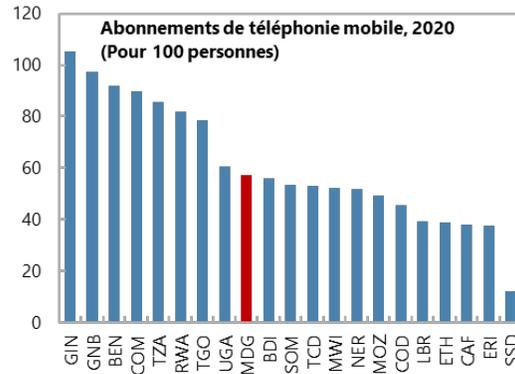
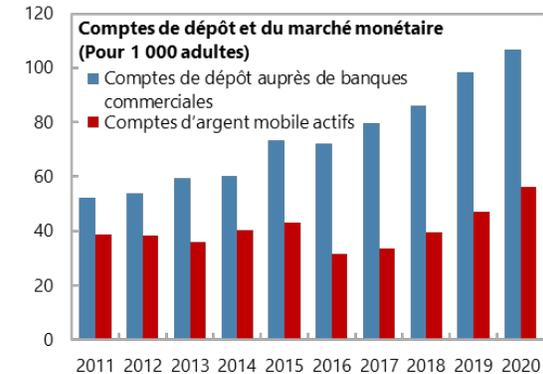
La croissance du crédit ralentit depuis mi 2022, et il semble que les prêts improductifs aient passé leur pic.



Dans l'ensemble, les banques continuent de disposer de suffisamment de fonds propres et restent liquides et rentables, mais la pandémie a exacerbé l'hétérogénéité au sein du secteur.



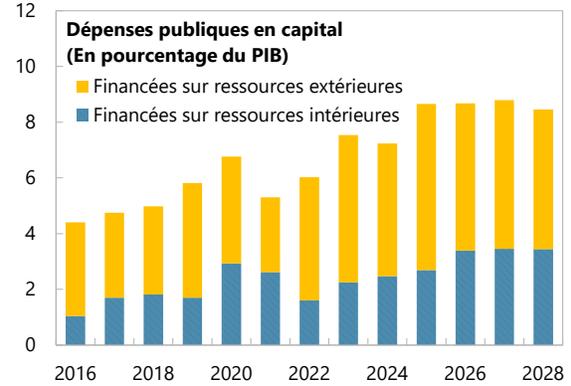
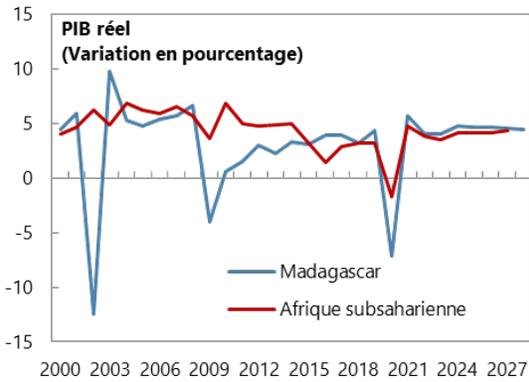
Les activités bancaires mobiles sont en accélération, mais Madagascar accuse un retard par rapport à de nombreux pays à faible revenu d'AfSS.



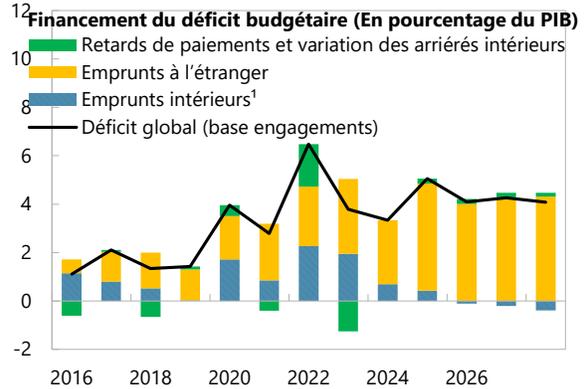
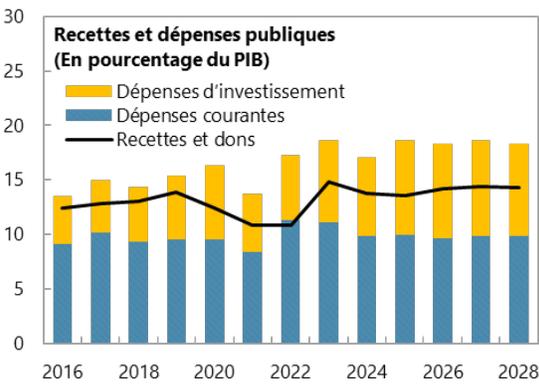
Sources autorités malgaches ; Enquête du FMI sur l'accès aux services financiers ; Banque mondiale et estimations des services du FMI.

Graphique 6. Madagascar : perspectives macroéconomiques à moyen terme

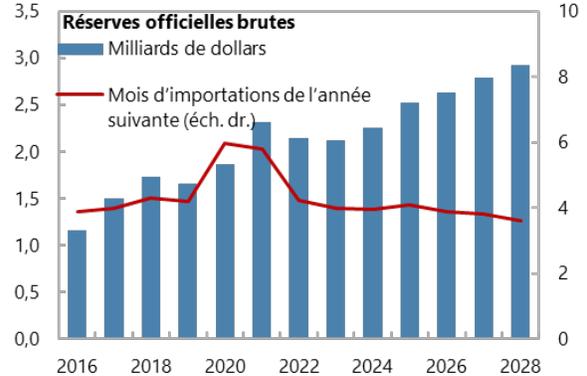
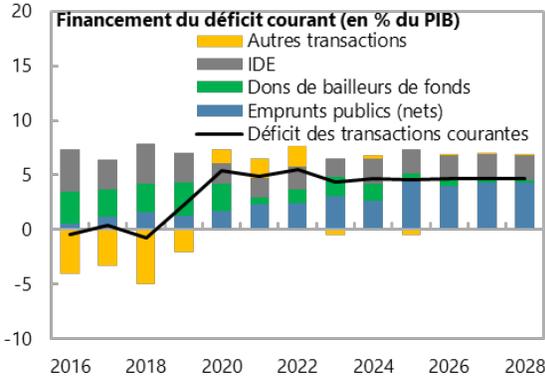
La croissance devrait rester légèrement supérieure à la moyenne d'AfSS, grâce à l'augmentation des investissements publics.



L'investissement public devrait rester élevé en proportion du PIB. La majeure partie des déficits sont financés sur ressources extérieures.



Il est probable que les hausses du déficit du compte courant entraînées par l'investissement public seront financées par des emprunts concessionnels, et que les réserves brutes officielles s'amenuisent lentement.



Sources : autorités malgaches et estimations des services du FMI.

¹ Les emprunts intérieurs sont nets, hors refinancement des bons du Trésor à court terme, et incluent les rétrocessions de financements du FMI opérées par la banque centrale.

Tableau 1. Madagascar : principaux indicateurs économiques, 2019–28

	2019	2020	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
	Est.	Est.	Est.	Approbation programme	3ème Revue	Est.	Approbation programme	3ème Revue	Proj.	Projections				
(Variation en pourcentage; sauf indication contraire)														
Produit intérieur brut et prix														
PIB à prix constants	4.4	-7.1	5.7	5.0	4.2	4.0	5.4	4.2	4.0	4.8	4.7	4.7	4.6	4.5
Déflateur du PIB	6.5	4.3	6.6	5.7	7.4	7.0	6.0	9.5	9.1	7.7	7.5	6.9	6.0	5.4
Indice des prix à la consommation (moyenne de la période)	5.6	4.2	5.8	5.7	8.2	8.2	6.0	9.5	10.5	8.8	8.1	7.4	6.7	6.0
Indice des prix à la consommation (fin de période)	4.0	4.6	6.2	6.0	11.2	10.8	5.8	9.3	9.3	8.6	7.9	7.2	6.5	6.0
Monnaie et crédit														
Base monétaire	-4.4	10.8	7.4	4.4	17.5	17.9	4.9	16.4	16.0	13.5	18.0	9.1	11.0	7.9
Masse monétaire (M3)	7.3	12.1	12.2	10.4	34.5	13.8	10.9	16.5	15.8	16.0	17.7	12.2	11.3	9.7
(Croissance en pourcentage de la masse monétaire (M3) de début de période)														
Avoirs extérieurs nets	-2.6	2.1	1.0	3.1	-0.9	0.8	1.0	3.5	6.5	5.4	8.2	5.5	5.6	4.3
Avoirs intérieurs nets	9.9	10.0	11.2	7.3	35.4	13.0	5.5	13.0	9.7	10.7	9.5	6.7	5.6	5.4
dont: Crédit au secteur privé	10.3	5.6	11.1	4.5	25.3	9.8	4.9	7.3	8.7	8.3	8.1	7.2	6.6	6.1
(En pourcentage du PIB)														
Finances publiques														
Recettes budgétaires (hors dons)	10.8	9.9	10.2	11.4	11.1	9.6	12.2	11.9	13.1	12.2	12.9	13.7	14.0	14.1
dont: Recettes fiscales	10.6	9.5	9.9	11.1	10.8	9.3	11.9	11.7	12.8	11.8	12.4	13.1	13.3	13.4
Dons	3.1	2.5	0.7	1.8	2.5	1.3	1.3	2.7	1.7	1.6	0.7	0.5	0.4	0.2
dont: Dons budgets	0.7	0.9	0.0	0.3	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses totales	15.4	16.4	13.7	18.1	20.3	17.3	17.8	17.6	18.6	17.1	18.6	18.3	18.6	18.4
Dépenses en capital	5.8	6.8	5.3	8.6	8.0	6.0	8.6	8.7	7.5	7.2	8.7	8.7	8.8	8.5
Solde global (base engagement)	-1.4	-4.0	-2.8	-4.8	-6.8	-6.5	-4.3	-3.0	-3.8	-3.3	-5.1	-4.1	-4.3	-4.1
Flottant (variation des comptes créditeurs, +=augmentation)	0.3	0.5	0.0	0.0	1.8	0.0	0.0	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés domestiques (+=augmentation)	-0.2	0.0	-0.4	0.0	0.0	1.8	0.0	0.0	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire (base caisse)	-1.3	-3.5	-3.2	-4.8	-5.0	-4.7	-4.3	-4.6	-5.0	-3.3	-5.1	-4.1	-4.3	-4.1
Solde primaire intérieur ¹	0.3	-1.9	-0.1	-0.4	-2.7	-2.8	0.2	1.3	0.7	0.7	1.1	1.3	1.4	1.4
Financement total	1.3	3.5	3.2	4.1	5.0	4.7	3.9	4.6	5.0	3.3	4.9	3.9	4.1	3.9
Financement extérieur (net)	1.3	1.8	2.3	3.5	2.6	2.5	3.3	2.2	3.1	2.6	4.4	4.0	4.3	4.3
Financement intérieur (net)	0.0	1.7	0.8	0.6	2.4	2.3	0.5	2.4	2.0	0.7	0.4	-0.1	-0.2	-0.4
of which: retrocessions de financements du FMI ²		2.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.2					
dont: cession au titre de la nouvelle allocation DTS du FMI			0.0	0.0	0.0	0.0	1.5	1.6	0.4					
Appui budgétaire qui reste à programmer ³	0.0	0.0	0.0	-0.7	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Épargne et investissement														
Formation brute de capital fixe	21.2	19.5	23.2	20.6	23.4	21.3	22.2	25.3	24.1	23.2	24.9	24.8	25.0	24.6
Épargne nationale intérieure	20.4	12.3	10.2	16.2	17.8	15.8	17.8	19.6	19.8	18.6	20.3	20.1	20.3	19.9
Secteur extérieur														
Exportations de biens, FAB	18.5	15.0	18.6	18.0	23.2	23.3	19.1	24.4	23.3	23.6	23.9	24.2	24.2	24.5
Importations de biens, CAF	26.9	24.3	28.7	26.2	34.0	34.2	27.7	35.0	32.8	33.4	33.4	34.1	34.2	34.6
Solde du compte courant (hors dons)	-5.4	-7.9	-5.5	-6.2	-8.0	-6.8	-5.7	-8.4	-6.1	-6.2	-5.3	-5.2	-5.0	-4.9
Solde du compte courant (dons inclus)	-2.3	-5.4	-4.9	-4.4	-5.6	-5.5	-4.3	-5.7	-4.4	-4.6	-4.6	-4.7	-4.7	-4.7
Dettes publiques	41.3	52.0	51.8	47.8	57.1	54.9	48.6	53.1	56.1	55.3	56.3	57.2	58.2	59.0
Dettes publiques Extérieures (dont passifs de la BFM)	27.3	36.3	34.3	36.1	42.5	36.7	37.3	41.1	39.6	40.0	42.1	43.5	44.7	45.6
Dettes publiques Intérieures	13.9	15.7	17.5	11.7	14.7	18.3	11.3	11.9	16.5	15.3	14.2	13.8	13.5	13.4
(Unités comme indiqué)														
Réserves officielles brutes (en millions de DTS)	1196	1338	1630	1540	1601	1601	1680	1523	1588	1687	1885	1960	2067	2157
En mois d'importations de biens et services	4.2	6.0	5.8	5.1	4.3	4.2	5.0	3.7	4.0	4.0	4.1	3.9	3.8	3.6
Taux de change effectif réel (moyenne de la période, variation en pourcentage)	-0.4	-1.3	-1.9	2.5
Termes de l'échange (variation en pourcentage, détérioration-)	-15.5	-8.6	-13.8	1.8	0.3	-3.1	0.2	9.9	-3.5	-2.6	2.1	2.0	0.0	0.1
<i>Postes pour mémoire:</i>														
PIB par habitant (dollars américains)	532	477	517	551	526	523	582	536	536	559	596	627	660	704
PIB nominal aux prix du marché (milliards d'ariary)	51,035	49,436	55,744	63,300	62,395	62,053	70,701	71,201	70,407	79,440	89,415	100,035	110,950	122,221

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.² Décaissements au titre de la FCR en 2020 et décaissements au titre de la FEC rétrocédés par la banque centrale au Trésor.³ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 2. Madagascar : comptes nationaux, 2019–28

	2019	2020	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
	Est.	Est.	Est.	Approbation	3eme	Est.	Approbation	3eme	Proj.	Projections				
				programme	Revue		programme	Revue						
Croissance réelle de l'offre														
Secteur primaire	5.9	-1.4	-1.6	3.0	0.6	0.6	3.4	2.2	2.2	2.9	3.0	3.0	3.0	3.0
<i>dont</i> : Agriculture	7.6	-2.3	-0.3	3.5	0.6	0.6	4.0	2.7	2.7	3.4	3.5	3.5	3.5	3.5
Secteur secondaire	6.8	-29.5	19.7	9.5	9.4	9.4	7.4	7.0	7.0	8.9	8.6	8.5	8.0	8.2
<i>dont</i> :														
Manufacturing	8.2	-15.7	30.2	4.5	7.6	7.6	6.8	3.8	3.8	4.0	3.8	3.7	3.6	3.6
Energie	3.7	-0.1	2.9	5.8	-0.4	-0.4	8.6	0.5	0.5	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Industries extractives	9.9	-49.3	51.9	19.3	17.5	17.5	11.1	11.0	11.0	14.0	13.1	12.6	11.4	11.5
Secteur tertiaire	5.0	-5.7	7.4	4.3	5.0	4.7	5.7	4.0	3.7	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
<i>dont</i> :														
Commerce	2.3	-2.7	1.0	1.9	2.0	2.0	2.4	2.3	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Services	2.9	-8.1	2.9	4.3	1.6	1.6	5.4	1.6	1.6	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9
Transports	4.8	-6.4	5.1	3.5	5.1	5.1	6.0	5.4	5.4	6.2	6.0	5.9	5.6	5.5
Impôts indirects	-1.1	13.3	0.5	5.7	4.1	4.1	6.0	9.5	9.5	8.8	7.5	7.4	6.6	6.5
PIB réel aux prix du marché	4.4	-7.1	5.7	5.0	4.2	4.0	5.4	4.2	4.0	4.8	4.7	4.7	4.6	4.5
	(En pourcentage du PIB)													
Composition nominale de la demande														
Solde des ressources	-4.7	-9.0	-9.9	-6.9	-8.9	-9.1	-6.9	-8.0	-7.4	-6.8	-6.0	-6.3	-6.3	-6.4
Exportations de biens et services non facteurs	28.7	19.7	23.0	26.3	30.6	30.8	27.6	33.6	32.6	33.1	33.5	33.7	33.8	34.1
Solde de la balance courante (dons inclus) = (S - I)	-2.3	-5.4	-4.9	-4.4	-5.6	-5.5	-4.3	-5.7	-4.4	-4.6	-4.6	-4.7	-4.7	-4.7
Consommation	86.0	95.7	93.8	87.3	84.2	86.6	85.7	81.3	82.1	82.4	79.9	80.4	80.2	80.7
Publique	15.1	18.7	17.2	15.0	24.3	23.2	14.6	17.5	22.7	20.2	20.4	19.8	20.2	20.3
Privée	70.9	77.0	76.6	72.2	59.9	63.5	71.2	63.8	59.3	62.2	59.5	60.6	60.0	60.4
Investissement (I)	21.2	19.5	23.2	20.6	23.4	21.3	22.2	25.3	24.1	23.2	24.9	24.8	25.0	24.6
Public	5.8	6.8	5.3	8.6	8.0	6.0	8.6	8.7	7.5	7.2	8.7	8.7	8.8	8.5
Privé	15.4	12.8	17.9	12.1	15.3	15.3	13.6	16.6	16.6	16.0	16.3	16.1	16.2	16.2
<i>dont</i> : investissements directs étrangers	2.6	1.9	1.7	2.4	2.0	2.1	2.8	1.5	1.6	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3
Epargne nationale (S)	20.4	12.3	10.2	16.2	17.8	15.8	17.8	19.6	19.8	18.6	20.3	20.1	20.3	19.9
Publique	3.7	2.1	1.9	3.0	0.6	-1.0	3.7	4.7	2.8	3.0	2.7	3.9	3.8	3.7
Privée	16.7	10.3	8.4	13.2	17.1	16.8	14.2	14.9	16.9	15.6	17.6	16.2	16.5	16.2
<i>Postes pour mémoire:</i>														
PIB nominal (prix du marché)	51,035	49,436	55,744	63,300	62,395	62,053	70,701	71,201	70,407	79,440	89,415	100,035	110,950	122,221

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. Madagascar : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2019–28
(en milliards d'ariary)

	2019	2020	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
	Act.	Act.	Est.	Approbation	3eme	Est.	Approbation	3eme	Proj.	Projections				
				programme	Revue		programme	Revue						
Recettes totales et dons	7,115	6,129	6,081	8,375	7,441	6,734	9,554	11,568	10,448	10,933	12,128	14,240	15,945	17,438
Recettes totales	5,528	4,886	5,710	7,206	5,912	5,940	8,629	9,680	9,220	9,659	11,509	13,712	15,553	17,206
Recettes fiscales	5,387	4,707	5,540	7,023	5,741	5,762	8,425	9,490	9,030	9,341	11,062	13,112	14,776	16,351
Impôts domestiques	2,666	2,579	3,081	3,986	3,305	3,325	4,848	4,100	3,956	4,871	5,866	6,957	7,716	8,500
Taxes sur le commerce international	2,721	2,128	2,459	3,036	2,436	2,436	3,577	5,390	5,074	4,470	5,195	6,155	7,060	7,851
Recettes non-fiscales	140	180	170	183	172	178	204	190	190	318	447	600	777	856
Dons	1,587	1,243	371	1,169	1,529	793	925	1,888	1,228	1,274	619	528	393	231
Dons courants	365	435	1	198	0	3	204	0	0	62	64	66	68	69
Dons en capital	1,222	808	370	971	1,529	791	721	1,888	1,228	1,212	555	462	324	163
Dépenses totales et prêts nets	7,840	8,085	7,636	11,440	11,662	10,752	12,586	13,714	13,117	13,585	16,645	18,337	20,674	22,432
<i>dont: Dépenses Sociales (IT definition)¹</i>	253	371	299	...	447	447	700
Dépenses courantes	4,874	4,743	4,681	6,018	6,642	7,016	6,507	7,502	7,811	7,841	8,908	9,662	10,916	12,101
Traitements et salaires	2,497	2,786	2,866	3,486	3,295	3,379	3,758	3,869	3,844	4,210	4,739	5,302	5,914	6,355
Intérêts exigibles	356	362	354	437	402	346	461	703	649	720	830	674	767	845
Intérêts extérieurs	107	115	123	106	153	142	102	333	327	446	485	306	358	405
Intérêts domestiques	249	246	231	331	249	204	358	369	323	275	345	368	410	441
Autres	1,911	2,230	2,164	1,986	1,952	2,316	2,165	2,767	3,154	2,725	3,130	3,451	3,975	4,613
Biens et services	323	338	338	503	450	448	537	542	507	636	894	1,000	1,168	1,375
Transferts et subventions	1,587	1,892	1,827	1,483	1,502	1,867	1,628	2,225	2,647	2,089	2,235	2,451	2,807	3,238
<i>dont: JIRAMA²</i>	691	845	380	80	500	857	0	300	722
Operations nettes du Trésor ³	110	-635	-704	110	992	974	123	163	163	186	209	234	260	286
Dépenses en capital	2,966	3,343	2,955	5,421	5,020	3,736	6,079	6,212	5,307	5,743	7,736	8,675	9,758	10,332
sur financement intérieur	866	1,450	1,461	1,900	1,348	994	2,440	1,990	1,589	1,969	2,406	3,390	3,828	4,209
sur financement extérieur	2,100	1,893	1,494	3,521	3,672	2,742	3,639	4,222	3,718	3,774	5,330	5,285	5,930	6,123
Solde global (base engagement)	-725	-1,956	-1,554	-3,065	-4,220	-4,019	-3,031	-2,145	-2,669	-2,652	-4,517	-4,097	-4,729	-4,994
Flottant (variation des comptes créditeurs, +=augmentation)	176	241	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des arriérés domestiques (+=augmentation)	-116	-22	-222	0	1,114	1,089	0	-1,144	-884	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-665	-1,737	-1,776	-3,065	-3,106	-2,930	-3,031	-3,289	-3,554	-2,652	-4,517	-4,097	-4,729	-4,994
Solde primaire intérieur ⁴	144	-944	-78	-276	-1,676	-1,724	143	892	469	569	1,025	1,335	1,577	1,742
Financement total	664	1,737	1,776	2,624	3,106	2,930	2,729	3,289	3,554	2,652	4,337	3,897	4,529	4,794
Emprunt/Financement à l'étranger (principe de résidence)	649	885	1,304	2,226	1,601	1,522	2,347	1,571	2,178	2,104	3,955	4,011	4,764	5,270
Emprunts extérieurs (bruts)	883	1,161	1,671	2,778	2,142	1,951	3,123	2,334	2,926	3,022	5,250	5,197	5,989	6,347
Prêts d'appui budgétaire	5	77	547	228	0	0	204	0	437	460	475	373	383	387
Prêts projets	878	1,085	1,124	2,550	2,142	1,951	2,918	2,334	2,489	2,562	4,776	4,824	5,606	5,960
Amortissement à échéance (-)	-234	-276	-367	-552	-541	-430	-776	-764	-748	-918	-1,296	-1,185	-1,225	-1,076
Emprunt/Financement intérieur (principe de résidence)	15	851	473	399	1,505	1,408	383	1,719	1,376	548	382	-114	-235	-476
Secteur monétaire	-31	597	230	310	1,310	950	312	1,981	1,323	502	349	-150	-275	-537
<i>dont: rétrocession de financement du FMI⁵</i>		1,238	263		395	395		439	431	151				
<i>dont: cession au titre de la nouvelle allocation DTS du FMI</i>			0		0	0		1,100	1,100	284	0	0	0	0
Secteur non-monétaire	-13	-72	-87	89	-14	-21	71	53	53	46	33	36	40	61
Prêts moins remboursements	0	0	0	0	0	0	0	-315	0	0	0	0	0	0
Autres, y compris comptes de correspondants auprès du Trésor (nets)	59	327	330	0	209	480	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde de financement budgétaire ⁶	0	0	0	-441	0	0	-302	0	0	0	-180	-200	-200	-200

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

Note : les données relatives aux taxes sur le commerce international et sur les transactions internationales ont été corrigées pour supprimer les arriérés de taxes douanières sur le pétrole en 2021 et 2022 (celles-ci ont été payées au début de 2023) et permettent un enregistrement cohérent en comptabilité de caisse. Les opérations de trésorerie nettes ont été ajustées en conséquence. Pour faciliter la comparaison, la même reclassification a été appliquée aux chiffres présentés au titre du « troisième examen ».

« ... » signifie que la projection n'est pas disponible.

¹ Dépenses des ministères sociaux financées sur ressources intérieures, hors salaires, représentant une part limitée des dépenses sociales totales.

² Subventions de fonctionnement et remboursement d'arriérés.

³ Comprend les comptes de tiers, les comptes des opérations commerciales et d'autres opérations devant être régularisées.

⁴ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.

⁵ Décaissements au titre de la FCR en 2020 et décaissements au titre de la FEC rétrocédés par la banque centrale au Trésor.

⁶ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 3b. Madagascar : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2019–28
 (en pourcentage du PIB)

	2019	2020	2021	2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028		
	Est.	Est.	Est.	Approbation	3eme	Approbation	3eme	Proj.	Projections					
				programme	Revue	programme	Revue							
Recettes totales et dons	13.9	12.4	10.9	13.2	13.6	10.9	13.5	14.6	14.8	13.8	13.6	14.2	14.4	14.3
Recettes totales	10.8	9.9	10.2	11.4	11.1	9.6	12.2	11.9	13.1	12.2	12.9	13.7	14.0	14.1
Recettes fiscales	10.6	9.5	9.9	11.1	9.2	9.3	11.9	13.3	12.8	11.8	12.4	13.1	13.3	13.4
Impôts domestiques	5.2	5.2	5.5	6.3	5.3	5.4	6.9	5.8	5.6	6.1	6.6	7.0	7.0	7.0
Taxes sur le commerce international	5.3	4.3	4.4	4.8	3.9	3.9	5.1	7.6	7.2	5.6	5.8	6.2	6.4	6.4
Recettes non-fiscales	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.7
Dons	3.1	2.5	0.7	1.8	2.5	1.3	1.3	2.7	1.7	1.6	0.7	0.5	0.4	0.2
Dons courants	0.7	0.9	0.0	0.3	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dons en capital	2.4	1.6	0.7	1.5	2.5	1.3	1.0	2.7	1.7	1.5	0.6	0.5	0.3	0.1
Dépenses totales et prêts nets	15.4	16.4	13.7	18.1	20.3	17.3	17.8	17.6	18.6	17.1	18.6	18.3	18.6	18.4
<i>dont: Dépenses Sociales (IT definition) ¹</i>	0.5	0.8	0.5	...	0.7	0.7	1.0
Dépenses courantes	9.5	9.6	8.4	9.5	12.3	11.3	9.2	8.9	11.1	9.9	10.0	9.7	9.8	9.9
Traitements et salaires	4.9	5.6	5.1	5.5	5.3	5.4	5.3	5.4	5.5	5.3	5.3	5.3	5.3	5.2
Intérêts exigibles	0.7	0.7	0.6	0.7	0.6	0.6	0.7	1.0	0.9	0.9	0.9	0.7	0.7	0.7
Intérêts extérieurs	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.5	0.5	0.6	0.5	0.3	0.3	0.3
Intérêts domestiques	0.5	0.5	0.4	0.5	0.4	0.3	0.5	0.5	0.5	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
Autres	3.7	4.5	3.9	3.1	3.1	3.7	3.1	3.9	4.5	3.4	3.5	3.5	3.6	3.8
Biens et services	0.6	0.7	0.6	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	0.8	1.0	1.0	1.1	1.1
Transferts et subventions	3.1	3.8	3.3	2.3	2.4	3.0	2.3	3.1	3.8	2.6	2.5	2.5	2.5	2.6
<i>dont: JIRAMA ²</i>	1.4	1.7	0.7	0.1	0.8	1.4	0.0	0.4	1.0
Operations nettes du Trésor ³	0.2	-1.3	-1.3	0.2	1.6	1.6	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dépenses en capital	5.8	6.8	5.3	8.6	8.0	6.0	8.6	8.7	7.5	7.2	8.7	8.7	8.8	8.5
sur financement intérieur	1.7	2.9	2.6	3.0	2.2	1.6	3.5	2.8	2.3	2.5	2.7	3.4	3.4	3.4
sur financement extérieur	4.1	3.8	2.7	5.6	5.9	4.4	5.1	5.9	5.3	4.8	6.0	5.3	5.3	5.0
Solde global (base engagement)	-1.4	-4.0	-2.8	-4.8	-6.8	-6.5	-4.3	-3.0	-3.8	-3.3	-5.1	-4.1	-4.3	-4.1
Flottant (variation des comptes créditeurs, += augmentation)	0.3	0.5	0.0	0.0	1.8	0.0	0.0	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés domestiques (+= augmentation)	-0.2	0.0	-0.4	0.0	0.0	1.8	0.0	0.0	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-1.3	-3.5	-3.2	-4.8	-5.0	-4.7	-4.3	-4.6	-5.0	-3.3	-5.1	-4.1	-4.3	-4.1
Solde primaire intérieur ⁴	0.3	-1.9	-0.1	-0.4	-2.7	-2.8	0.2	1.3	0.7	0.7	1.1	1.3	1.4	1.4
Financement total	1.3	3.5	3.2	4.1	5.0	4.7	3.9	4.6	5.0	3.3	4.9	3.9	4.1	3.9
Emprunt/Financement à l'étranger (principe de résidence)	1.3	1.8	2.3	3.5	2.6	2.5	3.3	2.2	3.1	2.6	4.4	4.0	4.3	4.3
Emprunts extérieurs (bruts)	1.7	2.3	3.0	4.4	3.4	3.1	4.4	3.3	4.2	3.8	5.9	5.2	5.4	5.2
Prêts d'appui budgétaire	0.0	0.2	1.0	0.4	0.0	0.0	0.3	0.0	0.6	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3
<i>dont: Air Madagascar</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	1.7	2.2	2.0	4.0	3.4	3.1	4.1	3.3	3.5	3.2	5.3	4.8	5.1	4.9
Amortissement à échéance (-)	-0.5	-0.6	-0.7	-0.9	-0.9	-0.7	-1.1	-1.1	-1.1	-1.2	-1.4	-1.2	-1.1	-0.9
Emprunt/Financement intérieur (principe de résidence)	0.0	1.7	0.8	0.6	2.4	2.3	0.5	2.4	2.0	0.7	0.4	-0.1	-0.2	-0.4
Secteur monétaire	-0.1	1.2	0.4	0.5	2.1	1.5	0.4	2.8	1.9	0.6	0.4	-0.2	-0.2	-0.4
<i>dont: rétrocession de financement du FMI ⁵</i>		2.5	0.5	0.6	0.6	0.6		0.6	0.6	0.2				
<i>dont: cession au titre de la nouvelle allocation DTS du FMI</i>			0.0	0.0	0.0	0.0		1.5	1.6	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur non-monétaire	0.0	-0.1	-0.2	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1
Prêts moins remboursements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres, y compris comptes de correspondants auprès du Trésor (nets)	0.1	0.7	0.6	0.0	0.3	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde de financement budgétaire ⁶	0.0	0.0	0.0	-0.7	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

Note : les données relatives aux taxes sur le commerce international et sur les transactions internationales ont été corrigées pour supprimer les arriérés de taxes douanières sur le pétrole en 2021 et 2022 (celles-ci ont été payées au début de 2023) et permettent un enregistrement cohérent en comptabilité de caisse. Les opérations de trésorerie nettes ont été ajustées en conséquence. Pour faciliter la comparaison, la même reclassification a été appliquée aux chiffres présentés au titre du « troisième examen ».

« ... » signifie que la projection n'est pas disponible.

¹ Dépenses des ministères sociaux financées sur ressources intérieures, hors salaires, représentant une part limitée des dépenses sociales totales.

² Subventions de fonctionnement et remboursement d'arriérés.

³ Comprend les comptes de tiers, les comptes des opérations commerciales et d'autres opérations devant être régularisées inclus.

⁴ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.

⁵ Décaissements au titre de la FCR en 2020 et décaissements au titre de la FEC rétrocédés par la banque centrale au Trésor.

⁶ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 4. Madagascar : Opérations budgétaires de l'administration centrale
Projections trimestrielles (en milliards d'ariary)

	2021		2022				2023			
	Dec	Mar	Jun	Sept	Dec	Mar	Jun	Sept	Dec	
	Est.	Estimations				Projections				
Recettes totales et dons	6,081	1,248	2,867	4,755	6,734	1,484	5,324	7,496	10,448	
Recettes totales	5,710	1,186	2,669	4,140	5,940	1,483	5,040	7,115	9,220	
Recettes fiscales	5,540	1,172	2,598	4,040	5,762	1,479	4,997	7,023	9,030	
Impôts domestiques	3,081	656	1,517	2,306	3,325	698	1,933	2,907	3,956	
Taxes sur le commerce international	2,459	516	1,081	1,734	2,436	781	3,065	4,116	5,074	
Recettes non-fiscales	170	14	71	100	178	4	43	92	190	
Dons	371	62	198	615	793	0	284	381	1,228	
Dons courants	1	1	1	2	3	0	0	0	0	
Dons en capital	370	62	197	614	791	0	284	381	1,228	
Dépenses totales et prêts nets	7,636	2,003	4,850	7,527	10,752	2,214	5,947	8,676	13,117	
<i>dont: Dépenses Sociales (IT definition) ¹</i>	299	7	75	157	447	108	175	350	700	
Dépenses courantes	4,681	1,558	3,604	5,424	7,016	1,733	4,090	5,917	7,811	
Traitements et salaires	2,866	661	1,595	2,428	3,379	861	1,900	3,031	3,844	
Intérêts exigibles	354	113	203	266	346	128	229	309	649	
Intérêts extérieurs	123	30	72	100	142	29	81	84	327	
Intérêts domestiques	231	82	131	166	204	99	148	226	323	
Autres	2,164	346	894	1,335	2,316	447	1,689	2,187	3,154	
Biens et services	338	56	156	292	448	81	218	355	507	
Transferts et subventions	1,827	290	738	1,043	1,867	367	1,471	1,831	2,647	
Opérations nettes du Trésor	-704	437	913	1,394	974	297	272	390	163	
Dépenses en capital	2,955	445	1,245	2,104	3,736	481	1,857	2,759	5,307	
sur financement intérieur	1,461	34	68	311	994	175	556	715	1,589	
sur financement extérieur	1,494	411	1,177	1,792	2,742	306	1,301	2,044	3,718	
Solde global (base engagement)	-1,554	-755	-1,983	-2,772	-4,019	-730	-623	-1,180	-2,669	
Flottant (variation des comptes créditeurs, +=augmentation)	-222	4	51	240	1,089	375	286	198	-884	
Solde global (base caisse, dons inclus)	-1,776	-750	-1,932	-2,532	-2,930	-355	-337	-982	-3,554	
Solde primaire intérieur ²	-78	-293	-800	-1,329	-1,724	-297	623	792	469	
Financement total	1,776	507	1,391	1,648	2,930	355	337	982	3,554	
Emprunt/Financement à l'étranger (principe de résidence)	1,304	273	781	912	1,522	203	1,149	1,617	2,178	
Emprunts extérieurs (bruts)	1,671	350	981	1,179	1,951	306	1,451	2,097	2,926	
Prêts d'appui budgétaire	547	0	0	0	0	0	434	434	437	
Prêts projets	1,124	350	981	1,179	1,951	306	1,017	1,663	2,489	
Amortissement à échéance (-)	-367	-76	-200	-267	-430	-102	-302	-480	-748	
Emprunt/Financement intérieur (principe de résidence)	473	234	610	736	1,408	152	-812	-635	1,376	
Secteur monétaire	255	547	719	814	954	-478	-927	-755	1,323	
<i>dont: rétrocession de financement du FMI ³</i>	264	0	263	400	400	142	284	284	431	
<i>dont: cession au titre de la nouvelle allocation DTS du FMI</i>	0	0	0	0	0	800	800	800	1,384	
Secteur non-monétaire	-87	-4	-35	-38	-21	630	115	121	53	
Prêts moins remboursements	0	0	0	0	0	0	0	0	-315	
Autres, y compris comptes de correspondants auprès du Trésor (nets)	305	-309	-73	-41	476	0	0	0	0	
Solde de financement budgétaire ⁴	0	-243	-540	-884	0	0	0	0	0	

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses des ministères sociaux financées sur ressources intérieures, hors salaires, représentant une part limitée des dépenses sociales totales.

² Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.

³ Décaissements au titre de la FCR en 2020 et décaissements au titre de la FEC rétrocédés par la banque centrale au Trésor.

⁴ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 5a. Madagascar : balance des paiements, 2019–28
(en millions de DTS)

	2019	2020	2021	2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028		
	Est.	Est.	Est.	Approbation programme	3eme Revue	Approbation programme	3eme Revue	Proj.	Projections					
	(En millions de DTS)													
Compte courant	-234	-504	-497	-478	-636	-624	-510	-677	-522	-594	-648	-707	-759	-832
Biens et services	-482	-841	-1,012	-749	-1,015	-1,036	-807	-951	-880	-867	-835	-952	-1,030	-1,140
Balance commerciale des biens	-611	-645	-679	-631	-744	-744	-706	-754	-664	-798	-871	-991	-1,072	-1,186
Exportations, FAB	1,891	1,402	1,904	1,963	2,641	2,641	2,243	2,891	2,790	3,033	3,346	3,641	3,945	4,356
<i>dont: Mines</i>	551	262	542	633	941	941	653	1,025	1,091	1,223	1,260	1,309	1,360	1,432
<i>dont: Vanille</i>	423	367	434	383	400	400	428	401	262	270	278	287	296	305
Importations, FAB	-2,502	-2,046	-2,583	-2,594	-3,385	-3,385	-2,949	-3,645	-3,454	-3,831	-4,217	-4,632	-5,017	-5,542
<i>dont: Importations de pétrole</i>	-403	-256	-339	-337	-599	-599	-345	-636	-546	-590	-642	-710	-766	-842
<i>dont: Importations alimentaires</i>	-327	-324	-464	-379	-525	-525	-395	-497	-501	-508	-541	-580	-621	-666
<i>dont: Importations de biens intermédiaires et Biens d'équipement</i>	-1,014	-810	-1,063	-1,055	-1,487	-1,487	-1,290	-1,699	-1,609	-1,845	-1,984	-2,148	-2,265	-2,492
Services (nets)	129	-197	-333	-119	-271	-292	1	-197	-216	1	37	39	42	46
Recettes	1,036	444	449	910	839	847	998	1,100	1,119	1,212	1,336	1,439	1,553	1,695
<i>dont: Voyages</i>	538	103	69	483	270	274	545	311	437	491	565	608	656	716
Paievements	-907	-641	-782	-1,029	-1,110	-1,138	-1,099	-1,297	-1,335	-1,281	-1,300	-1,399	-1,510	-1,649
Revenus (nets)	-329	-276	-182	-286	-249	-285	-298	-285	-314	-365	-369	-353	-373	-394
Recettes	44	32	30	45	33	36	46	36	41	54	62	67	72	79
Paievements	-373	-308	-213	-331	-281	-321	-344	-320	-355	-419	-431	-420	-446	-473
<i>dont: intérêts sur dette publique</i>	-29	-22	-22	-18	-31	-26	-17	-56	-56	-72	-76	-46	-52	-59
Transferts courants (nets)	578	613	697	557	628	697	595	558	672	638	556	598	644	702
Transferts publics	86	105	22	51	24	24	52	26	26	38	40	42	44	47
Compte de capital et d'opérations financières	150	370	676	536	547	534	638	563	472	704	882	856	944	996
Compte de capital ¹	241	153	68	167	279	145	120	315	209	196	87	70	48	24
<i>dont: dons projets¹</i>	241	153	68	167	279	145	120	315	209	196	87	70	48	24
Compte d'opérations financières	-52	172	635	368	267	446	519	248	263	508	795	786	897	973
Investissements directs et de portefeuille	270	180	171	265	223	238	329	181	194	285	318	343	370	404
Autres investissements	-322	-9	464	103	45	209	190	67	69	223	477	443	527	569
Secteur public	131	158	240	378	295	277	390	262	370	340	611	604	698	766
Tirages	182	216	307	474	391	356	519	389	498	488	822	783	878	922
Tirages projets ¹	177	201	206	440	391	356	485	389	423	414	748	727	822	866
Appui budgétaire ¹	5	15	101	34	0	0	34	0	74	74	74	56	56	56
Amortissements	-50	-58	-67	-95	-96	-79	-129	-127	-127	-148	-203	-179	-180	-156
Secteur privé	-244	-122	247	-245	-92	-92	-248	-133	-133	-105	-96	-104	-113	-124
Banques	-12	-95	8	0	47	50	0	60	54	0	0	0	0	0
Autres (dont revenus d'exportation non-rapatriés)	-221	50	-16	-30	-112	74	47	-1	-115	-12	-46	-57	-59	-73
Erreurs et omissions	-38	45	-27	0	0	-57	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-84	-134	180	57	-89	-90	128	-114	-49	109	235	149	185	164
Financement	83	134	-180	-57	89	90	-128	114	49	-109	-263	-179	-214	-193
Crédit du FMI (net)	59	25	34	30	58	58	12	36	36	-10	-65	-104	-107	-103
Autres actifs, nets (augmentation = -) ²	25	-141	-228	-91	28	29	-140	78	13	-100	-197	-75	-107	-90
<i>Exceptional financing-Grant for debt relief under CCRT³</i>	0	6	15	3	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Exceptional financing-RCF disbursement</i>		244												
Ecart de financement résiduel (financement non identifié)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	30	29	29
	(En pourcentage du PIB; sauf indication contraire)													
<i>Postes pour mémoire:</i>														
Dons	3.1	2.5	0.7	1.8	2.5	1.3	1.3	2.7	1.7	1.6	0.7	0.5	0.4	0.2
Prêts	1.8	2.3	3.0	4.3	3.4	3.1	4.4	3.3	4.2	3.8	5.9	5.2	5.4	5.2
Investissements directs	2.6	1.9	1.7	2.4	2.0	2.1	2.8	1.5	1.6	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3
Compte courant														
hors transferts officiels nets	-5.4	-7.9	-5.5	-6.2	-8.0	-6.8	-5.7	-8.4	-6.1	-6.2	-5.3	-5.2	-5.0	-4.9
dont transferts officiels nets	-2.3	-5.4	-4.9	-4.4	-5.6	-5.5	-4.3	-5.7	-4.4	-4.6	-4.6	-4.7	-4.7	-4.7
Le service de la dette (pour cent des exportations de biens)	3.6	2.7	9.2	3.7	3.7	3.7	3.7	2.9	2.9	2.8	3.5	2.9	2.4	2.4
Exportations de biens en volume (Variation en pourcentage)	6.5	-18.5	38.7	17.3	8.0	13.0	3.2	4.3	15.5	12.4	8.5	7.1	6.9	8.6
Importations de biens en volume (Variation en pourcentage)	3.4	-17.8	11.1	13.8	2.4	3.5	2.9	12.8	7.7	11.7	10.6	10.2	6.9	8.8
Réserves brutes officielles (millions de DTS) ⁴	1,196	1,338	1,630	1,540	1,601	1,601	1,680	1,523	1,588	1,687	1,885	1,960	2,067	2,157
Mois d'importations de biens et services non-facteur	4.2	6.0	5.8	5.1	4.3	4.2	5.0	3.7	4.0	4.0	4.1	3.9	3.8	3.6
Termes de l'échange (variation en pourcentage, détérioration -)	-15.5	-8.6	-13.8	2	0.3	-3.1	0.2	9.9	-3.5	-2.6	2.1	2.0	0.0	0.1
Taux de change (Ariary/USD, moyenne de la période)	3,618	3,788	3,830	4,096

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ne comprend que les soutiens extérieurs officiels avec calendrier de décaissement.

² Accumulation des réserves incluse.

³ Comprend l'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

⁴ Les réserves officielles brutes pour 2021 incluent l'allocation de DTS par le FMI.

Tableau 5b. Madagascar : Balance des paiements, 2019–28
(en pourcentage du PIB)

	2019	2020	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
	Est.	Est.	Est.	Approbation programme	3ème Revue	Est.	Approbation programme	3ème Revue	Proj.	Projections				
Compte courant	-2.3	-5.4	-4.9	-4.4	-5.6	-5.5	-4.3	-5.7	-4.4	-4.6	-4.6	-4.7	-4.7	-4.7
Biens et services	-4.7	-9.0	-9.9	-6.9	-8.9	-9.1	-6.9	-8.0	-7.4	-6.8	-6.0	-6.3	-6.3	-6.4
Balance commerciale des biens	-6.0	-6.9	-6.6	-5.8	-6.5	-6.6	-6.0	-6.4	-5.5	-6.2	-6.2	-6.6	-6.6	-6.7
Exportations, FAB	18.5	15.0	18.6	18.0	23.2	23.3	19.1	24.4	23.3	23.6	23.9	24.2	24.2	24.5
<i>dont: Mines</i>	5.4	2.8	5.3	5.8	8.3	8.3	5.6	8.6	9.1	9.5	9.0	8.7	8.4	8.1
<i>dont: Vanille</i>	4.2	3.9	4.2	3.5	3.5	3.5	3.6	3.4	2.2	2.1	2.0	1.9	1.8	1.7
Importations, FAB	-24.5	-21.8	-25.3	-23.8	-29.7	-29.9	-25.1	-30.7	-28.8	-29.9	-30.1	-30.7	-30.8	-31.2
<i>dont: Importations de pétrole</i>	-4.0	-2.7	-3.3	-3.1	-5.3	-5.3	-2.9	-5.4	-4.6	-4.6	-4.6	-4.7	-4.7	-4.7
<i>dont: Importations alimentaires</i>	-3.2	-3.5	-4.5	-3.5	-4.6	-4.6	-3.4	-4.2	-4.2	-4.0	-3.9	-3.8	-3.8	-3.8
<i>dont: Importations de biens intermédiaires et Biens d'équipement</i>	-9.9	-8.6	-10.4	-9.7	-13.1	-13.1	-11.0	-14.3	-13.4	-14.4	-14.2	-14.3	-13.9	-14.0
Services (nets)	1.3	-2.1	-3.3	-1.1	-2.4	-2.6	0.7	-1.7	-1.8	1.0	0.3	0.3	0.3	0.3
Recettes	10.1	4.7	4.4	8.3	7.4	7.5	8.5	9.3	9.3	9.5	9.5	9.5	9.5	9.5
<i>dont: Voyages</i>	5.3	1.1	0.7	4.4	2.4	2.4	4.6	2.6	3.6	3.8	4.0	4.0	4.0	4.0
Paievements	-8.9	-6.8	-7.7	-9.4	-9.7	-10.1	-9.4	-10.9	-11.1	-10.0	-9.3	-9.3	-9.3	-9.3
Revenus (nets)	-3.2	-2.9	-1.8	-2.6	-2.2	-2.5	-2.5	-2.4	-2.6	-2.8	-2.6	-2.3	-2.3	-2.2
Recettes	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Paievements	-3.7	-3.3	-2.1	-3.0	-2.5	-2.8	-2.9	-2.7	-3.0	-3.3	-3.1	-2.8	-2.7	-2.7
<i>dont: intérêts sur dette publique</i>	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2	-0.1	-0.5	-0.5	-0.6	-0.5	-0.3	-0.3	-0.3
Transferts courants (nets)	5.7	6.5	6.8	5.1	5.5	6.2	5.1	4.7	5.6	5.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Transferts publics	0.8	1.1	0.2	0.5	0.2	0.2	0.4	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Compte de capital et d'opérations financières	1.5	3.9	6.6	4.9	4.8	4.7	5.4	4.7	3.9	5.5	6.3	5.7	5.8	5.6
Compte de capital ¹	2.4	1.6	0.7	1.5	2.5	1.3	1.0	2.7	1.7	1.5	0.6	0.5	0.3	0.1
<i>dont: dons projets¹</i>	2.4	1.6	0.7	1.5	2.5	1.3	1.0	2.7	1.7	1.5	0.6	0.5	0.3	0.1
Compte d'opérations financières	-0.5	1.8	6.2	3.4	2.3	3.9	4.4	2.1	2.2	4.0	5.7	5.2	5.5	5.5
Investissements directs et de portefeuille	2.6	1.9	1.7	2.4	2.0	2.1	2.8	1.5	1.6	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3
Autres investissements	-3.2	-0.1	4.5	0.9	0.4	1.8	1.6	0.6	0.6	1.7	3.4	2.9	3.2	3.2
Secteur public	1.3	1.7	2.3	3.5	2.6	2.4	3.3	2.2	3.1	2.6	4.4	4.0	4.3	4.3
Tirages	1.8	2.3	3.0	4.3	3.4	3.1	4.4	3.3	4.2	3.8	5.9	5.2	5.4	5.2
Tirages projets ¹	1.7	2.1	2.0	4.0	3.4	3.1	4.1	3.3	3.5	3.2	5.3	4.8	5.1	4.9
Appui budgétaire ¹	0.0	0.2	1.0	0.3	0.0	0.0	0.3	0.0	0.6	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3
Amortissements	-0.5	-0.6	-0.7	-0.9	-0.8	-0.7	-1.1	-1.1	-1.1	-1.2	-1.4	-1.2	-1.1	-0.9
Secteur privé	-2.4	-1.3	2.4	-2.2	-0.8	-0.8	-2.1	-1.1	-1.1	-0.8	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7
Banques	-0.1	-1.0	0.1	0.0	0.4	0.4	0.0	0.5	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres (dont revenus d'exportation non-rapatriés)	-2.2	0.5	-0.2	-0.3	-1.0	0.7	0.4	0.0	-1.0	-0.1	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4
Erreurs et omissions	-0.4	0.5	-0.3	0.0	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-0.8	-1.4	1.8	0.5	-0.8	-0.8	1.1	-1.0	-0.4	0.9	1.7	1.0	1.1	0.9
Financement	0.8	1.4	-1.8	-0.5	0.8	0.8	-1.1	1.0	0.4	-0.9	-1.9	-1.2	-1.3	-1.1
Crédit du FMI (net)	0.6	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.1	0.3	0.3	-0.1	-0.5	-0.7	-0.7	-0.6
Autres actifs, nets (augmentation = -) ²	0.2	-1.5	-2.2	-0.8	0.2	0.3	-1.2	0.7	0.1	-0.8	-1.4	-0.5	-0.7	-0.5
<i>Exceptional financing-Grant for debt relief under CCRT³</i>	0.0	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Exceptional financing-RCF disbursement</i>		2.6												
Ecart de financement résiduel (financement non identifié)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ne comprend que les soutiens extérieurs officiels avec calendrier de décaissement.

² Accumulation des réserves incluse.

³ Comprend l'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

Tableau 6. Madagascar : comptes monétaires, 2019–28¹
(en milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
	Act.	Act.	Est.	Approbation programme	3eme Revue	Est.	Approbation programme	3eme Revue	Proj.	Projections				
Avoirs extérieurs nets	4,614	4,876	5,018	5,729	4,875	5,139	6,759	5,634	6,318	7,440	9,446	11,025	12,828	14,359
Avoirs extérieurs nets (BCM)	3,925	3,597	3,691	4,360	3,438	3,417	5,334	4,117	4,559	5,565	7,486	8,973	10,720	12,224
Avoirs extérieurs nets (Banques commerciales)	689	1,279	1,327	1,369	1,438	1,722	1,425	1,517	1,758	1,875	1,960	2,051	2,108	2,135
Avoir intérieurs nets	8,045	9,314	10,901	13,361	16,532	12,976	14,408	19,308	14,656	16,895	19,203	21,112	22,926	24,846
Crédit intérieur	9,125	10,685	12,411	14,653	18,449	15,122	16,387	20,637	16,300	18,539	20,847	22,757	24,570	26,491
Créances nettes sur l'Etat	2,074	2,893	3,072	4,972	5,050	4,195	5,777	5,673	3,792	4,280	4,627	4,482	4,188	3,930
BCM ²	757	1,044	1,271	2,530	2,400	2,407	2,562	2,453	2,127	2,181	2,003	1,410	806	134
DMBs	1,256	1,565	1,567	2,012	2,227	1,380	2,772	2,782	1,224	1,644	2,155	2,589	2,886	3,287
Autres crédits	62	285	234	430	423	407	442	438	441	455	469	483	496	509
Crédit à l'économie	7,051	7,792	9,339	9,681	13,399	10,927	10,610	14,964	12,508	14,259	16,220	18,274	20,382	22,560
Crédit aux entreprises publiques	43	59	54	59	39	37	59	39	39	39	39	39	39	39
Crédit au secteur privé	6,980	7,687	9,263	9,601	13,286	10,816	10,531	14,851	12,389	14,140	16,101	18,155	20,263	22,441
Autres crédits	28	46	22	20	74	73	20	74	80	80	80	80	80	80
Autres postes (nets)	-1,080	-1,371	-1,510	-1,162	-1,917	-2,146	-1,267	-1,329	-1,644	-1,644	-1,644	-1,644	-1,644	-1,644
BCM	281	183	161	283	-168	-130	283	420	454	454	454	454	454	454
Autres	-1,361	-1,554	-1,672	-1,445	-1,749	-2,016	-1,550	-1,749	-2,098	-2,098	-2,098	-2,098	-2,098	-2,098
Monnaie et quasi-monnaie (M3)	12,659	14,190	15,919	19,089	21,407	18,115	21,167	24,942	20,974	24,335	28,648	32,137	35,754	39,206
Dépôts en devises	1,111	1,472	1,519	1,548	1,640	1,959	1,604	1,719	1,996	2,112	2,197	2,289	2,346	2,372
Masse monétaire (M2)	11,476	12,632	14,318	17,490	19,670	16,043	19,512	23,126	18,852	22,097	26,326	29,723	33,283	36,708
Dépôts à vue en monnaie locale	4,426	4,866	5,509	7,102	8,101	6,539	8,072	9,584	7,640	8,791	10,550	12,088	13,601	15,134
Quasi-monnaie dont dépôts à termes	3,735	4,196	4,691	6,236	7,047	4,986	7,042	8,275	5,969	7,358	8,754	9,976	11,178	12,395
Base monétaire	4,927	5,459	5,863	6,671	6,888	6,912	6,997	8,020	8,021	9,101	10,743	11,718	13,010	14,042
	(Variations en pourcentage de la masse monétaire (M2) de début de l'année)													
Avoir intérieurs nets	11.1	11.1	12.6	8.1	39.3	14.5	6.0	14.1	10.5	11.9	10.4	7.3	6.1	5.8
Crédit intérieur	11.3	13.6	13.7	7.0	42.2	18.9	9.9	11.1	7.3	11.9	10.4	7.3	6.1	5.8
Créances nettes sur l'Etat (budget)	-0.2	7.1	1.4	2.0	13.8	7.8	4.6	3.2	-2.5	2.6	1.6	-0.5	-1.0	-0.8
BCM	-1.8	2.5	1.8	0.1	7.9	7.9	0.2	0.3	-1.7	0.3	-0.8	-2.3	-2.0	-2.0
DMBs	1.5	2.7	0.0	1.9	4.6	-1.3	4.3	2.8	-1.0	2.2	2.3	1.7	1.0	1.2
Autres crédits	0.1	1.9	-0.4	0.1	1.3	1.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Crédit à l'économie	11.5	6.5	12.2	5.0	28.4	11.1	5.3	8.0	9.9	9.3	8.9	7.8	7.1	6.5
Crédit aux entreprises publiques	0.0	0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur privé	11.5	6.2	12.5	5.0	28.1	10.8	5.3	8.0	9.8	9.3	8.9	7.8	7.1	6.5
Autres crédits	0.0	0.2	-0.2	0.0	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres postes (nets, actif = +)	-0.2	-2.5	-1.1	0.6	-2.8	-4.4	-0.6	3.0	3.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	(Variation annuelle en pourcentage)													
Broad money (M2)	8.9	10.1	13.3	11.3	37.4	12.0	11.6	17.6	17.5	17.2	19.1	12.9	12.0	10.3
Monnaie en circulation / Circulation fiduciaire	-2.2	7.7	15.3	8.5	9.8	9.7	5.9	16.4	16.0	13.5	18.0	9.1	11.0	7.9
Dépôts à vue en monnaie locale	20.0	9.9	13.2	12.5	47.0	18.7	13.7	18.3	16.8	15.1	20.0	14.6	12.5	11.3
Quasi-monnaie en monnaie locale	8.0	12.3	11.8	11.8	50.2	6.3	12.9	17.4	19.7	23.3	19.0	14.0	12.1	10.9
Crédit au secteur privé (en termes nominaux)	21.1	10.1	20.5	8.9	43.4	16.8	9.7	11.8	14.5	14.1	13.9	12.8	11.6	10.8
Crédit au secteur privé (en termes réels)	17.1	5.6	14.3	2.9	32.2	5.9	3.9	2.5	5.2	5.5	5.9	5.5	5.1	4.8
<i>Memorandum items:</i>														
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB)	13.7	15.6	16.6	15.2	21.3	17.4	14.9	20.9	17.6	17.8	18.0	18.1	18.3	18.4
Multiplicateur de la base monétaire (M3/réserves)	2.6	2.6	2.7	2.9	3.1	2.6	3.0	3.1	2.6	2.7	2.7	2.7	2.7	2.8
Vitesse de circulation (PIB/fin-de-période M3)	4.0	3.5	3.5	3.3	2.9	3.4	3.3	2.9	3.4	3.3	3.1	3.1	3.1	3.1

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

² Les fortes augmentations en 2020 et 2021 reflètent les décaissements au titre de la FCR et les décaissements au titre de la FEC rétrocédés au Trésor par la banque centrale.

Tableau 7. Madagascar : bilan de la banque centrale¹
(en milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	2019		2020		2021		2022				2023			
	Dec		Dec		Dec		Mar	Jun	Sep	Dec	Mar	Jun	Sep	Dec
	Act.	Act.	Act.	Act.	Est.	Estimations				Projections				
Avoirs extérieurs nets	3,925	3,597	3,691	3,169	3,647	3,261	3,417	4,686	5,000	4,802	4,559			
Actifs bruts en devises étrangères	5,977	7,370	9,024	8,733	9,115	8,753	9,508	9,410	9,891	9,691	9,532			
Passifs bruts en devises étrangères	-2,052	-3,772	-5,333	-5,563	-5,469	-5,492	-6,091	-4,724	-4,890	-4,889	-4,973			
Avoir intérieurs nets	1,002	1,862	2,172	2,705	2,779	2,749	3,495	1,593	2,906	2,734	3,462			
Créances sur l'Etat (nettes)	757	1,044	1,271	1,779	1,879	2,046	2,407	819	1,389	1,347	2,127			
Créances sur le gouvernement central	1,103	2,331	2,576	2,556	2,779	2,996	3,379	3,462	3,593	3,551	3,671			
Avances statutaires	85	0	0	0	0	142	287	327	327	327	327			
Dettes titrisées (bons du Trésor / BTA)	701	658	615	604	593	583	572	561	551	541	531			
Les effets escomptés de change	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Rétrocession de fonds	308	1,671	1,960	1,950	2,184	2,271	2,519	2,573	2,714	2,682	2,812			
Autres crédits	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
Dépôts de l'Etat	-347	-1,287	-1,305	-777	-899	-950	-972	-2,644	-2,204	-2,204	-1,544			
Créances sur d'autres secteurs	23	-187	-169	-17	-112	-214	-551	194	30	30	30			
Créances sur les banques (+ = injection)	-58	609	711	640	624	448	1,185	788	1,150	950	850			
Autres postes (nets; actif +)	281	397	359	303	388	469	454	-208	337	406	454			
Base monétaire	4,927	5,459	5,863	5,875	6,426	6,010	6,912	6,279	7,907	7,536	8,021			
Monnaie en circulation / Circulation fiduciaire	3,315	3,570	4,117	3,958	4,159	4,083	4,518	4,278	5,117	5,119	5,243			
Monnaie dans les banques	335	354	366	340	392	408	419	400	485	516	489			
Dépôts des résidents	51	66	76	77	79	81	87	85	79	81	87			
	(Flux annuels cumulés, sauf indication contraire)													
<i>Postes pour mémoire:</i>														
Avoirs extérieurs nets	-282	-328	94	-521	-44	-430	-274	1,269	1,583	1,385	1,142			
Base monétaire	-225	532	403	12	563	148	1,050	-633	994	624	1,109			
Taux de change (Ariary/DTS, fin de période)	5,016	5,509			
Avoirs extérieurs nets (millions de DTS)	784	653	666	576	672	612	575	803	841	799	759			

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

Tableau 8. Madagascar : principaux indicateurs de solidité financière, 2019–22¹
(ratios en pourcentage, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2021	2021	2021	2022	2022	2022	2022
	Dec	Dec	Mar	Jun	Sep	Dec	Mar	Jun	Sep	Dec
Fonds propres										
Fonds propres/actifs pondérés par le risque	13.4	11.9	11.5	11.4	11.5	11.0	11.7	12.3	12.0	11.2
Capital/actifs	10.0	9.4	9.8	9.1	9.3	9.5				
Fonds propres de base/actifs pondérés par le risque	11.6	11.9	11.5	11.4	11.4	11.0	10.8	11.4	11.1	10.3
Tier 1 to assets	6.8	6.9	6.6	6.7	7.0	6.7	6.4	6.9	6.9	6.3
Prêts improductifs nets moins provisionnement/fonds propres	22.0	32.6	27.3	26.7	26.5	42.0	31.6	39.3	37.2	33.7
Position ouverte nette en actions et autres participations / fonds propres	4.0	3.8	3.5	3.8	3.6					
Qualité des actifs										
Prêts improductifs sur total des prêts	7.3	8.5	8.0	7.7	7.7	9.1	7.8	9.4	8.9	7.7
Bénéfices et rentabilité										
Retour sur actifs	4.0	3.2	3.0	3.1	3.3	3.5	3.4	3.4	3.6	3.6
Retour sur fonds propres	31.1	25.9	24.2	25.8	27.4	28.7	27.5	28.7	30.3	30.1
Marge d'intérêt sur produit brut	60.6	60.2	59.8	58.6	58.1	51.3	50.9	49.9	49.2	48.4
Charges hors intérêts sur produit brut	54.2	56.0	56.3	56.1	55.4	58.4	59.4	58.8	58.1	58.5
Produit des transactions / produit brut	5.7	6.5	6.4	9.1	9.1	8.3	8.0	8.1	8.2	8.6
Charges de personnels / charges hors intérêt	32.9	31.9	32.3	31.9	31.5	26.1	26.3	26.3	26.0	25.1
Liquidités										
Liquidités / total des actifs	34.9	35.5	37.1	35.0	33.3	33.7	32.6	33.8	31.6	29.8
Actifs liquides/passifs à court term	49.8	49.7	53.3	49.4	47.4	48.9	47.6	48.5	47.2	43.3
Dépôt de la clientèle / total des prêts (non interbancaire)	131.1	131.9	139.3	136.7	128.6	121.8	128.7	132.5	124.9	117.5
Sensibilité aux risques du marché										
Position de change nette / fonds propres	53.8	7.5	8.7	8.8	7.2	7.8	7.1	7.4	7.7	7.9
Ecart entre les taux plafond et plancher interbancaire (point de base)	106,492	1,025	954	949	944	934	895	917	916	913
Prêts libellés en monnaie étrangère / total des prêts	11.7	11.8	11.6	12.9	11.0	11.6	14.4	14.8	14.0	18.3
Passifs libellés en monnaie étrangère / total des passifs	14.9	15.9	16.1	14.7	14.2	14.9	17.4	16.4	15.1	17.6

Source : autorités malgaches.

¹ Les ratios ne concernent que le secteur bancaire.

Tableau 9. Madagascar : besoins et sources de financement extérieur, 2019–24
(en millions de dollars)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Besoin de financement extérieur	1,215	1,055	701	1,245	1,273	1,147
Déficit courant (hors dons budgétaires)	424	817	708	835	696	805
Remboursement net de la dette du secteur privé et de l'autorité monétaire	337	170	-20	123	177	140
Remboursement de la dette publique (dette envers le FMI exclue)	70	81	96	106	170	198
Autres (y compris recettes d'exportation non rapatriées)	385	-13	-82	182	230	4
Sources de financement extérieur	950	746	635	987	1,102	1,192
Investissement direct étranger et investissement de portefeuille	373	251	244	318	259	379
Soutien à des projets	577	494	391	669	843	812
<i>Dons</i>	333	214	97	193	279	261
<i>Prêts</i>	244	281	294	476	565	552
Utilisation des réserves internationales (- = accumulation)	75	-210	-458	180	24	-132
Déficit de financement extérieur	190	520	524	77	147	87
Recours au crédit du FMI	83	384	48	77	48	-25
Décaissements	87	384	70	98	98	33
Remboursements	4	0	22	21	50	58
Allocation de DTS	0	0	332	0	0	0
Autres financements exceptionnels	107	136	144	0	99	112
Prêts au titre de l'appui budgétaire	7	20	144	0	99	99
Dons d'appui budgétaire	101	115	0	0	0	13
<i>Postes pour mémoire :</i>						
Réserves officielles brutes	1,654	1,864	2,322	2,141	2,118	2,249

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 10. Madagascar : décomposition de la dette publique et service de la dette par créancier¹

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2022			2022	2023	2024	2022	2023	2024
	(En dollars)	(En % de la dette totale)	(En % du PIB)	(En dollars)	(En % du PIB)				
Total	7,637,735,465	100.00	54.91	1,181,073,237	677,542,874	655,355,870	7.80	4.24	3.83
Dette extérieure	5,099,037,018	66.76	36.66	125,146,046	146,701,153	136,947,936	0.83	0.92	0.80
Créanciers multilatéraux ²	3,944,148,533	51.64	28.36	77,210,211	96,250,774	93,107,976	0.51	0.60	0.54
FMI	897,002,024	11.74	6.45						
Banque mondiale	2,044,070,108	26.76	14.70						
BAsD/BAfD/BID	571,716,286	7.49	4.11						
Autres créanciers multilatéraux	431,360,116	5.65	3.10						
dont : Fonds international pour le développement de l'agriculture	176,757,799	2.31	1.27						
Banque européenne d'investissement	158,260,346	2.07	1.14						
Créanciers bilatéraux	899,207,306	11.77	6.47	27,757,894	31,121,337	30,981,580	0.18	0.19	0.18
Club de Paris	344,473,228	4.51	2.48	-	-	-	0.00	0.00	0.00
dont : Agence française de développement	140,053,769	1.83	1.01						
Agence japonaise de coopération internationale	120,677,384	1.58	0.87						
Pays non membres du club de Paris	554,734,078	7.26	3.99	-	-	-	0.00	0.00	0.00
dont : Banque d'exportation et d'importation de Chine	312,118,890	4.09	2.24						
Fonds du Koweït	17,989,738	0.24	0.13						
Obligations	0	0	0						
Créanciers commerciaux	50,682,679	0.66	0.36	20,177,942	19,329,042	12,858,381	0.13	0.12	0.08
dont : Deutsche Bank	32,974,420	0.43	0.24						
Consorz GIFIEX	17,708,259	0.23	0.13						
Autres créanciers internationaux	204998500	3	1						
Dette publique intérieure	2,538,698,446	33.24	18.25	1,055,927,190	530,841,721	518,407,934	6.97	3.32	3.03
Détenue par les résidents, total	2,538,698,446	33.24	18.25	1,055,927,190	530,841,721	518,407,934	6.97	3.32	3.03
Détenue par les non-résidents, total	0	0	0						
Bons du Trésor	146,888,942	1.92	1.06	146,888,942	108,514,354	125,655,145	0.97	0.68	0.73
Obligations	523,629,196	6.86	3.77	298,424,711	325,543,062	376,965,435	1.97	2.04	2.20
Crédits	207,055,036	2.71	1.49	158,035,284	96,784,304	15,787,354	1.04	0.61	0.09
Arriérés	294,542,969	3.86	2.12	294,542,969	-	-	1.94	0.00	0.00
Sociétés à participation majoritaire de l'Etat	1,366,582,304	17.89	9.83						
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ³	0								
dont : Liée	0								
dont : Non liée	0								
Passifs conditionnels	3,209,193.02								
dont : Garanties publiques	3,209,193.02								
dont : Autres passifs conditionnels explicites ⁴	0								
PIB nominal	15,149,184,284			15,149,184,284	15,968,145,191	17,100,257,047			

Sources : autorités du pays ; estimations des services du FMI.

¹ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers.

² Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple)

³ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire, garanti par les recettes pétrolières. Voir la note commune du FMI et de la Banque mondiale rédigée pour le G-20 intitulée « *Collateralized Transactions : Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

⁴ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit, par exemple) et les autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP, par exemple).

Tableau 11. Madagascar : programme prévisionnel d'emprunts extérieurs, sur une base contractuelle

(en millions de dollars)

Dettes extérieures contractées ou garanties par l'État	Volume de nouvelle dette en 2023		VA de la nouvelle dette en 2023 (aux fins du programme)	
	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%
Par source de financement par l'emprunt	1,650	100	789	100
<i>Dettes concessionnelles, dont</i>	1,615	98	764	97
Dettes multilatérales	1,296	79	573	73
Dettes bilatérales	79	5	43	5
Autres	239	15	148	19
<i>Dettes non concessionnelles, dont</i>	35	2	26	3
Éléments don de moins de 35 %	35	2	26	3
Conditions commerciales	0	0	0	0
Par type de créanciers	1,650	100	789	100
Multilatéral	1,331	81	599	76
Bilatéral - Club de Paris	79	5	43	5
Bilatéral - hors Club de Paris	0	0	0	0
Autres	239	15	148	19
Utilisation du financement par l'emprunt	1,650	100	789	100
Infrastructures	239	15	148	19
Dépenses sociales	250	5	68	9
Financement budgétaire	100	6	64	8
Autres	1,060	64	509	65

Sources : autorités malgaches ; projections des services du FMI.

Tableau 12. Madagascar : calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC Récapitulatif

Date de disponibilité	Décaissement		Conditions de décaissement
	(en % de la quote-part)	(en Mio de DTS)	
29 mars 2021	20.0	48.88	Approbation de l'accord par le conseil d'administration
15 novembre 2021	20.0	48.88	Achèvement par le conseil d'administration de la première revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin juin 2021
16 mai 2022	10.0	24.44	Achèvement par le conseil d'administration de la deuxième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2021
15 novembre 2022	10.0	24.44	Achèvement par le conseil d'administration de la troisième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin juin 2022
15 mai 2023	10.0	24.44	Achèvement par le conseil d'administration de la quatrième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2022
15 novembre 2023	10.0	24.44	Achèvement par le conseil d'administration de la cinquième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin juin 2023
15 mai 2024	10.0	24.44	Achèvement par le conseil d'administration de la sixième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2023
Total	90.0	219.96	

Source : FMI.

Tableau 13. Madagascar : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
	(Millions de DTS)													
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants														
Principal	24.8	43.6	65.3	103.9	107.4	100.9	93.9	69.1	24.4	14.7	2.4	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	6.4	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7
Obligations envers le FMI sur la base crédit existant/prospectif														
Principal	24.8	43.6	65.3	103.9	107.4	103.4	106.1	83.8	39.1	29.3	14.7	2.4	0.0	0.0
Commissions et intérêts	6.4	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif														
Millions de DTS	31.2	56.2	78.0	116.6	120.0	116.0	118.8	96.5	51.8	42.0	27.3	15.1	12.7	12.7
Milliards d'ariarys	183	348	498	774	819	798	822	671	362	295	193	107	90	91
Pourcentage des exportations de biens et services														
Pourcentage du service de la dette	0.8	1.3	1.7	2.3	2.2	1.9	1.8	1.4	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1	0.1
Pourcentage du PIB	5.5	9.5	11.4	18.4	17.5	16.7	15.2	9.7	4.5	2.9	1.7	0.9	0.7	0.6
Pourcentage des recettes de l'État	0.3	0.4	0.6	0.8	0.7	0.7	0.6	0.5	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	2.0	3.6	4.3	5.6	5.3	4.6	4.3	3.2	1.6	1.2	0.7	0.3	0.3	0.2
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs														
Millions de DTS	674.5	655.4	590.1	486.2	378.8	275.5	169.3	85.5	46.4	17.1	2.4	0.0	0.0	0.0
Milliards d'ariarys	3,966	4,058	3,770	3,227	2,584	1,896	1,171	595	325	120	17	0	0	0
Pourcentage des exportations de biens et services														
Pourcentage du service de la dette	17.3	15.4	12.6	9.6	6.9	4.6	2.6	1.2	0.6	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du PIB	119.9	110.8	86.5	76.9	55.3	39.6	21.7	8.6	4.0	1.2	0.2	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes de l'État	5.6	5.1	4.2	3.2	2.3	1.6	0.9	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	43.0	42.0	32.8	23.5	16.6	11.0	6.2	2.8	1.4	0.5	0.1	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)														
Décaissements	48.5	-19.1	-65.3	-103.9	-107.4	-103.4	-106.1	-83.8	-39.1	-29.3	-14.7	-2.4	0.0	0.0
Remboursements et rachats	73.3	24.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>														
	(En milliards d'ariary, sauf indication contraire)													
Exportations de biens et de services (en millions de DTS)														
Service de la dette	3,909	4,246	4,682	5,080	5,498	6,051	6,519	7,023	7,567	8,152	8,782	9,460	10,191	10,978
PIB nominal (prix du marché)	3,306.9	3,660.9	4,355.8	4,196.2	4,673.2	4,789.9	5,396.6	6,879.1	8,121.2	10,260.0	11,247.5	12,208.6	13,544.8	14,858.0
Recettes de l'État	70,407	79,440	89,415	100,035	110,950	122,221	134,665	148,314	163,316	179,716	197,679	217,346	238,867	262,409
Quote-part (en millions de DTS)	9,220	9,659	11,509	13,712	15,553	17,206	18,989	20,952	23,120	25,499	28,196	31,168	34,443	38,050
	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4

Source : FMI.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Source des risques	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées aux autorités
Risques extérieurs			
Intensification d'un conflit régional. L'aggravation de la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine ou d'autres conflits régionaux et les sanctions économiques qui en résultent perturbent le commerce (l'énergie, les produits alimentaires, le tourisme ou les composants essentiels de la chaîne d'approvisionnement, par exemple), les envois de fonds des travailleurs à l'étranger, les flux de réfugiés, les IDE et les flux financiers, ainsi que les systèmes de paiement.	Élevée	Moyenne. La guerre en Ukraine pourrait avoir des conséquences indirectes sur Madagascar à travers la volatilité des prix des produits de base, des perturbations prolongées de l'offre, la vulnérabilité du système financier et une croissance plus faible dans les pays partenaires commerciaux, ce qui limiterait les flux touristiques et les envois de fonds des travailleurs à l'étranger.	Maintenir la flexibilité des taux de change pour atténuer les tensions sur la balance des paiements tout en axant la politique monétaire sur la maîtrise de l'inflation. Réduire les dépenses non prioritaires afin de préserver les objectifs budgétaires programmés. Accélérer les réformes de grande envergure afin de stimuler la compétitivité, de supprimer les obstacles à la croissance et de favoriser la diversification économique. Prendre les mesures décrites ci-dessous pour faire face aux chocs sur les produits de base.
Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial. Une nouvelle vague de durcissement des conditions financières mondiales, conjugué à la volatilité des prix des matières premières, un nouvel épisode d'entraîne une envolée des primes de risque, un surendettement, une accentuation des déséquilibres extérieurs, des pressions budgétaires, ainsi que des arrêts soudains.	Moyenne	Moyenne. Un ralentissement mondial se répercuterait sur Madagascar par l'intermédiaire des circuits commerciaux et financiers, ce qui accentuerait les déséquilibres budgétaires et extérieurs.	Maintenir une plus grande flexibilité du taux de change pour absorber les chocs externes et préserver les réserves internationales, identifier des sources supplémentaires de financement budgétaire et recalibrer la politique monétaire afin de maîtriser l'inflation. Privilégier les réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité et à diversifier l'économie afin de renforcer la résilience face aux chocs extérieurs.
Volatilité des prix des matières premières. une succession de perturbations de l'offre et de fluctuations de la demande entraîne une volatilité récurrente des prix des produits des matières premières, des pressions extérieures et budgétaires, ainsi qu'une instabilité sociale et économique.	Moyenne	Moyenne. Une baisse de la demande extérieure et des prix des métaux et de la vanille pourrait réduire les recettes d'exportation et la production dans le secteur minier. La hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie pourrait engendrer une plus grande insécurité alimentaire, accélérer l'inflation, réduire le revenu disponible des ménages et entraîner une baisse de la consommation et une dégradation du compte courant. D'autre part, les prix plus élevés de l'énergie augmentent les prix du carburant et de l'électricité, ce qui alourdira le poids des transferts de l'État et compliquera la mise en œuvre des réformes en cours dans le secteur de l'énergie. L'incertitude entraîne une instabilité sociale et économique.	Permettre une plus grande flexibilité du taux de change afin d'amortir les chocs externes sur les prix. Accélérer les réformes structurelles afin de renforcer l'efficacité et la diversification économiques. Soutenir les ménages vulnérables par des mesures ciblées supplémentaires dans le cadre du budget existant.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative reflète l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de référence (« faible » correspond à une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » à une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et « élevée » à une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). Cette matrice reflète l'avis des services du FMI sur les sources des risques et sur le niveau général de préoccupation qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Source des risques	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque	Réponses recommandées
Aggravation de la fragmentation géoéconomique. L'affaiblissement de la coopération internationale provoque une reconfiguration plus rapide des échanges et des IDE, des perturbations de l'offre, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût des intrants, une instabilité financière, une fracture des systèmes monétaires et financiers internationaux et un ralentissement de la croissance potentielle.	Élevée	Moyenne. Une intensification des tensions géopolitiques affecterait Madagascar par un déclin des échanges commerciaux et de l'IDE, une hausse des coûts des intrants et une perte de la confiance des investisseurs.	Améliorer l'efficacité des dépenses publiques et s'engager sur un assainissement crédible des finances publiques à moyen terme. Accélérer les réformes structurelles afin de renforcer l'efficacité et la diversification économiques. Renforcer l'intégration régionale dans le cadre des protocoles existants.
Phénomènes climatiques extrêmes. Les phénomènes climatiques extrêmes provoquent des dégâts plus graves que prévu aux infrastructures (en particulier dans les petits pays économiquement vulnérables) et des pertes en vies humaines et en moyens de subsistance, ce qui amplifie la désorganisation des chaînes d'approvisionnement et les pressions inflationnistes, qui entraînent des pénuries d'eau et réduisent la croissance.	Moyenne	Élevée. Perte de capital matériel et humain, perturbation des échanges commerciaux et ralentissement de la croissance. Des précipitations extrêmes et la sécheresse pourraient affecter la production alimentaire et les disponibilités alimentaires. Les routes et les ponts endommagés pourraient affecter en outre la distribution de vivres.	Fournir un appui efficace aux populations vulnérables et faire appel aux bailleurs de fonds pour le financement après les catastrophes. Renforcer la résilience du pays afin que le secteur agricole et les moyens de subsistance ruraux s'adaptent aux changements climatiques. Renforcer la gestion des risques de catastrophe et l'état de préparation aux catastrophes afin d'apporter une aide rapide aux populations qui en sont victimes.
Risques intérieurs			
Mécontentement social et instabilité politique. Les chocs au niveau de l'offre, une inflation élevée, la baisse des salaires réels et les retombées des crises dans d'autres pays aggravent les inégalités, engendrent des troubles sociaux et sont à l'origine de pressions financières et de politiques populistes néfastes. Cela aggrave les déséquilibres, ralentit la croissance et provoque une revalorisation des prix du marché.	Élevée	Élevée. L'instabilité politique peut résulter d'un mécontentement de la population à l'égard des pouvoirs publics, découlant des crises humanitaires et sanitaires à répétition, de l'inflation élevée, de la crise alimentaire actuelle et de la criminalité et du banditisme largement répandus qui provoquent des troubles sociaux. Les protestations pourraient se multiplier, alimentées par la polarisation politique à l'approche des élections de novembre 2023 et par l'aggravation des tensions socioéconomiques. La volatilité pourrait se poursuivre pendant la période postélectorale à la suite de contentieux électoraux, perturbant le programme de réforme et exerçant de fortes contraintes sur le budget.	Maintenir des politiques macroéconomiques appropriées afin de préserver la stabilité. Axer les réformes sur des domaines moins sensibles à la situation sociopolitique. Améliorer l'inclusivité des politiques publiques. Utiliser une partie de la marge de manœuvre budgétaire pour accroître les investissements en faveur des programmes sociaux. Intensifier la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
Absence de progrès ou reculs dans les réformes de la gouvernance, en particulier pour les entreprises publiques.	Élevée	Élevée. Un manque de transparence et d'impartialité peut compromettre l'octroi d'une aide supplémentaire à des conditions avantageuses, entraver l'investissement privé (PPP compris) et nuire aux négociations avec les fournisseurs de carburant. L'absence de réduction des coûts empêcherait le redressement de la JIRAMA et la réalisation des objectifs budgétaires du gouvernement.	Entreprendre les réformes promises et réitérer l'engagement d'assurer le fonctionnement transparent et équitable des entreprises publiques (dont la JIRAMA). Intensifier la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Source des risques	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque	Réponses recommandées
Faiblesse des capacités de réalisation d'investissements.	Élevée	Moyenne. Une réalisation insuffisante des projets de dépenses d'investissement pendant plusieurs années aggraverait le déficit d'infrastructure, ralentirait la croissance économique et freinerait l'investissement direct étranger.	Suivre les capacités intérieures disponibles et privilégier les investissements les plus rentables. Accroître la transparence des étapes de planification, de suivi et de contrôle des projets d'investissement.
Mauvais calibrage de la politique monétaire. Dans un contexte d'incertitude et de volatilité économique élevées, les principales banques centrales ralentissent le resserrement de leur politique monétaire ou décident d'assouplir leur politique monétaire prématurément, désancrant les anticipations d'inflation et une spirale prix-salaires sur des marchés du travail tendus.	Moyenne	Moyenne. L'absence d'ancrage nominal clair et de cadre de politique monétaire solide entraîne un rapide désancrage des anticipations d'inflation.	Resserrer la politique monétaire pour faire face aux possibles effets de second tour des prix des produits alimentaires et de l'énergie importés et rétablir la stabilité des prix pour éviter un désancrage des anticipations d'inflation.
Instabilité financière.	Moyenne	Moyenne. Une augmentation des taux d'intérêt réels, les primes de risque et la revalorisation des actifs pourraient entraîner une envolée des prêts improductifs, une détérioration de la confiance et une diminution des capitaux, affectant la stabilité du secteur bancaire et le crédit au secteur privé, avec des répercussions sur l'activité économique réelle.	Suivre de près l'accumulation des facteurs de vulnérabilité dans les bilans du secteur financier et renforcer la réglementation et la supervision. Faire connaître aux banques les mesures nécessaires pour constituer rapidement des provisions au titre des prêts improductifs et rayer du bilan sans délai les prêts improductifs, et pour assurer une capitalisation adéquate.
Ralentissement du rythme des réformes	Moyenne	Moyenne. La mauvaise gouvernance, l'augmentation de la corruption et la campagne électorale réduisent les incitations à la réforme, ce qui a des effets préjudiciables sur les retombées sociales, sur la confiance et sur la croissance. L'absence de progrès enregistrés sur le plan des réformes réduit les financements extérieurs futurs.	Parvenir à un consensus sur les réformes. Améliorer la communication. Adhérer aux réformes de la gouvernance. Investir dans le capital humain et les institutions.

Annexe II. Rapport de suivi de la Cour des Comptes sur ses audits des dépenses liées à la COVID-19

Le rapport a été publié sur le site web du ministère de l'Économie et des Finances (mars 2023-SB) le 3 avril 2023. Il fait suite à la mise en œuvre des recommandations formulées dans les quatre audits réalisés par la Cour des Comptes et publiés en mars 2022 sur i) les flux financiers liés à la réponse à la pandémie de COVID-19, ii) les contrats de marchés publics y afférents ; iii) la gestion globale de la crise sanitaire et (iv) les mesures sociales mises en place en réponse à la pandémie.

1. En réaction aux rapports d'audit de la Cour des Comptes, les autorités ont adopté un plan d'action pour donner suite aux recommandations formulées par celle-ci. La plupart des réformes envisagées devaient être mises en œuvre en 2022 et 2023 et étaient axées sur i) la mise en œuvre d'un cadre juridique pour les dépenses d'urgence, ii) l'amélioration de l'information/de la sensibilisation des acteurs au sujet du processus de dépenses et iii) l'amélioration du système informatique utilisé dans le processus de dépenses.

2. Dans son rapport de suivi, la Cour des Comptes constate que les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce plan d'action sont limités. Environ la moitié des actions envisagées sont en cours ou partiellement appliquées, tandis que la mise en œuvre des actions restantes n'a pas encore démarré. En particulier, la révision du cadre législatif pour i) définir clairement les situations d'urgence et les pouvoirs et responsabilités de la Présidence pendant cette période et ii) clarifier le processus de dépenses d'urgence et les contrôles y afférents, n'a pas encore été effectuée. Cela étant, une liste de prix de référence pour les activités liées aux marchés publics a été établie et des programmes de formation ont été mis sur pied à l'intention des acteurs du processus de dépense, même s'ils devraient être étendus. Des progrès ont été en outre notés en ce qui concerne la comptabilité physique et les systèmes informatiques visant à améliorer le suivi des dépenses.

Appendice I. Lettre d'intention

Antananarivo, Madagascar
6 juin 2023

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 (USA)

Madame la directrice générale,

1. Madagascar fait face à un contexte économique, social, politique et climatique difficile. La croissance réelle devrait rester stable autour de 4,0 % en 2023, car la baisse de la demande des partenaires commerciaux et les tensions politiques s'ajoutent aux difficultés économiques causées par deux récents cyclones. Malgré ces défis, le gouvernement vise à retrouver un excédent primaire intérieur en 2023 tout en augmentant les dépenses dans les secteurs sociaux et l'investissement public. Le creusement du déficit budgétaire en 2022 a entraîné l'accumulation d'arriérés intérieurs, que nous prévoyons d'apurer en 2023 après la mise en œuvre d'un accord destiné à régler toutes les dettes croisées avec les distributeurs de produits pétroliers et le paiement des taxes pétrolières en arriérés.

2. Nous sommes déterminés à poursuivre les réformes fiscales et les mesures administratives et à accroître les recettes nécessaires au financement de notre plan de développement. Parallèlement, nous continuons à améliorer la composition et l'efficacité des dépenses, tout en accélérant le redressement des entreprises publiques. Nous renforçons la gestion des finances publiques en mettant l'accent sur la transparence et l'amélioration de l'exécution du budget. À cet égard, nous avons publié un nouveau manuel de l'investissement public afin de clarifier les responsabilités institutionnelles et adopté des modifications au cadre juridique des marchés publics afin de permettre la collecte et la publication d'informations sur les bénéficiaires effectifs. Pour améliorer la redevabilité, la *Cour des comptes* a publié un rapport de suivi sur la mise en œuvre de ses recommandations émises dans le cadre de ses audits des dépenses liée à la pandémie de COVID-19.

3. Les résultats quantitatifs du programme au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) fin décembre 2022 reflètent les difficultés budgétaires résultant des prix du pétrole élevés. Le plancher des avoirs extérieurs nets et le plafond du déficit primaire intérieur ont tous deux été dépassés. Le plancher des avoirs extérieurs nets de la banque centrale a été manqué de peu. Le critère de performance relatif au solde primaire intérieur a été plus largement dépassé, en grande partie à cause du non-paiement des taxes pétrolières par les distributeurs de carburant en l'absence d'un accord global de règlement des dettes antérieures. Environ un tiers des recettes douanières déclarées n'ont pas été perçues. La mise en œuvre de l'accord entre le gouvernement et les distributeurs de produits pétroliers devrait remédier à la situation en 2023. La cible indicative

concernant le recouvrement des recettes fiscales intérieures n'a pas été atteinte en raison de retards dans la mise en œuvre de certaines mesures d'administration fiscale, et la cible indicative concernant les dépenses sociales a également été manquée, bien qu'avec un écart moindre qu'en 2021.

4. De nouveaux progrès ont été accomplis en matière de réformes structurelles. Nous travaillons à satisfaire l'action préalable. Tous les repères structurels ont été atteints ou mis en œuvre avec des délais mineurs, à l'exception du repère prévoyant l'information rapide des services du FMI des récents transferts budgétaires aux fournisseurs de JIRAMA et du repère plafonnant les engagements du gouvernement envers les distributeurs pétroliers à 300 milliards d'ariary. L'absence de règlement des dettes croisées avec les compagnies pétrolières a entraîné un dépassement de ce plafond par le gouvernement. Nous sommes toutefois revenus au plafond convenu depuis avril 2023. Nous publierons les arrêtés fixant la structure des prix des carburants pour les premier et deuxième semestres 2023 avant la conclusion de cette revue.

5. Nous renforçons nos efforts pour redresser la JIRAMA et mettons en œuvre des mesures pour contenir les pertes non techniques et réduire les coûts de production notamment en passant à des sources d'énergie renouvelables. Pour améliorer le suivi et la transparence, nous partagerons des rapports mensuels montrant les revenus et les coûts de la JIRAMA et publierons les résultats des appels d'offres pour les achats de carburant.

6. Madagascar reste déterminé à atteindre les objectifs de son programme. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit plus en détail les mesures de politique macroéconomique et les réformes structurelles qui contribueront en 2023 à la réalisation des objectifs fixés, lesquels sont alignés sur ceux du *Plan Emergence Madagascar*. Nous sommes prêts à prendre toute autre mesure nécessaire pour atteindre ces objectifs et nous consulterons les services du FMI avant d'apporter d'éventuels changements aux politiques énoncées dans ce mémorandum. Nous n'avons pas l'intention d'introduire des mesures ou des politiques qui exacerberaient les difficultés de balance des paiements de Madagascar et nous nous engageons à assurer la communication en temps opportun des données nécessaires au suivi du programme.

7. Nous demandons au conseil d'administration du FMI d'approuver certaines modifications des objectifs quantitatifs du programme pour 2023 et d'accorder une dérogation pour le non-respect du plancher des avoirs extérieurs nets, eu égard au caractère mineur de l'écart, et du plafond du déficit primaire intérieur en raison des mesures correctives qui ont été mises en œuvre. Sur la base des réalisations du programme à ce jour et des engagements présentés dans le MPEF, nous demandons la conclusion de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC et le décaissement de 24,44 millions de DTS (10 pour cent de notre quote-part).

8. Nous convenons que la présente lettre d'intention, le MPEF et le protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI sur la quatrième revue au titre de la FEC, pourront être rendus publics après leur approbation par le conseil d'administration du FMI.

9. Nous vous prions d'agréer, Madame la directrice générale, l'expression de notre très haute considération.

/s/

Mme Rindra Hasimbelo Rabarininarison
Ministre de l'économie et des finances

/s/

M. Aivo Andrianarivelo
Gouverneur de la Banque Centrale de
Madagascar

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières
- Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières

Le présent Mémoire de politiques économique et financière (MEFP) actualise la version préparée pour la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 1er mars 2023. Il passe en revue les évolutions économiques récentes, la mise en œuvre des engagements pris par le gouvernement, et examine les politiques macroéconomiques et structurelles poursuivies.

ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

- 1. La croissance devrait marquer un palier en 2023.** Les multiples chocs climatiques survenus au début de 2022 et 2023 et la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie ont eu un impact défavorable sur les perspectives de la croissance des deux années, estimée à 4,0 % en 2022. Ce résultat est meilleur que celui des économies de l'Afrique subsaharienne (qui devrait se situer autour de 3,9 %).
- 2. L'inflation a dépassé 10 % fin 2022.** L'augmentation moyenne de 43 % des prix à la pompe décidée en juillet 2022, ainsi que la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie ont affecté les prix à la consommation. Fin mars 2023, l'inflation a atteint 12,4 % en glissement annuel. Le taux d'inflation de fin de période était de 10,8 % en 2022 et est projeté autour de 9,3 % pour 2023.
- 3. Le déficit du compte extérieur courant s'est creusé tandis que la couverture des réserves, exprimée en mois d'importations de biens et de services, a diminué.** Le déficit du compte extérieur courant se serait creusé pour atteindre environ 5,5 % du PIB en 2022 selon les estimations (contre 4,9 % du PIB en 2021). De ce fait la couverture des importations de biens et de services par les réserves de change a baissé de 5,8 mois en 2021 à 4,2 mois en 2022 et devrait continuer à diminuer pour atteindre 4,0 mois en 2023.
- 4. Ces perspectives restent toutefois sujettes à des incertitudes et à des risques importants,** concernant notamment la croissance économique mondiale et régionale, la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que des facteurs domestiques, dont les chocs climatiques, les difficultés rencontrées dans le secteur de la vanille, une mobilisation des recettes plus faible que prévue et les incertitudes associées aux prochaines élections.

PERFORMANCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

5. La gestion macroéconomique est marquée par des résultats mitigés à fin décembre 2022.

- Les critères de performance quantitatifs portant sur le plafond des avoirs intérieurs nets et les critères continus pour la dette extérieure ont été respectés.
- Cependant :
 - Le critère de performance associé au plancher des avoirs extérieurs nets a été manqué de peu (507 millions de DTS contre un objectif ajusté de 532 millions de DTS).
 - Le déficit primaire intérieur a été beaucoup plus important que prévu, atteignant 1 724 milliards d'ariary contre le repère de 888 milliards d'ariary. Cette sous-performance s'explique notamment par une moindre performance des recettes fiscales intérieures et par un report du paiement des taxes pétrolières par les distributeurs de produits pétroliers depuis fin 2021 en raison d'un contentieux avec le gouvernement.
 - Nous soumettrons une demande de dérogation au Conseil d'administration du FMI pour le non-respect de ces critères.
- En ce qui concerne les cibles indicatives :
 - Les recettes douanières effectivement encaissées ont été inférieures au repère fixé pour fin décembre 2022. Cet écart peut s'expliquer par l'importance des dettes croisées entre les compagnies pétrolières et l'État, et en conséquence la non-émission par les compagnies pétrolières de traites avalisées pour payer les taxes douanières sur les produits pétroliers.
 - Les critères associés aux planchers de la collecte des recettes fiscales intérieures et des dépenses sociales n'ont pas été atteints en raison de l'impact sur la croissance des chocs climatiques subis en début d'année, de l'absence de mise en œuvre de certaines mesures fiscales prévues par la loi de finances initiale et des problèmes rencontrés par les ministères sociaux dans l'exécution de leurs budgets. Le taux d'exécution des dépenses sociales s'est néanmoins amélioré par rapport à l'année précédente (85 % de l'objectif réalisé en 2022 contre 58 % en 2021).

6. Nous avons progressé dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

- Avec l'assistance technique du FMI, nous avons finalisé et publié le manuel de l'investissement public qui a été adopté par décret le 15 mars.
- Le rapport de suivi de la *Cour des comptes* sur la mise en œuvre des recommandations suite aux audits des dépenses liées au COVID a été publié le 3 avril.
- En ce qui concerne la transparence budgétaire, les rapports trimestriels d'exécution budgétaire ont été encore améliorés et satisfont désormais au repère structurel continu. Nous prévoyons d'étendre la couverture des futurs rapports avec le soutien de l'expert budgétaire à long terme du FMI, grâce à des améliorations des systèmes informatiques. Le critère continu qui exige la publication sur le site web de l'ARMP [autorité de régulation des marchés publics] des termes et conditions des contrats de partenariat public-privé dans le mois suivant leur signature continue d'être respecté.
- Les engagements bruts du gouvernement envers les distributeurs de produits pétroliers ont dépassé le plafond de 300 milliards d'ariary (repère structurel continu) à partir de septembre 2022 en raison du retard dans la conclusion d'un accord entre le gouvernement et les compagnies pétrolières sur le montant et le règlement des dettes croisées entre les deux parties. Suite à un accord fin décembre 2022 et au règlement des dettes passées, ce plafond est respecté depuis mai 2023.
- Du fait d'une réorganisation au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, les informations sur les récents transferts budgétaires aux fournisseurs de JIRAMA n'ont malheureusement pas été communiquées aux services du FMI et de la Banque mondiale dans la semaine suivant le transfert (repère structurel continu).

POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ET STRUCTURELLES

À l'avenir les politiques continueront de viser à créer un espace budgétaire pour répondre aux chocs, à réduire les risques budgétaires, à améliorer la gestion et la gouvernance des finances publiques, et à faire progresser les réformes monétaires et financières.

A. Renforcer la politique budgétaire pour répondre aux chocs

7. La politique budgétaire s'oriente progressivement vers l'assainissement des finances publiques, conformément aux objectifs fixés lors de l'approbation du programme afin de créer l'espace budgétaire nécessaire au développement du pays. Le solde primaire intérieur, point d'ancrage budgétaire du programme, devrait s'améliorer en 2023 et devenir positif d'ici la fin du programme en 2024 hors collecte exceptionnelle de recettes liée au règlement du contentieux avec les distributeurs pétroliers. Ce résultat sera obtenu grâce à une

meilleure mobilisation des recettes fiscales intérieures et douanières et à une plus grande efficacité de l'exécution des dépenses publiques.

Mobiliser les recettes fiscales

8. La loi de finances 2023 tablait sur une pression fiscale brute de 12.7 % du PIB, en hausse de 1.2 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Selon les prévisions révisées en cours d'année, les recettes fiscales intérieures brutes et les recettes douanières devraient atteindre respectivement 6.1 % et 5.6% du PIB au cours de la période, ou 7838 milliards d'ariary au total sur une base nette après déduction des remboursements de crédits de TVA, hors recettes exceptionnelles liées au paiement en 2023 des arriérés de droits et taxes à l'importation sur les produits pétroliers. La réalisation de ces objectifs fournira au gouvernement les ressources nécessaires pour financer les efforts de redressement du pays.

9. Nous prévoyons d'atteindre nos objectifs de recettes intérieures par le renforcement des recouvrements des arriérés et grâce à la mise en œuvre des mesures législatives et administratives prises dans la loi de finances 2023. Celles-ci comprennent notamment : i) l'application d'un taux d'imposition de 3 % sur les revenus des exportateurs de produits agricoles et forestiers ; ii) le rétablissement du taux de TVA à 20 % pour le gasoil et l'essence à partir de janvier 2023 ; iii) la retenue à la source de certaines impositions de la filière vanille ; iv) une meilleure gestion de la TVA ; v) l'application de l'AIRS (acompte prévisionnel en matière d'impôts sur les revenus et d'impôts synthétiques) de 2 % sur les opérations d'exportation hors vanille ; vi) une meilleure traçabilité des produits soumis aux droits d'accise ; vii) une augmentation des droits d'accise sur le tabac ; et viii) l'expansion du système de paiement électronique. En outre, pour optimiser les recettes du secteur minier, nous avons finalisé une révision du code minier en étroite consultation avec la Banque mondiale, le FMI et les représentants du secteur minier, qui a été soumis au Parlement en mai 2023 (repère structurel pour juin 2023).

10. En ce qui concerne l'administration des douanes, les réformes font partie de notre plan stratégique 2020-2023. Les principales mesures pour 2023 comprennent : i) l'harmonisation des dispositions du Code des douanes malgache applicables aux zones franches avec la Convention de Kyoto révisée ; ii) la mise en œuvre d'un système de scanning pour 100 % des marchandises importées et exportées ; et iii) la mise en place d'un nouveau centre d'analyse douanière. En outre, les modifications suivantes ont été apportées au tarif douanier: i) exonération des droits de douane pour un certain nombre de marchandises afin de relancer un secteur donné (tourisme) et de contribuer à la transition énergétique du pays ; ii) finalisation du démantèlement tarifaire par rapport aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique Intérimaire avec l'Union Européenne; et iii) poursuite des efforts de catégorisation des lignes tarifaires conformément à la politique tarifaire nationale et au modèle publié par la CNUCED pour certains produits stratégiques. Suite à un dialogue public-privé parallèle aux discussions sur le nouveau code minier et conformément à la recommandation des services du FMI, une clause transitoire a prévu l'exemption des droits de sortie sur les ressources

non renouvelables prévus dans la loi de finance 2023 jusqu'à l'adoption de la prochaine loi de finances.

Contrôler les dépenses et améliorer leur exécution

11. Les dépenses publiques envisagées pour 2023 doivent permettre de maintenir le déficit primaire intérieur autour de 1.0 % du PIB, hors recettes exceptionnelles associées à l'accord avec les compagnies pétrolières, conformément à l'objectif d'assainissement budgétaire. Ce niveau de déficit plus élevé que lors de la troisième revue est justifié par la nécessité de transferts supplémentaires à la JIRAMA afin de garantir la continuité de ses opérations et de la fourniture d'électricité. Les dépenses courantes, hors opérations nettes du Trésor, devraient s'élever à environ 7 648 milliards d'ariary. Les dépenses salariales sont estimées à 3 844 milliards d'ariary, tandis que les dépenses de transfert augmenteront à 2 647 milliards d'ariary compte tenu des besoins de financement exceptionnels de la JIRAMA. Pour tenir compte de la sous-performance des recettes, les dépenses d'investissement sur financement intérieur en 2023 seront limitées à 1 548 milliards d'ariary, soit 60% de plus que le montant engagé en 2022, pour respecter le critère de déficit primaire intérieur. Toutefois, ce montant pourra être ajusté à la hausse à concurrence de l'excédent des recettes collectées par rapport aux prévisions indiquées au paragraphe 8. L'allocation de DTS a été entièrement rétrocédée à l'État en mars 2023 afin de financer la construction de l'aqueduc Efaho dans le Sud pour atténuer la sécheresse persistante, l'installation de panneaux solaires dans 46 villes, la construction de l'autoroute Antananarivo – Toamasina et la réhabilitation de la route nationale 13.

12. Nous poursuivrons nos efforts pour contrôler nos dépenses salariales et de pensions ainsi que nos dépenses de transfert afin de rester dans les limites allouées. Les réformes engagées pour améliorer la gestion de la masse salariale seront poursuivies. À la fin de décembre 2022, le développement de la version 2 du système AUGURE était achevé à 82 % pour les modules concernant les salaires et à 35 % pour ceux concernant les pensions. D'autres modules de gestion, tels que ceux relatifs à la formation, aux missions, à l'évaluation des personnels, aux horaires de travail, aux personnels des établissements publics nationaux (EPN) et des collectivités territoriales décentralisées (CTD), aux bénévoles, aux personnels rémunérés par les partenaires techniques et financiers (PTF) et par les associations de parents d'élèves (FRAM), aux pensions, aux personnels de certains ministères et à la Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), seront développés cette année. L'opérationnalisation de tous les modules d'AUGURE 2 contribuera non seulement à améliorer la prévision et le paiement des salaires et des pensions, mais aussi la détection et l'élimination des travailleurs fantômes, conformément aux recommandations des audits menés en 2020 et début 2021. Le cahier des charges du développement de la nouvelle version de l'outil de Pilotage de la Masse Salariale (PMS 2.0) a été finalisé et permettra d'améliorer la qualité des prévisions de la masse salariale incluses dans les lois de finances. En ce qui concerne les pensions, le document stratégique de réforme de la gestion des caisses de retraite publiques sera examiné en Conseil des Ministres. Les mesures prévues dans la loi de finances 2023 pour réduire le déficit de la Caisse de retraite civile et militaire (CRCM) sont la digitalisation du paiement des pensions à

travers e-Poketra, l'adoption des projets de décrets permettant le transfert des excédents de la Caisse de retraite et de prévoyance des non-fonctionnaires (CPR) à la CRCM, l'apurement progressif des comptes d'attente des caisses de retraite qui enregistrent les cotisations versées n'ayant pas encore fait l'objet d'ordres de recettes, et l'amélioration du recouvrement des recettes auprès des EPN et des CTD.

13. Nous sommes déterminés à intensifier nos efforts pour accélérer l'exécution des dépenses sociales et améliorer le système de protection sociale.

- Nous avons pris plusieurs mesures pour améliorer l'exécution des dépenses sociales. Nous avons supprimé la demande d'autorisation d'engagement de dépenses (DAE) et les ministères sociaux ont élaboré des plans d'engagement annuels, avec l'assistance technique du FMI (repère structurel pour fin janvier 2023), qui ont servi de base à la fixation des taux de régulation pour le premier trimestre. Le taux d'exécution des dépenses sociales s'est amélioré et cela a permis d'atteindre les critères indicatifs du programme pour la première fois à fin mars 2023 (106 milliards d'ariary par rapport à l'objectif de 70 milliards d'ariary).
- Plusieurs mesures seront mises en œuvre pour renforcer le système de protection sociale avec l'appui technique et financier de nos différents partenaires, tels que la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF. En particulier, nous avons alloué 5 millions de dollars (18 milliards d'ariary) pour l'année 2023 au Fonds d'intervention pour le développement (FID) pour la réalisation de trois principales activités opérationnelles du programme filets sociaux de sécurité (FSS) pour 36 900 ménages dans 10 districts. Ces activités s'articulent sur trois thématiques complémentaires à savoir les filets sociaux productifs (FSP), axés sur les activités d'aménagement et de production agricole, les transferts monétaires pour le développement humain (TMDH) axés sur la scolarisation et la promotion nutritionnelle, et la réponse pour un relèvement précoce après catastrophes naturelles en cas de crise avérée dans des zones sensibles (cyclone, inondation, insécurité alimentaire sévère, ...). Nous veillerons à ce que les crédits budgétaires alloués au FID soient effectivement décaissés en temps et en heure pour une utilisation dans l'année. Nous mettons en place un registre social unique qui servira de référence pour toutes les activités de protection sociale entreprises dans le pays, et nous préciserons par voie réglementaire ses fonctionnalités, les conditions de partage des données au sein de l'administration et avec les partenaires extérieurs, ainsi que les mesures de protection des données applicables (repère structurel, octobre 2023). Un projet pilote devrait permettre de collecter des informations sur 60 000 ménages d'ici décembre 2023 (repère structurel). Nous travaillons également à mettre à jour notre stratégie de protection sociale 2019-2023, ainsi qu'à un annuaire d'interventions. La stratégie actualisée sera proposée au Conseil du Gouvernement en décembre 2023.

14. Nous sommes également déterminés à renforcer l'exécution et l'efficacité des dépenses d'investissement public. La réalisation des objectifs ambitieux fixés par le PEM

nécessite un renforcement significatif des capacités de gestion et d'exécution des dépenses publiques, en particulier celles concernant les investissements. Nous accordons une attention particulière à la hiérarchisation des projets en fonction des impacts attendus et de la capacité d'absorption existante, et nous prendrons progressivement en compte les critères liés au changement climatique en suivant les recommandations du Programme d'évaluation macroéconomique du climat (CMAP) récemment achevé et ceux liés aux cadres stratégiques nationaux y afférents. Avec la clarification des responsabilités institutionnelles et opérationnelles de la gestion des investissements publics, suite à l'adoption récente du décret portant gestion des investissements publics, nous avons finalisé et publié le manuel de l'investissement public qui a été adopté par décret le 15 mars (repère structurel pour fin mars 2023). Enfin, afin d'améliorer la gestion des investissements publics, nous réitérons notre engagement à respecter les priorités définies dans la loi de finances approuvée par le Parlement, et à annuler systématiquement les crédits encore non engagés fin décembre tout en inscrivant de nouveaux crédits, si nécessaire, dans les lois de finances des années suivantes.

15. Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour apurer en 2023 l'ensemble des arriérés intérieurs accumulés en 2022 suite au retard de paiement des taxes pétrolières douanières. Nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour préserver la réalisation de l'objectif de solde primaire intérieur tout en protégeant les dépenses sociales. Nous veillerons à contenir les pertes de la JIRAMA afin de ne pas excéder le montant de transferts prévu. Nous modulerons le taux de régulation budgétaire sur les dépenses de biens et services et les dépenses d'investissement intérieur en fonction de l'évolution des recettes collectées. Dans le cas où une loi de finances rectificative serait soumise au Parlement, nous nous engageons à ce que cette loi soit cohérente avec les objectifs du programme, y compris la cible de dépenses sociales, et respecte l'ensemble de nos engagements exposés dans le présent mémorandum.

B. Poursuivre les réformes structurelles pour réduire les risques budgétaires

16. Nous avons poursuivi la bonne pratique, entamée il y a quelques années, consistant à inclure dans la loi de finances une annexe sur les risques budgétaires auxquels le pays peut être exposé. Par exemple, dans l'annexe 18 de la loi de finances 2023, nous avons identifié des facteurs qui seraient susceptibles de conduire à un écart entre les prévisions et les résultats budgétaires, notamment : i) les risques liés aux évolutions du secteur réel ; ii) les risques liés aux évolutions du niveau des taux de change ; et iii) les risques associés à la fragilité du système de retraite par répartition. Ces risques s'ajoutent à ceux déjà mentionnés dans les lois de finances précédentes, notamment les risques associés à la dette publique, aux garanties publiques, au changement climatique et aux tendances de l'inflation.

17. Nous continuerons à progresser dans l'élaboration du cadre stratégique pour le changement climatique. À cet égard, nous avons mis à jour notre contribution déterminée au niveau national (CDN2), qui prévoit d'atteindre une réduction de 28 % des émissions une

absorption de 20%, et la résilience du pays en 2030. La CDN2 concerne les secteurs classés comme sources d'émissions ou comme secteurs ayant des capacités d'absorption, ainsi que les secteurs vulnérables au changement climatique. Un plan de mise en œuvre de la CDN2 a également été élaboré, y-compris une ventilation des coûts des mesures proposées. Nous avons révisé la politique nationale de lutte contre le changement climatique (PNLCC) et élaboré le plan d'action de la politique nationale de lutte contre le changement climatique (PANLCC). Le plan national d'adaptation (PAN) est le document de référence national pour l'adaptation et identifie 12 programmes structurants, incluant les priorités sectorielles stratégiques associées au changement climatique. Les deux documents, la CDN2 et le PAN, ont été adoptés par le Conseil du Gouvernement. Nous avons également développé la Communication sur l'adaptation de Madagascar (ADCOM) conformément aux lignes directrices recommandées par le comité d'adaptation (AC20/GUI/5B). L'élaboration de cette ADCOM permet d'évaluer les efforts fournis par le pays en matière d'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, nous travaillons également à notre stratégie de développement à long terme à faible émission de carbone (SLT) pour atteindre notre objectif de neutralité carbone en 2050. Une stratégie concernant le genre et le changement climatique a également été élaborée pour réduire la vulnérabilité des femmes aux impacts du changement climatique et renforcer leur participation aux actions climatiques. Parmi les autres projets auxquels nous travaillons figurent notamment la mise en place du cadre institutionnel de la transparence de l'Accord de Paris et la finalisation de l'élaboration des programmes prioritaires du pays qui pourraient être financés par le *Fonds vert pour le climat (FVC)*. Pour mettre en œuvre le cadre de transparence renforcé, nous avons élaboré des stratégies sectorielles sur le changement climatique et la renforcé la transparence dans tous les secteurs d'adaptation et d'atténuation.

18. Nous sommes déterminés à renforcer notre système de gestion des risques et des catastrophes. Pour ce faire, nous nous engageons à doter le Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC) des ressources humaines, matérielles et budgétaires nécessaires à l'accomplissement de sa mission en veillant non seulement à ce qu'il soit doté d'un budget suffisant pour répondre aux besoins identifiés, mais surtout à ce que ce budget soit disponible en temps opportun pour accélérer la réponse aux situations d'urgence. A cet égard, le Conseil des Ministres a approuvé en septembre 2022 un décret modifiant l'organigramme du BNGRC, qui permet de transférer à ce dernier la gestion du Fonds national de contingence (FNC), dont le manuel de procédure a déjà été finalisé, de même que le code de financement. Nous nous engageons à annuler tous les crédits non utilisés du fonds COVID à fin décembre 2022 (182 milliards d'ariary), enregistrés au compte 46 du Trésor.

19. Nous poursuivons nos efforts pour améliorer notre résilience climatique. Notre réponse à la saison cyclonique de 2023 s'est améliorée, en particulier grâce à une meilleure préparation. Avec l'appui technique du FMI, nous mettrons en œuvre les recommandations du CMAP afin de renforcer notre résilience et de développer nos ripostes stratégiques pour affronter l'impact économique du changement climatique. Le pays est actuellement en train de développer et de mettre à jour son cadre national concernant le changement climatique. Nous avons également pris des décisions conformes aux objectifs d'atténuation des effets du

changement climatique et de protection de l'environnement. Il s'agit notamment de l'ajustement à la hausse des prix des carburants à la pompe en juillet 2022, de l'établissement de nouveaux tarifs résidentiels et commerciaux pour la consommation d'électricité, de l'ajustement à la hausse du droit d'accise sur le tabac et de la décision d'exonérer de droits et taxes les importations de véhicules neufs, autres que ceux à allumage par compression ou par étincelle (loi de finances 2023). En outre, en matière de Gestion des Risques et de Catastrophes, des avancées significatives ont été enregistrées ces dernières années malgré les lacunes et les efforts encore à entreprendre pour le renforcement de la résilience de la population en général. En effet, depuis l'année 2019, dans le cadre de l'adhésion au mécanisme de financement CAT DDO, un certain nombre de réformes ont été entreprises pour améliorer le système de GRC, lesquelles sont axées sur quatre piliers : (i) le renforcement institutionnel à travers le BNGRC, la Cellule de prévention et de gestion des urgences (CPGU) et la Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe (PNRRC), (ii) le renforcement de la résilience financière à travers le développement des mécanismes d'assurance aux sécheresses et aux cyclones tropicaux au niveau de la CPGU, et la mise en place du FNC au niveau du BNGRC (iii) le renforcement de la résilience des infrastructures à travers la mise à jour des normes des bâtiments résistants aux aléas naturels et celles des Infrastructures routières face aux inondations et aux phénomènes géologiques, (iv) l'intégration de la résilience climatique dans la politique sectorielle et de planification territoriale à travers le guide SRAT (Schémas régionaux d'aménagement du territoire) et PRD (Plan régional de développement), le PUDi (Plan d'urbanisme directeur) et SAC (Schémas d'aménagement communaux). Par ailleurs, la CPGU a entrepris plusieurs actions qui comprennent les réponses menées grâce à l'indemnité d'assurance au cyclone Batsirai (distribution des vivres Vatsy Tsinjo et des intrants agricoles) dans les trois régions du Sud Est du pays. Il y a également l'élaboration d'une stratégie de financement des risques pour capitaliser et pérenniser les mécanismes existants et accroître la capacité de mettre en place des mécanismes de financement innovants, comme l'extension du programme ARC au programme REPLICA avec le PAM. Plus particulièrement pour répondre à la sécheresse dans le Sud, le gouvernement est en train de mettre en place cinq centres de réhabilitation nutritionnelle et médicale (CNRM) en vue d'éradiquer la malnutrition récurrente qui sévit la population de la région. En dernier lieu, suite au cyclone Batsirai, un Plan National de Redressement (PNR) a été élaboré en 2022, et en cours de mise en œuvre au niveau des secteurs.

20. Nous sommes déterminés à renforcer les politiques destinées à prévenir l'augmentation de l'insécurité alimentaire. À cette fin, nous donnons la priorité aux investissements résilients, notamment dans le réseau routier, et nous nous employons à développer une capacité stratégique de stockage de semences et de denrées alimentaires avec l'aide de partenaires de développement. A cette fin, le Ministère de l'Agriculture opérationnalisera et approvisionnera un système de 10 banques alimentaires dans les régions d'Anosy, Androy, Atsimo-Andrefana (nouveau repère structurel, mars 2024). Chaque banque stockera au moins 300 tonnes métriques de produits secs comme des grains mais aussi des patates douces séchées ou du manioc. Un plan d'action avec des étapes détaillées pour atteindre le repère a été préparé avec l'appui du programme Alimentaire Mondial.

21. Nous suivons le plan visant à mettre en œuvre un mécanisme automatique d'ajustement des prix des carburants avant la fin du premier trimestre 2024. Ce mécanisme assurera que les prix à la pompe reflètent automatiquement les prix internationaux du pétrole et les coûts, fixant ainsi un plafond à la subvention sur les prix. Pour faciliter la mise en œuvre de ce plan et conformément aux recommandations des services du FMI, plusieurs actions et mesures ont été entreprises.

- Afin de limiter l'accumulation de nouveaux engagements, nous avons augmenté les prix à la pompe de 43 % en moyenne le 11 juillet 2022. Les augmentations ont été différenciées par type de carburant afin de limiter l'impact sur les segments les plus vulnérables de la population. Les augmentations de salaires dans les secteurs public et privé annoncées en avril 2022 ont permis d'atténuer l'impact de ces hausses de prix sur le pouvoir d'achat des ménages.
- La TVA sur les produits pétroliers, qui avait été réduite à 15 % en juillet 2022, a été rétablie à 20 % depuis janvier 2023 afin de réduire l'accumulation de crédits de TVA vis-à-vis des compagnies pétrolières.
- Un accord entre l'État et le GPM sur le règlement de l'ensemble des dettes croisées fin-2021 et 2022 associées à l'administration des prix à la pompe a été conclu en décembre 2022. Cet accord prévoit le paiement par l'État de sa dette aux membres du GPM résultant de la différence entre le prix administré à la pompe et le prix du marché (subvention implicite) et le règlement par le GPM de toutes ses obligations fiscales envers l'État. L'accord couvre également le paiement de toutes les réquisitions faites par l'État pour JIRAMA en 2022.
- Si le règlement effectif des dettes croisées 2021-22, initialement prévu fin mars 2023, a été retardé, il a été mis en œuvre à fin mai 2023. Pour donner de la visibilité aux distributeurs de produits pétroliers, nous nous engageons à publier les arrêtés fixant la nouvelle structure de prix pour les premier et second semestres 2023 avant la conclusion de cette revue au niveau du conseil d'administration du FMI (action préalable).
- Les engagements bruts de l'État envers les compagnies pétrolières, hors TVA, restent plafonnés à 300 milliards d'ariary (repère structurel continu). En l'absence d'augmentation des prix à la pompe, tout excédent fera l'objet d'un transfert supplémentaire aux distributeurs de carburants pour revenir en dessous du plafond.
- Nous continuons à travailler à la programmation de mesures d'atténuation de l'impact d'une hausse des prix sur le marché pour les segments les plus vulnérables de la population, notamment le renforcement des programmes de protection sociale sur la base d'études existantes (repère structurel reporté à septembre 2023) et avec le soutien de la Banque mondiale.

22. Nous sommes déterminés à redresser JIRAMA.

- La situation financière de JIRAMA a été encore aggravée par l'augmentation du prix du carburant pour les centrales thermiques et par une panne à la centrale hydroélectrique d'Andekaleka au début de l'année 2022. Au 31 décembre 2022, le déficit opérationnel s'élevait à 666 milliards d'ariary, après subvention du gouvernement de 500 milliards d'ariary, et la dette totale de JIRAMA (incluant la dette bancaire et financière, la dette vis-à-vis des fournisseurs et les arriérés d'impôts) était estimée à 4 200 milliards d'ariary. Les seuls arriérés aux fournisseurs ont atteint un montant estimé à 2 600 milliards d'ariary à fin 2022, soit une hausse de 33% par rapport à fin 2021.
- JIRAMA s'est engagée à rembourser le gouvernement pour les réquisitions de pétrole de 2022 (classées parmi les transferts dans le cadre budgétaire des services du FMI) dès que sa situation financière le permettra. Les modalités de remboursement sont précisées dans une convention signée avec le gouvernement signée le 14 mars 2023.
- La mise en œuvre de l'optimisation tarifaire OPTIMA3 le 1er juillet 2021, l'intensification des efforts de recouvrement et le renforcement de la lutte contre la fraude ont cependant permis de redresser les recettes de l'entreprise, avec un chiffre d'affaires avoisinant les 852 milliards d'ariary en 2022, en hausse de 13% par rapport à 2021. Après consultation de la Banque mondiale, nous avons décidé de mettre en œuvre l'optimisation tarifaire pour les clients non résidentiels (projet OPTIMA Business) en août 2022, soit cinq mois plus tard que le calendrier prévu lors de la première revue. De nouvelles hausse tarifaires pourront être mises en œuvre en début d'année prochaine.
- Nous travaillons à réduire les coûts de production de JIRAMA, en luttant contre les vols de carburant et d'électricité (mise en place du système Geofilling de suivi des transports et du stockage des carburants, instauration du système smart-grid pour réduire les pertes « non-techniques » d'électricité de 27 à 20% d'ici 2029), en remplaçant une production d'origine thermique par des centrales solaires pour un gain potentiel annuel estimé à 243 milliards d'ariary, et en mettant en service une quatrième turbine à la centrale hydroélectrique d'Andekaleka (14,3 milliards d'ariary d'économies réalisées par mois depuis janvier 2023).
- Nous continuons par ailleurs de mettre en œuvre des mesures telles que des programmes pour faire face aux coupures de courant (programme « Une semaine, un quartier ») et pour rétablir l'éclairage public dans les chefs-lieux de district de Madagascar (programme « Hazavana ho an'ny Tanana »). Nous travaillons également à améliorer les infrastructures de production vétustes afin d'assurer la disponibilité de nos services 24 heures sur 24 dans tous les chefs-lieux de district (programme « 2424 »). Par ailleurs, les investissements dans les infrastructures d'eau se sont poursuivis (extension de la station principale de production d'eau potable de Mandroseza, installation de 10 stations satellites de production conteneurisée, remplacement des conduites d'eau vétustes).

- Les changements au sein de la direction de JIRAMA ont retardé la finalisation du nouveau plan de redressement (repère structurel non atteint fin décembre 2022). Nous sommes en train de recruter une nouvelle équipe de direction au moyen d'un processus de recrutement international et, avec le soutien de la Banque mondiale, nous travaillons à finaliser une nouvelle stratégie pour rétablir la situation financière de l'entreprise. La mise en œuvre de cette stratégie permettra de redresser JIRAMA à moyen terme. JIRAMA devrait commencer à dégager un bénéfice en 2027.
- Pour 2023, les transferts prévus de l'Etat au profit de JIRAMA sont de 722 milliards d'ariary. Si nécessaire nous ajusterons la production pour respecter cette enveloppe. Nous financerons tout besoin de financement additionnel par une réallocation des dépenses ou des recettes supplémentaires afin de respecter le critère de solde primaire intérieur convenu. Nous veillerons à ce que toute réaffectation éventuelle des dépenses ne réduise pas les transferts aux institutions et aux ministères sociaux. Nous fournirons des rapports mensuels aux services du FMI sur les revenus et les charges de JIRAMA et publierons systématiquement les résultats de tous les appels d'offre pour les achats de carburant (nouveau repère structurel continu) et continuerons à informer les services de la Banque mondiale et du FMI des détails de tout paiement à la JIRAMA ou à ses fournisseurs (repère structurel continu). Afin de renforcer la transparence et la redevabilité, les comptes financiers de JIRAMA des trois dernières années (2020-2021-2022) seront mis en ligne avant fin juin (repère structurel). Les comptes certifiés seront publiés dès disponibilité.
- Outre la subvention d'exploitation, le gouvernement s'engage à payer ses factures d'eau et d'électricité reçues et vérifiées. JIRAMA estime le montant des arriérés de l'administration à 305 milliards d'ariary. L'échéancier de paiement de ces arriérés est subordonné à la présentation de factures auditées. Des compteurs d'électricité prépayés seront déployés pour toutes les administrations publiques d'ici fin décembre 2023 dans le cadre du nouveau business plan afin de limiter les risques d'impayés à l'avenir et d'assurer une meilleure gestion de la consommation de l'administration (repère structurel).

23. Air Madagascar représente un risque budgétaire important que le gouvernement entend maîtriser. Les estimations préliminaires indiquent un besoin de financement d'au moins 60 millions de dollars et la nécessité d'une restructuration de la dette d'Air Madagascar et de sa filiale Tsaradia, qui couvre les opérations domestiques. À la demande de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNAPS), deuxième actionnaire après l'État malgache, un business plan a été élaboré, comprenant un plan de redressement à moyen terme. La loi de finances 2023 prévoit une garantie souveraine pour soutenir la location par la compagnie d'un Embraer et d'un Boeing pour servir les vols court, moyen et long-courrier. Conformément à l'engagement pris depuis le début du programme, nous consulterons le FMI et la Banque mondiale avant tout financement public de la compagnie.

24. Nous renforcerons encore la surveillance des entreprises publiques afin de contenir les risques budgétaires. À cette fin, la cellule spécifiquement chargée du suivi régulier des entreprises publiques au sein du ministère de l'Économie et des Finances profitera de la formation et de l'outil de suivi qui lui ont été fournis par la mission d'assistance technique d'AFRITAC Sud (AFS) en octobre 2022. Avec l'appui continu de l'assistance technique d'AFS, nous prévoyons de développer davantage notre capacité de surveillance.

25. Une révision du cadre institutionnel et juridique des partenariats public-privé (PPP) devrait permettre de mieux intégrer la gestion des PPP dans la planification et l'exécution des investissements, et de maîtriser les risques financiers et budgétaires. La loi du 3 février 2016 définit le cadre juridique et institutionnel des PPP. Ce cadre est pris en compte dans le manuel et décret de gestion des investissements publics adoptés en mars 2023. L'unité en charge des PPP est désormais rattachée à la Présidence de la République. Cette unité constitue l'organe exécutif et opérationnel du comité national établi par la loi de 2016. Nous sommes également déterminés à améliorer la transparence des transactions publiques impliquant des PPP.

26. Nous restons vigilants quant aux risques budgétaires qui pourraient éventuellement découler de la création du Fonds souverain malgache et nous nous efforcerons de les contenir grâce aux meilleures pratiques en matière de fonds souverains. À cette fin, nous nous engageons à clarifier les objectifs, la stratégie d'investissement, le financement et la gouvernance du fonds afin d'éviter le détournement des recettes budgétaires et l'augmentation de la dette publique, et à assurer la transparence des opérations du fonds, y compris la présentation de rapports annuels et d'états financiers au Parlement et leur publication régulière.

C. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance économique

27. Nous consoliderons les acquis en matière de transparence budgétaire, tout en prenant les mesures nécessaires pour corriger les déficiences constatées.

- La publication en ligne de toutes les informations disponibles sur les dépenses effectuées au titre du COVID-19, notamment les marchés publics exécutés dans le cadre de la pandémie, a marqué une étape importante dans la transparence de la gestion des fonds publics. Il en va de même pour la publication des résultats des quatre audits réalisés par la *Cour des comptes* concernant la réponse à la pandémie, ainsi que la publication de l'audit des contrats du COVID-19 par un cabinet indépendant.
- Pour accroître la transparence, nous sommes déterminés à renforcer la capacité de contrôle ex-post de nos institutions. À cette fin, la *Cour des comptes* a reçu un accès complet, en tant qu'auditeur externe, aux systèmes d'information du ministère de l'Économie et des Finances, notamment le Système intégré de gestion des finances

- publiques (SIGFP), SIGMP, SIGOC, SIGTAS, NIFONLINE, SIIGTA et ASYCUDA. En particulier, concernant l'accès à SIGFP, étant donné la complexité du système, le ministère continue de travailler en étroite collaboration avec la Cour pour l'appuyer dans la manipulation de l'outil suivant la spécificité de ses besoins. Nous avons également renforcé l'autonomie budgétaire de la *Cour des comptes* en créant, conformément aux modalités prévues à l'article 9 de la loi organique relative aux lois de finances, une mission budgétaire dans le cadre de la loi de finances initiale 2023 (repère structurel pour fin décembre 2022).
- Un rapport de la *Cour des comptes* a été publié début avril 2023 sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations de ses quatre audits concernant la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19 (repère structurel). Bien qu'il souligne des progrès mitigés dans la mise en œuvre du plan d'action que nous avons élaboré pour y répondre, nous restons déterminés à le mener à bien, notamment par la saisine des autorités judiciaires compétentes et la prise de mesures administratives pour sanctionner les personnes reconnues coupables d'irrégularités, y compris celles identifiées dans les rapports d'audit. Nous nous engageons à mettre en place un cadre juridique qui définit la situation d'urgence et régit les procédures à mettre en œuvre dans ces circonstances.
 - Nous continuerons à publier en ligne, via la plateforme *Salohy* de la Direction générale du Trésor, les données sur les dépenses publiques par secteur, ministère et programme, sur base paiement. (<http://app.tresorpublic.mg/dpp.mef.mg/>) La publication d'un rapport trimestriel sur l'exécution budgétaire, effectuée depuis juin 2021, sera poursuivie. Le contenu et la présentation de ce rapport continueront d'être améliorés sur la base de l'appui technique fourni par l'expert à long terme du FMI détaché auprès du ministère de l'Économie et des Finances. Cet appui devrait permettre d'améliorer la couverture des paiements reportés et de faciliter les rapprochements avec les tableaux des opérations globales du Trésor (OGT).

28. Nous renforçons la transparence et la gouvernance des marchés publics. Des mercuriales ont été établies pour servir de référence de prix pour les contrats de marchés publics. Nous travaillons à améliorer ces références de prix en collaboration avec la Présidence et l'INSTAT pour créer une base de données unique, fiable et maintenue à jour bi-annuellement. Nous sommes déterminés à améliorer la disponibilité de tous les contrats de marchés publics individuels sur le site web de l'ARMP en fonction des développements du système e-Gouvernance Procurement ou e-GP. En mars 2023, nous avons promulgué une circulaire exigeant la communication d'informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés soumissionnaires de marchés publics ou d'autres personnes morales (repère structurel pour juin 2023). Selon la circulaire, ces informations seront publiées sur le site web de l'ARMP pour tous les bénéficiaires de marchés publics, qu'ils soient ou non attribués sur une base concurrentielle. Nous procédons actuellement à la collecte de ces données et elles seront disponibles sur le site de l'ARMP à partir de septembre 2023. En outre, plusieurs projets de décrets ont été soumis au Conseil des Ministres pour renforcer le cadre juridique et sont en cours de finalisation pour être adoptés avant fin septembre 2023: i) un projet de décret concernant le Code d'éthique pour préciser les

sanctions applicables en cas de violation du Code des marchés publics ; ii) un projet de décret concernant la personne responsable des marchés publics, renforçant la professionnalisation du poste et définissant les procédures de nomination ; iii) un projet de décret visant à mettre la Commission d'appel d'offres en conformité avec le Code des marchés publics. Un cadre réglementaire actualisant les modalités de contrôle pour inclure le contrôle digital et renforcer les attributions de contrôle de la Commission Nationale des Marchés (CNM) est en cours d'élaboration. Enfin, nous avons progressé dans la numérisation des procédures de passation des marchés publics (système e-GP, opérationnel depuis septembre 2021, et le Procurement Review System lancé en février 2022). Nous travaillons activement avec la société civile pour améliorer son accès à l'information concernant les modalités d'attribution des marchés publics et les statistiques y afférentes. Nous nous engageons à nous rapprocher de la société civile pour discuter de la mise en œuvre de « Pactes d'intégrité » pour garantir l'intégrité des marchés publics.

29. Nous avons également progressé dans la réforme des finances publiques avec la mise à jour du Plan Stratégique de Modernisation de la gestion des finances publiques (PSMFP).

- Sur la base de l'assistance technique fournie par le Département des finances publiques (FAD) du FMI en septembre 2022, la Direction de la coordination et du suivi des réformes (DCSR) du ministère de l'Économie et des Finances a pu mettre à jour la stratégie de réforme des finances publiques et le plan d'action correspondant. En octobre 2022, cette stratégie a été présentée et approuvée par les membres du Comité de pilotage (COPIL) des réformes des finances publiques en vue de sa mise en œuvre.
- Avec l'appui de l'assistance technique de FAD, une évaluation à mi-parcours du PSMFP a eu lieu en février 2023. Nous prévoyons de donner suite aux recommandations du rapport i) en mettant à jour le cadre juridique de la *Cour des Comptes* et du *Conseil de Discipline Budgétaire et Financière*, et ii) en développant un plan de formation et de communication pour soutenir la mise en œuvre des réformes. En outre, la DCSR coopérera avec les partenaires techniques et financiers pour développer des outils et des méthodes permettant d'assurer un meilleur suivi et une meilleure évaluation des différentes réformes menées par les différents départements du ministère de l'Économie et des Finances conformément aux objectifs du PSMFP.

30. Nous ferons de l'amélioration du processus d'exécution budgétaire une priorité absolue afin d'être en mesure d'atteindre nos objectifs de croissance forte et inclusive. Le tableau de bord mis en place en septembre 2022 pour suivre le traitement des demandes d'autorisation d'engagement (repère structurel) a indiqué que, malgré une amélioration sensible au cours du dernier trimestre de l'année, les délais étaient parfois très longs. Afin de remédier à cette situation, tout en assurant la bonne utilisation et la bonne gestion des fonds publics, nous avons décidé des mesures suivantes :

- Suppression des demandes d'autorisation d'engagement soumises au cabinet du Président et au cabinet du Premier ministre et renforcement des services de contrôle financier sous l'autorité du Président et la supervision technique du ministère de l'Économie et des Finances (loi de 2016 sur le contrôle financier). Les plans annuels d'engagements pour les ministères sociaux seront révisés pour spécifier le taux de régulation par catégorie de dépenses et être synchronisés avec les plans de trésorerie et les plans de passation des marchés. De plus, la préparation de plans d'engagement sera étendue aux ministères en charge des infrastructures et du secteur productif (agriculture, travaux publics, développement foncier et villes nouvelles) ainsi qu'au ministère de l'Économie et des Finances pour son budget propre (hors dépenses transversales) d'ici fin 2023 (nouveau repère structurel pour janvier 2024), ce qui permettra d'améliorer le pilotage et le suivi de l'exécution budgétaire.
- Création par décret présidentiel d'un *Bureau de suivi des engagements (BSE)* auprès de la Présidence de la République, chargé d'un suivi ex-post ciblé des engagements. Ce bureau est composé de représentants de la Présidence de la République, du Bureau du Premier ministre, de la Direction générale du contrôle financier et de la Direction générale de l'inspection générale de l'État. Le ministère de l'Économie et des Finances devrait appuyer le BSE dans la conception d'un outil informatique permettant au BSE de procéder au suivi des engagements à posteriori de plus de 200 millions d'ariary.
- Nous nous engageons à préparer un tableau de bord trimestriel récapitulatif du nombre et du montant des demandes d'engagement approuvées par le Contrôle financier, à l'instar de celui transmis depuis septembre 2022 sur les autorisations d'engagement. Ces statistiques sont essentielles pour évaluer l'efficacité du système existant et décider des ajustements à apporter, le cas échéant.
- Renforcer les différents organes de contrôle financier existants sur la base de leurs missions respectives telles que définies par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.
- Renforcer l'interopérabilité des différents systèmes informatiques utilisés par le ministère de l'Économie et des Finances afin d'améliorer la couverture et la qualité des rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire.

31. Nous nous engageons à respecter strictement le principe d'annualité budgétaire et à annuler systématiquement tous les crédits de fonctionnement, y compris de transfert, et d'investissement, qui n'ont pas été utilisés dans l'année en cours.

32. Améliorer l'efficacité de la chaîne des dépenses publiques reste un objectif déterminant. Un nouveau projet de loi sur la gestion de la trésorerie sera présenté à l'Assemblée nationale pour adoption avant la fin de l'année. Il s'agit d'une étape importante vers la mise en œuvre du compte unique du Trésor. Dans le même but, nous avons répertorié 234 comptes actifs pour 55 établissements publics dont l'intégration dans le compte unique du

Trésor est encore soumise à des contraintes juridiques. Un autre projet de loi sur le statut des comptables publics, clarifiant leurs responsabilités juridiques en cas d'irrégularités, sera également soumis au Parlement avant la fin de l'année 2023. L'objectif principal de cette réforme est de redéfinir les responsabilités des comptables publics en actualisant les dispositions de l'ordonnance 62-081 du 29 septembre 1962 portant statut des comptables publics. Avec l'appui de l'assistance technique de FAD, nous prévoyons de réaliser un audit de la chaîne des dépenses en juin 2023 afin d'identifier d'autres goulets d'étranglement à l'exécution du budget.

33. Nous poursuivons nos efforts pour promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption. Nos actions visent à sauvegarder nos accomplissements, mais aussi à mettre en œuvre efficacement notre stratégie nationale de lutte contre la corruption et la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux. Avec la mise en place de l'Agence pour le recouvrement des avoirs illicites (ARAI) et la nomination de son directeur général, nous avons franchi une étape importante vers l'achèvement du cadre institutionnel et juridique du système de lutte contre la corruption du pays. En effet, tous les organes de la mise en œuvre de la stratégie nationale, notamment le Comité de sauvegarde de l'intégrité (CSI), le Bureau indépendant de lutte contre la corruption (BIANCO), les pôles de lutte contre la corruption (PAC), le service des renseignements financiers (SAMIFIN) et l'ARAI, sont désormais en place et opérationnelles. Afin d'améliorer l'efficacité de leurs actions respectives, nous sommes déterminés à :

- Veiller à ce que chaque organisme dispose de ressources humaines et d'une autonomie budgétaire suffisantes pour lui permettre de remplir efficacement ses missions. Une attention particulière sera accordée au recrutement du personnel restant à l'ARAI et aux antennes régionales du BIANCO, ainsi qu'au renouvellement des mandats et au recrutement de nouveaux magistrats travaillant avec au sein des PAC. Cela nécessite d'attribuer des postes budgétaires suffisants et de décaisser intégralement les crédits alloués par les lois de finances.
- Accélérer l'opérationnalisation du PAC de Fianarantsoa, l'ouverture de trois PAC supplémentaires, ainsi que la construction du local de la Direction Territoriale de Toamasina et ceux des antennes régionales déjà mises en place et de nouveaux bureaux régionaux du BIANCO avant la fin de l'année 2023.
- Nommer rapidement de nouveaux magistrats aux PAC dans les 3 mois suivant l'expiration de leur mandat afin qu'ils puissent exercer leur mandat de manière efficace.
- Appuyer l'acquisition et l'aménagement des locaux à Antananarivo pour le CSI, la Direction de coordination nationale des unités de lutte contre la corruption (DCN-PAC), le PAC d'Antananarivo et l'ARAI.
- Soutenir l'adhésion de SAMIFIN au Groupe EGMONT et sa prise en charge des coûts de maintenance du logiciel GoAML utilisé dans les analyses financières afin d'être plus efficace dans la détection des avoirs illicites, notamment ceux qui sortent de Madagascar.

Nous superviserons également l'adoption du projet de décret de restructuration de SAMIFIN.

- Mettre en œuvre et rendre publique la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (SNLBC/FT) telle qu'adoptée en juin 2022, et finaliser la nouvelle évaluation nationale des risques demandée par le Président de la République afin d'actualiser la stratégie avant juillet 2023.

34. L'approbation d'un document de mise en œuvre des dispositions de la loi n° 2018-043 du 13 février 2019 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme demeure une priorité. L'adoption d'un tel document contribuera à améliorer le cadre juridique de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, conformément aux principales recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). Indépendamment de l'adoption de la loi, nous anticipons la publication du décret d'application de la loi n° 2018-043 du 13 février 2019 portant sanctions financières ciblées pour faits de financement du terrorisme et de prolifération d'armes de destruction massive.

35. Nous poursuivrons la publication régulière de nos statistiques d'enquête (BIANCO) et mettrons en œuvre la gestion dynamique des déclarations de patrimoine, telle que prévue par la loi n° 2016-020 du 22 août 2016. Dans ce cadre, nous allons :

- Edicter, sur initiative du BIANCO en collaboration avec le ministère de la Justice, un décret fixant les modalités de gestion dynamique des déclarations de patrimoine;
- Tirer parti de l'opérationnalisation de l'ARAI en adoptant une politique dissuasive prévoyant le recouvrement systématique des produits de la corruption ;
- Rappeler à toutes les personnes assujetties à la déclaration de patrimoine leurs obligations légales et présenter, à l'issue d'une enquête, les récalcitrants aux juridictions compétentes afin de promouvoir l'intégrité et la transparence dans l'exercice de la fonction publique et de renforcer la confiance des citoyens dans les institutions publiques.

36. L'amélioration du climat des affaires demeure au premier plan de nos préoccupations. Nous progressons dans la digitalisation du paiement des impôts, la délivrance des permis de travail, la mise en place d'un bureau de crédit, ainsi que dans l'opérationnalisation du remboursement électronique de la TVA. Outre les réformes législatives, telles que la refonte de la loi sur l'investissement, du code du tourisme, du code des changes et du code du travail, nous comptons également poursuivre nos efforts de digitalisation de la création d'entreprises via la plateforme ORINASA avec le déploiement de la plateforme dans plusieurs autres régions outre celle d'Analamanga où elle est déjà pleinement opérationnelle. Il en est de même pour le déploiement de la plateforme digitalisée de délivrance des permis de construire qui est déjà opérationnelle dans la commune urbaine de la capitale.

D. Renforcer la stabilité et le développement du secteur financier

37. Nous entrons dans les dernières étapes de la réforme du cadre opérationnel de la politique monétaire en préparation de la migration vers le cadre de ciblage des taux d'intérêt d'ici la fin de l'année 2023. Pour ce faire, nous améliorons le Modèle trimestriel de projection (QPM) afin de fournir une meilleure estimation du niveau optimal des taux des facilités permanentes de la Banque centrale de Madagascar (BFM) et de mieux prendre en compte les canaux de transmission de la politique monétaire. A cet égard, nous nous appuyons sur les recommandations des missions d'assistance technique de janvier 2023 sur le développement et l'utilisation du système de prévision et d'analyse de la politique monétaire (FPAS) à Madagascar et sur la mise en œuvre de la politique monétaire dans un cadre de ciblage des taux d'intérêt. Pour une meilleure compréhension du système, et en vue de la transition vers le cadre de ciblage des taux d'intérêt, nous ferons du renforcement des capacités de nos cadres et économistes-chercheurs une priorité, soit par des missions d'assistance technique, soit par des visites d'échanges et d'étude dans d'autres banques centrales. Nous prévoyons également de progresser sur les projets suivants : i) construction d'une courbe des taux et développement d'un marché primaire des titres publics pour faciliter la gestion des liquidités par la BFM ; ii) développement d'un marché interbancaire continu pour l'ariary ; et iii) développement structurel et approfondissement du marché monétaire, notamment développement du marché secondaire des titres publics. Une feuille de route a été préparée par le comité technique réunissant BFM, le MEF et l'IFC et sera publiée en juin 2023. Elle présentera les étapes concernant le développement des infrastructures de marché nécessaires et le choix du dépositaire central des titres publics.

38. La BFM reste également engagée dans ses efforts pour assurer la transparence et la communication de la politique monétaire. L'un des objectifs est de publier un calendrier prévisionnel des interventions de la BFM sur le marché monétaire. Ces efforts sont essentiels pour mieux ancrer les attentes des acteurs économiques et des marchés, renforçant ainsi la crédibilité de la BFM. Nous nous engageons à maintenir une politique monétaire restrictive et à continuer d'augmenter les taux d'intérêt autant que nécessaire pour stabiliser et réduire l'inflation, tout en préservant et renforçant l'indépendance de la Banque Centrale.

39. Les réformes destinées à améliorer le fonctionnement du marché des changes se poursuivront. Sur le plan réglementaire, la Banque centrale entend poursuivre son étroite collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur les changes. Pour remédier aux incohérences constatées dans l'application de la réglementation des changes et dans le but de fluidifier le marché, un nouveau décret modifiant la gestion des comptes en devises, la fixation de l'obligation de cession et l'amélioration du reporting par les banques afin de disposer de données fiables et exploitables a été adopté en août 2022. Avec l'assistance technique du FMI, nous avons évalué la situation actuelle du marché et identifié les axes d'amélioration à prioriser. Nous continuerons à avancer sur les autres points de développement avec l'appui technique du FMI, notamment la révision de l'algorithme qui servait à déterminer les interventions de BFM sur le marché des changes et la réorientation des flux du marché parallèle vers le marché officiel avec des actions conjointes avec le ministère de

l'Economie et des Finances. La banque centrale veille toutefois à ce que le comportement des participants actuels soit conforme aux normes et aux meilleures pratiques en adhérant au FX Global Code avec le soutien du Comité des gouverneurs des banques centrales (CCBG) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Les autres réformes en cours comprennent l'amélioration de l'efficacité du marché des changes par le développement du marché à terme à travers les swaps de devises entre les banques, la mise en place d'un mécanisme de teneur de marché pour renforcer les liquidités intra journalières.

40. La banque centrale reste déterminée à diversifier ses réserves de change avec l'introduction de l'or dans ses avoirs. Une stratégie actualisée en matière de réserves de change a été approuvée par le conseil d'administration de la BFM. La stratégie opérationnelle a été approuvée par le conseil en avril 2022. Les services du FMI ont formulé certaines recommandations concernant la stratégie et celle-ci est actuellement en cours d'amendement. Une mouture d'avenant du protocole d'accord avec le ministère des Mines et des ressources stratégiques (MMRS) a été élaborée et en attente de la validation finale avant signature. Celui-ci définit plus en détail les responsabilités respectives de chaque partie et de permettre la suspension du protocole à son expiration. Les achats d'or non raffiné ou *doré* ne reprendront pas avant i) la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle adéquate et ii) la finalisation d'un protocole d'accord révisé entre la BFM et le MMRS.

41. Nous continuons à travailler sur la réorganisation de la filière de l'or afin de pouvoir reprendre les exportations dès que possible. La mise à jour de la réglementation de l'or et la mise en place de procédures de traçabilité et d'évaluation des pratiques environnementales et sociales dans la filière en vue d'assurer une chaîne d'approvisionnement responsable avancent bien. Nous avons exploité les résultats de l'enquête réalisée en juillet 2021 et un décret sur le régime de l'or a été adopté par le Conseil des Ministres en mars 2023 pour fixer les critères de la reprise des exportations d'or par les opérateurs. Entre autres critères, pour pouvoir exporter, un agrément de comptoir est indispensable dont la délivrance est désormais consacrée par arrêté ministériel. Le capital des sociétés exportatrices d'or a été élevé et un contrôle plus rigoureux sur les actionnariats a été mis en place. La durée de validité d'un comptoir a été réduit à un an pour améliorer le contrôle. Le délai de rapatriement a été réduit à deux mois pour l'exportation par avion et le suivi au niveau du SIGOC (Système intégré de gestion des opérations de change) sera renforcé. Un arrêté a été pris pour lever la suspension d'exportation de l'or. Tous les règlements seront finalisés avant l'ouverture des agréments pour l'exportation.

42. Nous progressons dans la mise en œuvre de notre stratégie nationale pour l'inclusion financière.

- Le document cadre stratégique d'éducation financière et le programme national d'éducation financière, validés par les membres du groupe de travail sur l'éducation financière, ont été soumis au gouvernement pour approbation. La mise en œuvre commencera dès cette année.

- Afin d'améliorer l'accès aux services financiers et leur utilisation, sept institutions de microfinance (IMF) ont été appuyées pour l'extension de leurs points d'accès dans les zones mal desservies et dix pour la numérisation de leurs opérations. Quatre autres IMF ont bénéficié d'un système d'information et de gestion (SIG) mutualisé afin d'améliorer et fiabiliser leurs opérations et de s'adapter à la numérisation.
- En ce qui concerne le renforcement des politiques et du cadre légal, réglementaire et institutionnel, nous avons mis en place une base de données sur l'inclusion financière dans le pays et nous avons adopté un décret régissant la communication de données. Le projet d'arrêté qui complète ce décret et fixe les modalités de transmission des informations est également en cours de finalisation. Parallèlement, nous développons un projet de loi sur les registres de garanties.
- La mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar (2018-2022) s'est achevée en fin décembre 2022. Une évaluation devrait être faite cette année en commençant par la deuxième édition de l'enquête Finscope Consommateurs. Une partie du financement de cette enquête nationale a été acquise auprès de la SADC (Communauté sud-africaine de développement) et une demande de co-financement est en cours.
- Le projet de mise en œuvre du switch national de paiements qui aurait dû être achevé fin décembre 2022, est toujours en cours malgré un retard dans la livraison de certains des matériaux qui composent la plateforme. Le système devrait être opérationnel cette année.

43. Dans le cadre du projet e-Ariary, la banque centrale mène, depuis 2021, des travaux d'étude sur les différentes possibilités de création d'un équivalent numérique de l'ariary. A ce jour, le projet est encore dans la phase de conception et de recherche. En effet, bien que le prestataire chargé de mener le pilote e-Ariary ait été sélectionné suite à un appel d'offres lancé par BFM, la contractualisation avec ledit prestataire n'a pas encore été finalisée. BFM poursuit les échanges avec le prestataire par rapport à l'adéquation de la solution proposée et ce, au regard du contexte et du design envisagé.

L'approche actuelle vise à permettre une démarche itérative et prudente. A ce titre, BFM est en train de revoir le cadrage du projet et d'affiner son analyse en vue d'évaluer l'opportunité de mener ou de reporter la phase pilote / d'expérimentation.

Par ailleurs, BFM est consciente de l'importance d'opter pour une approche exhaustive dans la conduite des travaux d'études de faisabilité et de compatibilité avec le contexte malagasy. Ainsi, BFM envisage d'approfondir les études relatives aux :

- Interactions avec l'écosystème ainsi que l'intégration des parties prenantes au projet ;
- Implications de l'e-Ariary (politique monétaire, stabilité financière, économique, juridique, gouvernance, opérationnel, infrastructures et capacités techniques requises, etc.) ;

- Mesures de mitigation idoines par rapport aux risques et contraintes identifiés ;
- Paramètres à prendre en compte et activités à mettre en œuvre en ce qui concerne l'adoption par le public et l'acceptation du côté des marchands.

44. Nous sommes déterminés à renforcer la stabilité financière, à poursuivre la supervision basée sur le risque et à maîtriser les risques systémiques.

- Dans l'ensemble, le secteur bancaire et financier faisait preuve d'une bonne solidité financière et d'une capacité de résilience remarquable en dépit de la période de crise sanitaire qui prévalait dans le pays. Fin décembre 2022, le secteur bancaire restait largement bénéficiaire grâce à l'expansion continue des activités. Dans le même temps, toutes les banques étaient en conformité avec leurs règles prudentielles grâce à un niveau adéquat de fonds propres, à l'exception d'une banque qui était en infraction en raison d'une baisse de son capital disponible. Cette institution fait actuellement l'objet d'un suivi attentif, notamment en vue de la mise en œuvre effective de son plan de redressement. En ce qui concerne le secteur de la microfinance, les effets de la crise se sont progressivement atténués avec une reprise des activités de dépôt et de prêt combinée à une nette amélioration de la qualité des portefeuilles.
- La qualité des portefeuilles de prêts bancaires reste satisfaisante si l'on ne tient pas compte du cas d'une banque qui a enregistré une forte augmentation de ses prêts non performants. Nous restons vigilants dans nos activités de suivi et sommes prêts à prendre les mesures correctives appropriées pour contenir les risques éventuels.
- Afin de nous aligner sur les meilleures pratiques en matière de normes prudentielles, nous avons engagé un programme de réforme de notre réglementation prudentielle avec l'appui technique du FMI. L'objectif est de se mettre en conformité avec les normes fixées par Bâle II et III tout en intégrant les risques spécifiques liés aux caractéristiques du pays. Un plan d'actualisation et d'amélioration du cadre réglementaire a été établi. Sa mise en œuvre a débuté avec l'adoption en décembre 2022 des instructions sur les fonds propres réglementaires pour les établissements de crédit et les exigences de fonds propres pour les banques et les établissements financiers. Nous sommes déterminés à poursuivre la révision et l'élaboration des autres réglementations prudentielles selon un calendrier bien défini. Afin d'assurer une meilleure compréhension du nouveau cadre réglementaire à mettre en œuvre, le personnel de la Commission de Supervision bancaire et financière (CSBF) a reçu un cours de mise à niveau par rapport aux exigences de Bâle II et III.
- Nous continuons à renforcer notre approche de la supervision basée sur les risques, l'étendons au domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et mènerons nos programmes d'inspection annuels en conséquence. Dans le cadre de nos activités de supervision, nous effectuons chaque année un exercice de stress test du secteur bancaire afin de simuler l'effet de divers chocs exogènes ainsi que les facteurs de

vulnérabilité des banques. En général, l'analyse se concentre sur l'évaluation de l'impact de divers scénarios hypothétiques mais plausibles sur le niveau de fonds propres des banques, qui est mesuré en particulier par leurs ratios de solvabilité et de liquidité.

- Afin d'atteindre nos objectifs de stabilité financière et de garantir la contribution du secteur financier à l'expansion économique du pays, nous avons demandé à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international de procéder à une évaluation dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF). La dernière évaluation a eu lieu en octobre 2015, et nous pensons qu'il est important d'effectuer une mise à jour des progrès réalisés depuis lors.

DONNÉES STATISTIQUES ET SUIVI DU PROGRAMME

45. Nous poursuivons nos efforts pour fournir des données statistiques de grande qualité afin de permettre un contrôle et un suivi adéquats du programme. Nous continuerons à soutenir l'INSTAT dans l'accomplissement de sa mission en lui fournissant les ressources humaines et financières nécessaires. Pour cela, nous comptons sur l'appui technique et financier de nos partenaires du secteur. Afin de poursuivre les actions déjà entamées, nous entendons :

- Achever le traitement des informations de l'*Enquête permanente auprès de ménages EPM 2021* afin d'obtenir des données plus récentes sur les conditions de vie des ménages malgaches et sur la pauvreté.
- Utiliser les mêmes sources de données (EPM 2021) pour mettre à jour le panier de consommation en vue du calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC).
- Poursuivre les préparatifs d'une série d'enquêtes sur les envois de fonds (formels et informels) de la diaspora afin de mieux évaluer la contribution de ces envois au PIB du pays.
- Continuer à améliorer la qualité des statistiques existantes et en produire de nouvelles afin d'améliorer la disponibilité des informations économiques pour l'analyse et la prévision. À cette fin, nous avons l'intention i) de lancer une enquête pour le calcul de l'indice des prix à la production (IPP) ; ii) d'améliorer le calcul et la publication des statistiques des comptes nationaux grâce à des données plus désagrégées ; et iii) de procéder à la publication de nouveaux indices, à savoir l'indice du commerce extérieur (ICE) et l'indice de la production industrielle (IPI).
- Inclure les statistiques sur les activités du secteur des assurances dans les statistiques monétaires, conformément aux directives du *Manuel des Statistiques Monétaires et Financières* et du *Guide de Compilation*.

- Soutenir le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage dans la mise en œuvre du *Recensement Agricole* prévu cette année avec l'appui financier de la Banque Mondiale. Les premiers résultats devraient être disponibles deux ans après le début de l'enquête.

46. Le programme est évalué sur la base de critères de performance quantitatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2) et de revues semestrielles. Les définitions des concepts et indicateurs clés, ainsi que les obligations de communication, figurent dans le protocole d'accord technique (PAT) qui accompagne le programme. Les cinquième et sixième revues devraient être achevées aux dates suivantes : 15 novembre 2023 et 15 mai 2024, respectivement, sur la base des dates de test des critères de performance périodiques de fin juin 2023 et de fin décembre 2023, respectivement.

Tableau 1. Madagascar : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, mars 2022-décembre 2023.
(en milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	Juin-22			Sep-22			Dec-22			Mars-23			Jun-23	Sep-23	Dec-23
	Objectif	Prel.	État d'avancement	Objectif	Prel.	État d'avancement	Objectif	Effectif	État d'avancement	Objectif	Effectif	État d'avancement	Objectif	Objectif	Objectif
Critères de réalisation continus															
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0	0	Respecté	0	0	Respecté	0	0	Respecté	0	0	Respecté	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ou la BFM, valeur actuelle (millions de dollars) ¹	800	317	Respecté	800	335	Respecté	800	383	Respecté	800	71	Respecté	800	800	800
Critère de réalisation															
Plancher du solde primaire intérieur ²	CR			OI			CR			OI			CR	OI	CR
	-293	-336	Non respecté	-660	-535	Respecté	-888	-1,724	Non respecté	0	-297	Non respecté	200	350	450
Plafond des avoirs intérieurs nets (AIN) de la BFM	2135	2,715	Respecté après ajustement	2630	2,836	Respecté après ajustement	3010	3,130	Respecté après ajustement	3650	3,215	Non respecté	3,000	2,800	3,550
	Ajusté: 3245			Ajusté: 3431			Ajusté: 3857			Ajusté: 3160					
Plancher des avoirs extérieurs nets (AEN) de la BFM (millions de DTS)	816	591	Non respecté	571	500	Respecté après ajustement	686	507	Non respecté	682	729	Respecté	817	777	739
	Ajusté: 615			Ajusté: 426			Ajusté: 532			Ajusté: 537					
Objectifs indicatifs															
Plancher des recettes fiscales intérieures brutes	2,068	1,657	Non atteint	2,600	2,524	Non atteint	3,800	3,608	Non atteint	910	803	Non atteint	1,950	2,900	4,000
Plancher des recettes douanières brutes	1,439	1,085	Non atteint	2,400	1,738	Non atteint	3,380	2,441	Non atteint	1,000	580	Non atteint	2,900	3,600	4,900
Plancher de dépenses sociales ³	178	75	Non atteint	300	157	Non atteint	527	447	Non atteint	70	108	Atteint	170	350	700
Postes pour mémoire															
Appui budgétaire officiel extérieur (dons, millions de DTS) 4	0	0		1	0		1	0		0	0		0	0	0
Appui budgétaire officiel extérieur (prêts, millions de DTS) 4	110	101		101	101		109	101		101	101		175	175	175
Taux de change du programme (MGA/DTS)	5,509			5,509			5,509			5,509			5,509	5,509	5,509

Sources : autorités malgaches ; projections des services du FMI.
¹Plafonds cumulés qui seront suivis de manière continue à compter du 1er janvier 2021: A partir de juin 2022, l'objectif est mesuré de façon cumulée depuis le début de chaque année civile.
²Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.
³Dépenses financées sur ressources intérieures (hors salaires) des ministères de la Santé, de l'Eau et de l'Assainissement, de l'Éducation, et de la Population.
⁴Suivi de façon cumulée depuis le début du programme.

Tableau 2. Madagascar : mesures préalables et repères structurels, décembre 2022-mars 2024

Mesure	Date(s) d'échéance	État de mise en œuvre	Justification macroéconomique
Mesure préalable			
Adopter et publier les arrêtés fixant la structure des prix des carburants pour le premier et second semestre de 2023.			
Repères structurels			
Mobiliser de l'espace budgétaire pour répondre aux besoins économiques et sociaux			
1. Finaliser et soumettre au Parlement un nouveau code minier en ligne avec les recommandations de l'assistance technique du FMI et les conseils de la Banque mondiale	Juin 2023	Respecté. Le code minier révisé a été adopté par le Conseil des Ministres et soumis au Parlement le 14 avril 2023.	Préserver et renforcer l'espace budgétaire
2. Adopter un texte réglementaire (décret/ordonnance/manuel) détaillant les fonctionnalités du registre social, les conditions de partage des données du registre au sein de l'administration et avec les partenaires extérieurs, et les mesures de protection des données applicables.	Octobre 2023		Accompagner le développement du système de sécurité sociale
3. Finaliser la collecte d'information pour l'intégration dans le registre social de 60.000 ménages (environ 300.000 individus)	Décembre 2023		Accompagner le développement du système de sécurité sociale
4. Opérationnaliser et approvisionner un système de 10 banques alimentaires	Mars 2024		Accompagner le développement du système de sécurité sociale
Maîtriser les risques budgétaires à court et moyen terme			
5. Informer le personnel du FMI et de la Banque mondiale des détails de tout paiement à la JIRAMA ou à ses fournisseurs et partager la documentation associée dans la semaine suivant le paiement.	Continu	Non respecté. La documentation concernant les paiements les plus récents du gouvernement aux fournisseurs de la JIRAMA a été partagée avec retard.	Améliorer la gouvernance économique et améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires
6. Maintenir les engagements bruts du gouvernement envers les distributeurs de pétrole en dessous de 300 milliards d'ariary.	Continu	Non respecté. Suite à la mise en œuvre de l'accord de décembre 2022 entre le gouvernement et les distributeurs de pétrole, le repère a été respecté depuis avril 2023.	Préserver et renforcer l'espace budgétaire
7. Fournir aux services du FMI des rapports mensuels sur les revenus et les coûts de la JIRAMA dans les 30 jours suivant la fin de chaque mois, et publier les résultats de tous les appels d'offres pour les achats des produits pétroliers dans les 30 jours suivant l'acceptation d'une offre.	Continu		Améliorer la gouvernance économique et améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires
8. Finaliser et approbation du nouveau business plan de la JIRAMA par le Conseil des Ministres.	Décembre 2022	Non respecté. Avec le soutien de la Banque mondiale, le gouvernement recrute une nouvelle équipe de direction pour la JIRAMA à travers un processus de recherche international. La nouvelle équipe décidera de la stratégie de reprise.	Préserver et renforcer l'espace budgétaire
9. Sur la base notamment des études existantes, formuler des mesures d'atténuation des effets de l'ajustement des prix des carburants sur les populations vulnérables.	précédemment Juin 2023 maintenant Septembre 2023		Préserver et renforcer l'espace budgétaire, améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires
10. Publier les comptes financiers de la JIRAMA pour 2020, 2021, et 2022.	Juin 2023		Améliorer la gouvernance économique et améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires
11. Installer des compteurs prépayés d'électricité dans toutes les administrations publiques.	Décembre 2023		Préserver et renforcer l'espace budgétaire
12. Mettre en œuvre un mécanisme automatique de fixation des prix des carburants.	Mars 2024		Préserver et renforcer l'espace budgétaire
Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance afin de rétablir la confiance			
13. Achever et publier un manuel d'investissement public conforme aux recommandations de l'AT du DAT, notamment en vue de clarifier les aspects institutionnels.	Mars 2023	Respecté. Le manuel a été publié le 31 mars 2023 sur le site Web du Ministère des Finances.	Soutenir la croissance par des réformes et en s'attaquant aux sources de fragilité
14. Publier les termes et conditions de tous les contrats PPP dans un délai d'un mois à compter de la date de signature sur le site Internet de l'ARMP.	Continu	Respecté	Améliorer la gouvernance économique.
15. Publier (avant la fin du trimestre suivant) un rapport trimestriel d'exécution budgétaire sur une base de paiement, y compris sur les dépenses liées à la COVID-19 et les dépenses sociales.	Continu, à partir du premier trimestre 2021	Respecté	Améliorer la transparence budgétaire
16. Préparation d'un plan annuel d'engagement des dépenses par les ministères sociaux clés sur la base de leur plan de travail 2022 et du budget approuvé par le Parlement, et engagement du Ministère de l'Économie et des Finances à libérer les crédits indiqués dans ce plan aux dates indiquées.	Janvier 2023	Respecté	Améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires
17. Création d'une mission budgétaire pour la Cour des Comptes dans la loi de finances initiale 2023	Décembre 2022	Respecté	Améliorer la gouvernance économique
18. Préparation et publication par la Cour des Comptes d'un rapport de suivi sur les recommandations des audits sur les dépenses COVID publiés en mars 2022.	Mars 2023	Non respecté. Le rapport a été publié le 3 avril 2023.	Améliorer la gouvernance économique
19. Modifier le cadre légal ou réglementaire afin de permettre la collecte et la publication des informations sur les bénéficiaires effectifs des contrats de marchés publics.	Juin 2023	Respecté. Une circulaire ministérielle a été adoptée le 24 mars 2023.	Améliorer la gouvernance économique
20. Préparation d'un plan annuel d'engagement des dépenses par 5 ministères sur la base de leur plan de travail 2023 et du budget approuvé par le Parlement (Ministère de l'agriculture, des travaux publics, développement du foncier, Ministère en charge des villes nouvelles et Ministère des finances pour son budget propre), et engagement par le Ministère de l'Économie et des Finances de libérer les crédits indiqués dans ce plan aux dates prévues.	Janvier 2024		Améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires
<p>Note : Les nouveaux repères structurels proposés sont indiqués en bleu. Le repère structurel 8 avait déjà été évalué lors de la troisième revue.</p>			

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) contient des définitions et des mécanismes d'ajustement qui explicitent le calcul des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs figurant dans les tableaux 1 et 2 joints au mémorandum de politique économique et financière pour 2021-2024. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs seront évalués sur la base des flux cumulés à compter du début de chaque année civile.

DÉFINITIONS

2. Aux fins du présent PAT, les termes « **extérieur** » et « **intérieur** » sont définis en fonction de la résidence.

3. Aux fins du présent PAT, le terme « administration » est défini en fonction du champ des opérations indiquées dans le tableau des opérations globales du Trésor (OGT). Il ne recouvre pas les activités des entreprises publiques et des autorités infranationales.

4. Aux fins du présent PAT, les taux de change du programme¹ sont les suivants :

Taux de change du programme	
Ariary (MGA)/DTS	5 508,800000
Dollar américain/DTS	1,440269
Euro/DTS	1,175341
Dollar australien/DTS	1,878406
Dollar canadien/DTS	1,840229
Yuan/DTS	9,399560
Yen/DTS	148,565264
Franc suisse/DTS	1,274206
Livre sterling/DTS	1,058243

5. Les comptes libellés en devises autres que le DTS seront d'abord évalués en DTS, puis convertis en MGA. Les montants en monnaies autres que celles indiquées dans le tableau ci-dessus, ainsi que l'or monétaire, seront d'abord évalués en DTS au taux de change ou au cours de l'or en vigueur le 30 décembre 2020, puis convertis en MGA.

6. Les critères de réalisation utilisés dans le programme, tels que définis ci-après, se rapportent aux avoirs extérieurs et intérieurs nets de la banque centrale, aux arriérés de paiements extérieurs, aux nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État et/ou la banque centrale et au solde primaire intérieur (base engagements). Ils sont établis pour la fin juin et la fin décembre 2021,

¹ Les données représentent les taux de change de référence médians publiés sur la page Web de la Banque centrale de Madagascar au 30 décembre 2020.

tandis que les objectifs indicatifs le sont pour la fin mars 2021, la fin septembre 2021 et la fin mars 2022.

7. Outre les critères de réalisation spécifiques énumérés au paragraphe 6, comme pour tout accord conclu avec le FMI, des critères de réalisation continus portent également sur la non-imposition de contrôle des changes ou de pratiques de taux de change multiples. Plus précisément, ces critères sont relatifs à : i) l'imposition ou l'intensification de restrictions sur les paiements et les transferts effectués dans le cadre de transactions internationales courantes ; ii) la mise en place ou la modification de pratiques de taux de change multiples ; iii) la conclusion d'accords de paiement bilatéraux non conformes à l'article VIII ; et iv) l'imposition ou l'intensification de restrictions à l'importation pour des motifs de balance des paiements. Ces critères de réalisation continus, compte tenu de leur caractère non quantitatif, ne figurent pas dans le tableau des critères de réalisation annexé au MPEF.

8. Le total des recettes publiques correspond aux recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies au chapitre 5 du Manuel de statistiques de finances publiques (édition 2001)) et aux dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Les taxes sur les importations de produits pétroliers, acquittées sous forme de billets à ordre, sont comptabilisées en recettes à la date d'émission des billets à ordre : pour rapprocher le décalage entre cette date et celle du paiement effectif au Trésor, un montant équivalent est comptabilisé (négativement) au poste « autres transactions nettes du Trésor » jusqu'au paiement effectif.

COMMUNICATION DE DONNÉES AU FMI

9. Les renseignements ci-après seront communiqués aux services du FMI aux fins de suivi du programme (pour plus de précisions, voir le tableau 1) :

- les données relatives à toutes les variables visées par les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs sont communiquées aux services du FMI tous les mois, avec un décalage de quatre semaines au maximum pour les données relatives aux avoirs extérieurs nets (AEN) et intérieurs nets (AIN) de la banque centrale et de huit semaines pour les autres données. Toutes les révisions de données sont rapidement signalées par les autorités aux services du FMI ;
- le service de renseignement financier (SAMIFIN) continuera de publier, sur un site Web accessible au public, des données trimestrielles (au plus tard à la fin du mois suivant le trimestre concerné) sur les rapports adressés au Bureau indépendant anticorruption (BIANCO) au sujet de soupçons en matière de blanchiment de produits de la corruption.
- Le BIANCO publiera sur un site Web accessible au public des données trimestrielles (au plus tard à la fin du mois suivant le trimestre concerné) sur le nombre de personnes mises en examen ou condamnées sur décision d'un tribunal de première instance ou en dernier ressort et sur le nombre de vérifications des déclarations de patrimoine d'agents de l'État ;

- en ce qui concerne les variables utiles pour évaluer les résultats par rapport aux objectifs du programme, mais non explicitement définies dans le présent protocole, les autorités consulteront les services du FMI, le cas échéant, sur la meilleure façon de les calculer et de communiquer les données les concernant.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

E. Agrégats budgétaires

Plancher du solde primaire (base engagements)

10. Le solde primaire intérieur (base engagements) est calculé de la manière suivante :

- il correspond à la différence entre la somme des recettes fiscales et non fiscales intérieures et celle des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et des dépenses courantes hors paiements d'intérêts ;
- aux fins du calcul du solde primaire, les recettes fiscales sont mesurées sur une base nette, c'est-à-dire déduction faite des remboursements de crédits de TVA. Les dépenses courantes hors paiements d'intérêts correspondent à la somme des dépenses au titre des traitements et salaires, des biens et services, des transferts et subventions et des opérations (nettes) du Trésor (AONT) hors remboursements des crédits de TVA. Le solde primaire est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. À titre de référence, sur la base des données de la fin septembre 2020, la valeur du solde primaire serait la suivante :

Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et hors dons (base engagements)	-269
Recettes fiscales brutes	3 613
<i>dont recettes intérieures brutes</i>	<i>1 953</i>
<i>dont recettes douanières brutes</i>	<i>1 660</i>
Remboursements de la TVA	115
Recettes fiscales (nettes des remboursements de TVA)	3 498
Recettes intérieures non fiscales	91
Moins :	
Dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures	453
Dépenses courantes	3 405
Traitements et salaires	2 008
Biens et services	182
Transferts et subventions	1 134
Opérations du Trésor (nettes des remboursements de TVA)	81

F. Dette extérieure

Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs

11. Ces arriérés se rapportent aux obligations impayées du service de la dette (remboursements du principal et intérêts) au titre des emprunts contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Madagascar (BFM). Les obligations au titre du service de la dette (y inclus pénalités et charges d'intérêt non réglées) sont réputées impayées lorsqu'elles n'ont pas été honorées dans les 30 jours qui suivent la date d'exigibilité ou après la fin d'un délai de grâce convenu avec chaque créancier ou unilatéralement fixé par chaque créancier avant la date d'exigibilité. Ne sont pris en considération ni les arriérés qui résultent du non-paiement du service de la dette pour lequel le créancier a accepté par écrit de négocier un échéancier différent, ni les paiements du service de la dette en vertu d'obligations contractuelles qui ne sont pas effectués à temps pour des raisons qui échappent au contrôle des autorités malgaches. Cet objectif de suivi doit être observé de façon continue à partir de l'approbation par le conseil d'administration du FMI de la demande d'accord au titre de la FEC.

Plafond sur la nouvelle dette extérieure

12. Aux fins du suivi du programme, la valeur actualisée de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est de 5%.

13. Lorsqu'une convention de prêt extérieur prévoit des décaissements multiples et lorsque le taux d'intérêt applicable à chaque décaissement est indexé sur l'évolution d'un taux de référence à partir de la date de signature, le taux d'intérêt en vigueur à la date de signature sera utilisé pour le calcul de la valeur actualisée et de l'élément de don applicables à tous les décaissements prévus au titre de ladite convention.

14. Aux fins du suivi du programme, la définition de la dette est donnée au point 8 des directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision du conseil d'administration n° 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014 (voir annexe I). La dette extérieure est définie en fonction de la résidence du créancier.

15. Dans le cas des prêts assortis d'un taux d'intérêt variable, sous la forme d'un taux de référence majoré d'un écart fixe, la valeur actualisée de la dette serait calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans l'accord de prêt. Le taux de référence du programme pour le LIBOR USD à six mois est de 0,42 % et restera fixe pendant la durée du programme. L'écart entre le LIBOR euro à six mois ou l'EURIBOR à trois mois et le LIBOR USD à six mois est de -50 points de base. L'écart entre le LIBOR JPY à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -50 points de base. L'écart entre le LIBOR GBP à six mois et le LIBOR USD à six mois est de 0 point de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la

livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR USD à six mois est de -50 points de base.² Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence différent, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le LIBOR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée.

16. Un critère de réalisation (plafond) s'applique à la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BFM. Le plafond cumulé porte sur les emprunts contractés ou garantis dont la valeur n'a pas encore été reçue, y compris les emprunts privés pour lesquels des garanties publiques ont été accordées. La valeur actualisée est déterminée à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI ou du modèle Excel disponible [en ligne](#). Ces objectifs de suivi doivent être calculés par année calendaire à partir de fin mars 2021 et observés de manière continue à partir de l'approbation par le conseil d'administration du FMI de la demande d'accord au titre de la FEC jusqu'à fin 2021, date à laquelle ils seront reconduits et éventuellement ajustés. Le plafond est assujéti à un facteur d'ajustement défini plus bas.

17. Les plafonds énoncés au paragraphe 16 ne s'appliquent pas : i) à l'utilisation des ressources du FMI ; ii) aux emprunts contractés pour restructurer, refinancer ou rembourser par anticipation des emprunts existants, dans la mesure où leurs conditions sont plus favorables que les emprunts existants, et à hauteur du montant de l'emprunt effectivement restructuré, refinancé ou remboursé par anticipation (cela s'applique également aux passifs d'Air Madagascar pris en charge par l'État dans le cadre d'un accord de partenariat stratégique) ; et iii) aux emprunts classés comme passifs de réserves internationaux de la BFM.

G. Agrégats monétaires

Plancher des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

18. Le plancher cible des AEN de la BFM est évalué à partir de l'encours en fin de période, calculé sur la base des taux de change du programme. Il faut entendre par AEN de la BFM la différence entre ses avoirs extérieurs bruts et le total de ses engagements extérieurs, y compris ses créances envers le FMI. Tous les avoirs et engagements extérieurs sont convertis en DTS aux taux de change du programme indiqués au paragraphe 4. À titre de référence, les AEN se chiffraient à la fin décembre 2020 à 653 millions de DTS, montant calculé comme suit :

Avoirs extérieurs	
Milliards de MGA, taux de change de la fin 2020 (A)	7 369,6
Millions de DTS, taux de change de la fin 2020 (B)	1 337,8

² Le taux de référence du programme et les écarts sont basés sur le « taux moyen projeté » pour le LIBOR USD à six mois sur les 10 années suivantes sur la base de l'édition de l'automne 2020 des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Millions de DTS, taux de change du programme (C)	1 337,8
Engagements extérieurs	
Milliards de MGA, taux de change de la fin 2020 (D)	3 772,3
Millions de DTS, taux de change de la fin 2020 (E)	684,8
Avoirs extérieurs nets	
Millions de DTS, taux de change du programme (F) = (C) – (E)	653,0

Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

19. Le plafond cible des AIN de la BFM est évalué à partir de la moyenne des encours décennaires au cours du trimestre, calculés sur la base des taux de change du programme. Les AIN comprennent le crédit net à l'État, le crédit à l'économie, les créances sur les banques, les engagements envers les banques (y compris le produit des appels d'offres négatifs et des opérations d'open market de la BFM) et les autres postes nets. À titre de référence, les AIN se chiffraient à la fin de décembre 2020, à 1 862 milliards de MGA, montant calculé comme suit :

Avoirs intérieurs nets	
Créances nettes sur l'Etat (A)	1043,7
Créances nettes sur les banques (B)	608,9
Créances sur secteur privé (C)	26,2
Autres postes nets (D)	183,1
Avoirs intérieurs nets	
Milliards de MGA (E) = (A) + (B) + (C) + (D)	1861,9

OBJECTIFS INDICATIFS

A. Plancher des dépenses sociales prioritaires

20. Les dépenses sociales prioritaires englobent les dépenses intérieures principalement liées aux interventions concernant la nutrition, l'éducation, la santé et les dispositifs de protection sociale. L'objectif indicatif pour le plancher des dépenses sociales prioritaires effectuées par l'administration centrale est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. Ce plancher est défini comme la somme des affectations budgétaires prévues dans la loi de finances pour les ministères de la Santé, de l'Éducation et de la Population et de l'Eau, hors salaires et investissements financés sur ressources extérieures.

B. Planchers des recettes fiscales intérieures brutes et des recettes douanières brutes

21. Les recettes fiscales de l'État sont calculées sur une base brute, c'est-à-dire avant les remboursements de crédits de TVA. Elles englobent tous les impôts intérieurs et les impôts sur le commerce extérieur recouverts par le Trésor de l'administration centrale. En sont exclus : 1) le produit de la vente locale de dons en nature ; et 2) les entrées brutes dont bénéficie l'État sous la forme de recettes issues des primes à la signature versées dans le cadre de l'adjudication de droits de prospection minière ou pétrolière. Les recettes sont mesurées sur une base caisse comme indiqué dans le tableau des opérations financières de l'État, établi par les directions du budget et du Trésor du ministère des Finances et du Budget. Le plancher des recettes fiscales brutes est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. À titre de référence, pour l'exercice ayant pris fin en décembre 2020, les recettes fiscales intérieures brutes se chiffraient à 2 658 milliards de MGA, dont 2 526 milliards de recettes nettes et 132 milliards de remboursements de TVA, et les recettes douanières brutes à 2 187 milliards de MGA, dont 2 128 milliards de MGA de recettes nettes et 59 milliards de MGA de remboursements de TVA.

REPÈRES STRUCTURELS

22. Aux fins du repère structurel relatif au recouvrement des arriérés fiscaux, ce sont les recouvrements des restes à recouvrer suivis par la direction générale des impôts dont il est question.

23. En ce qui concerne le repère structurel relatif à la transmission aux services du FMI et de la Banque mondiale de données détaillées sur tout transfert budgétaire à destination des fournisseurs de la JIRAMA et à la communication des documents connexes dans un délai d'une semaine après le paiement, les renseignements à communiquer sont les suivants : 1) les données détaillées de chaque transfert, telles qu'elles ont été publiées pour 2020 sur le site <http://www.mef.gov.mg/reportingcovid>, y compris la référence d'engagement, l'entreprise bénéficiaire, l'objet du transfert, la date d'engagement et le montant du transfert ; 2) l'accord ou la convention signé avec le fournisseur en rapport avec le transfert.

24. Aux fins du repère structurel sur la tarification des carburants, et jusqu'à l'adoption d'un mécanisme de tarification en la matière, les autorités fixeront les prix de manière à éviter que le total estimé des passifs bruts hors TVA envers les distributeurs de carburants ne dépasse 300 milliards de MGA (en encours cumulé). Ce total estimé est calculé par l'Office malgache des hydrocarbures en utilisant la structure de prix du carburant applicable ou une nouvelle structure de prix établie en vertu de la législation en vigueur. Les autorités communiqueront aux services du FMI les calculs nécessaires pour estimer les flux et encours mensuels de ces passifs nets dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.

POSTES POUR MÉMOIRE

25. L'appui budgétaire officiel extérieur se rapporte aux dons et aux prêts, y compris l'aide en nature si les produits sont vendus par l'État et les recettes sont affectées à un poste de dépenses inscrit au budget. Il comprend aussi tout autre financement exceptionnel fourni par des entités publiques étrangères ou le secteur privé qui est inscrit au budget. Les dons et les prêts spécialement affectés à des projets d'investissements en sont exclus. L'appui budgétaire officiel extérieur est calculé comme un flux cumulé à compter du 1^{er} janvier 2021.

26. Le suivi des dépenses sociales sera également assuré au moyen des postes pour mémoire suivants : i) les dépenses sociales, y compris les rémunérations des quatre ministères sociaux ; ii) les dépenses sociales, y compris les rémunérations et les investissements financés sur ressources extérieures ; iii) les dépenses financées sur ressources intérieures mises en oeuvre par le Conseil National de Lutte contre le SIDA (CNLS), le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC), l'Office National de Nutrition (ONN), la Cellule de Prévention et Gestion d'Urgence (CPGU) et le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), iv) la masse salariale des employés publics dans le secteur de l'éducation, communiquée par la direction générale du Trésor (DGT) ; et v) la masse salariale des employés publics dans le secteur de la santé, communiquée par la DGT.

UTILISATION DE FACTEURS D'AJUSTEMENT

27. Les critères de réalisation relatifs aux AEN et aux AIN de la BFM seront ajustés en fonction des écarts par rapport aux montants des appuis budgétaires officiels extérieurs obtenus dans les projections du programme. Ces écarts seront calculés de façon cumulée à compter du 1^{er} janvier 2021. Les ajustements sont effectués comme suit :

- le plancher des AEN sera ajusté *à la baisse (à la hausse)* selon l'écart cumulé à la baisse (à la hausse) entre l'appui budgétaire projeté et celui effectif (appui budgétaire officiel extérieur). Cet ajustement sera plafonné à un montant équivalent à 100 millions de DTS, évalué aux taux de change du programme indiqué au paragraphe 4;
- le plafond des AIN sera ajusté *à la hausse (à la baisse)* selon l'écart cumulé à la baisse (à la hausse) entre l'appui budgétaire projeté et celui effectif (appui budgétaire officiel extérieur). Cet ajustement sera plafonné à un montant équivalent à 100 millions de DTS, évalué aux taux de change du programme indiqué au paragraphe 4.

28. Les critères de réalisation relatifs au solde primaire seront ajustés en fonction des écarts par rapport aux montants de dons d'appui budgétaire officiel extérieurs obtenus dans les projections du programme. Ces écarts seront calculés de façon cumulée à compter du début de chaque année civile. Les ajustements sont effectués comme suit :

- le plancher du solde primaire, hors investissements financés sur ressources extérieures et dons (base engagements), sera ajusté à la baisse à hauteur de l'écart cumulé à la hausse

entre le montant effectif du soutien budgétaire officiel extérieur (dons ou prêts à des conditions concessionnelles) et celui obtenu dans les projections, calculé aux taux de change effectifs moyens trimestriels indiqués au paragraphe 4.

29. Deux facteurs d'ajustement peuvent être appliqués au plafond de la dette extérieure fixé en valeur actualisée :

- Un facteur d'ajustement allant jusqu'à 5% du plafond de la dette extérieure fixé en valeur actualisée s'applique en cas d'écarts résultant d'une modification des modalités de financement. Le facteur d'ajustement peut être appliqué aux variations concernant les taux d'intérêt, l'échéance, le délai de grâce, le calendrier de paiement, les commissions, les frais liés à une dette ou des créances. Le facteur d'ajustement ne peut être appliqué lorsque les écarts sont imputables à un accroissement du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie et sont liés à la viabilité de la dette ;
- Le plafond de la valeur actualisée de la dette extérieure sera *abaissé* d'un montant maximum de 47 millions de dollars si les prêts liés à des projets financés par la Banque mondiale en 2023 ne se concrétisent pas.

Tableau 1. Madagascar : exigences en matière de transmission des données

Poste	Périodicité
Données relatives aux taux de change	
Banque centrale de Madagascar (BFM)	
Total journalier des acquisitions brutes de devises par la BFM, ventilé par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Taux de change moyen pondéré des acquisitions brutes de la BFM, taux de change négocié le plus élevé et taux de change négocié le plus faible, ventilés par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total journalier des ventes brutes de devises par la BFM, ventilé par devise vendue	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Taux de change moyen pondéré des ventes brutes de la BFM, taux de change négocié le plus élevé et taux de change négocié le plus faible, ventilés par devise vendue	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des acquisitions/ventes nettes de devises par la BFM, ventilé par devise achetée/vendue	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des transactions de change interbancaires (net des transactions de la BFM), ventilé par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des transactions de change interbancaires et de détail (nettes des transactions de la BFM), ventilé par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Données monétaires, financières et de taux d'intérêt	
Banque centrale de Madagascar (BFM)	
Flux de trésorerie en devises, y compris opérations relatives à la dette extérieure	Mensuelle
Encours de réserves internationales brutes et d'avoirs extérieurs nets aux taux de change du programme et du marché	Mensuelle
Données détaillées sur la composition des réserves internationales brutes, y compris la composition par monnaie	Mensuelle
Résultats sur le marché des adjudications de bons du Trésor, y compris le niveau des adjudications, les offres retenus ou rejetés et le niveau des taux d'intérêts	Mensuelle
Encours des bons du Trésor	Mensuelle
Données relatives au marché secondaire pour les bons du Trésor et autres titres publics	Mensuelle
Pour chaque banque, données relatives à l'excédent ou à l'insuffisance de réserves obligatoires	Mensuelle
Opérations et taux sur le marché monétaire	Mensuelle
Prêts bancaires par secteur économique et par modalités	Mensuelle
Bilan de la BFM	Mensuelle, dans les deux semaines suivant la fin de chaque mois
Bilan (agrégé) des banques créatrices de monnaie	Mensuelle, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois
Situation monétaire	Mensuelle, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois
Facteurs autonomes de la liquidité	Mensuelle, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois

Tableau 1. Madagascar : exigences en matière de transmission des données (suite)	
Poste	Périodicité
Indicateurs de solidité financière des banques créatrices de monnaie	Trimestrielle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque trimestre
Données budgétaires	
Ministère des Finances et du Budget (MFB)	
Recouvrement préliminaire de recettes (douanes et impôts)	Mensuelle, dans les trois semaines suivant la fin de chaque mois
Opérations globales du Trésor (OGT)	Mensuelle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque mois
Encours des arriérés intérieurs, y compris les arriérés de dépenses et de remboursements de TVA	Mensuelle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque mois
Résultats des contrôles sur les valeurs en douane et montants recouverts à la suite des contrôles	Trimestrielle, avant la fin du trimestre suivant
Dépenses sociales prioritaires telles que définies dans l'objectif indicatif	Mensuelle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque mois
Subventions aux fournisseurs de la JIRAMA	Dans la semaine suivant le paiement de chaque transfert, comme prévu dans le cadre du repère structurel continu.
Données relatives aux entreprises publiques	
Synthèse de la situation opérationnelle et financière de la JIRAMA	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois, pour les données opérationnelles et financières Trimestrielle, avant la fin du mois suivant, pour le tableau « Total impayés fournisseurs »
Synthèse de la situation financière d'Air Madagascar	Trimestrielle, avant la fin du trimestre suivant
Données relatives à la dette	
Ministère des Finances et du Budget (MFB)	
Encours de la dette contractée ou garantie par l'État à la fin de chaque mois, y compris : i) par créancier (officiel, commercial intérieur, commercial extérieur) ; ii) par instrument (bons du Trésor, autres crédits intérieurs, crédits officiels extérieurs, crédits commerciaux extérieurs, garanties) ; et iii) en cas de nouvelles garanties, le nom de la personne physique ou morale garantie. Emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État signés depuis le 1 ^{er} janvier 2021, en précisant la valeur nominale, ainsi que la valeur actualisée et l'élément de don calculé, et les modalités, y compris le taux d'intérêt (en utilisant le taux de référence du programme pour les emprunts à taux variable), l'échéance, les commissions et frais, le délai de grâce, la structure des échéances et l'élément de don.	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois Trimestrielle
Données extérieures	
Banque centrale de Madagascar (BFM)	
Balance des paiements	Trimestrielle, avant la fin du trimestre suivant

Tableau 1. Madagascar : exigences en matière de transmission des données (suite et fin)

Données sur le secteur réel et les prix	
INSTAT	
Données sur l'indice des prix à la consommation (fournies par l'INSTAT)	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Données sur le tourisme	Mensuelle, dans les douze semaines suivant la fin de chaque mois
Données sur la production et la consommation d'eau et d'électricité	Mensuelle, dans les douze semaines suivant la fin de chaque mois
Autres données	
OMH	
Consommation et volume des cargaisons de pétrole importé	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Total cumulé des passifs bruts envers les distributeurs de carburants, avec le détail des contributions des distributeurs de carburants et les arriérés de cotisations vers l'État et les autres organismes publics (ex. : FER, RDS)	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Décret ou arrêté relatif aux formules de calculs des prix de référence des carburants et à la fixation des prix à la pompe	Variable, dans la semaine suivant la publication

Annexe I. Directive sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure

Extrait du paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du conseil d'administration adoptée le 5 décembre 2014.

1. a) Aux fins de la présente directive, le terme « dette » se rapporte à une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts . La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paie souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels de swap) ;

ii) les crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ;

iii) les baux, c'est-à-dire les contrats donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pendant une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée de vie du bien, dont le bailleur conserve la propriété. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actualisée (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période sur laquelle porte celui-ci, hormis ceux liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée au présent paragraphe, les arriérés, pénalités et dommages et intérêts accordés par les tribunaux du fait de l'incapacité de l'emprunteur à effectuer un paiement exigible au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non-paiement d'un montant exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

Déclaration de M. Facinet Sylla, administrateur pour Madagascar, M. Mbuyamu Matungulu, administrateur suppléant, et M. Thierry Nguéma-Affane, conseiller principal de l'administrateur
Réunion du conseil d'administration du
21 juin 2023

Les autorités malgaches, que nous représentons, souhaitent exprimer leur appréciation au conseil d'administration, à la direction et aux services du Fonds monétaire international pour le soutien qu'ils apportent à Madagascar, au vu de la conjoncture économique, sociale, politique et climatique difficile qu'elle connaît. Les autorités ont apprécié les échanges francs et productifs qui ont eu lieu avec les services du FMI dans le cadre de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles se sont félicitées des discussions concomitantes qui se sont déroulées avec le directeur du département Afrique, qui ont permis de préciser des sujets clés en suspens et facilité la conclusion de la revue.

La quatrième revue de l'accord au titre de la FEC intervient après la saison de cyclones violents et meurtriers survenus au début de l'année 2023, qui ont nui grandement à l'activité économique et endommagé les infrastructures physiques dans le sud du pays. Les pertes de céréales et les perturbations de l'activité agricole ont aggravé l'insécurité alimentaire. En revanche, le renforcement par les pouvoirs publics de la gestion des catastrophes naturelles et des secours a permis une intervention d'urgence rapide et adaptée, avec le soutien des agences spécialisées de l'ONU et en coordination avec ces dernières ainsi qu'avec des organisations humanitaires internationales, envers lesquelles les autorités sont particulièrement reconnaissantes. Madagascar demeurant très vulnérable au changement climatique, les autorités s'engagent à renforcer la résilience climatique en améliorant les politiques climatiques et la gestion des risques et des catastrophes. À cette fin, les autorités ont sollicité l'assistance du Fonds monétaire international au titre du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) et se réjouissent d'engager des discussions sur un accord dans le cadre de la prochaine revue.

Malgré la conjoncture difficile, des progrès considérables et soutenus ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme durant la période de la revue. Ceci témoigne de l'engagement fort des autorités envers le programme et ses objectifs. Trois des cinq critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2022 ont été atteints, et tous les repères structurels ont été respectés, quoique pour certains, avec retard. En outre, deux des trois repères

structurels fixés à la fin juin 2023 ont déjà été atteints. Des mesures correctrices ont également été prises en mai 2023 pour maintenir le programme sur la bonne voie. Ces dernières comprennent la mise en œuvre de l'accord conclu avec les distributeurs de carburant pour le règlement des dettes croisées en mai 2023, et la publication, début juin 2023, de décrets fixant la structure des prix du carburant. Afin de consolider les efforts et les acquis des réformes, les autorités sollicitent l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC.

I. Évolutions récentes et perspectives

L'activité économique a connu un ralentissement en 2022 dans un contexte de forte inflation. La croissance est restée modérée, ralentissant à 4,0 % contre 5,7 % en 2021, en partie sous l'effet de phénomènes météorologiques extrêmes. L'inflation a atteint 10,8 % à fin 2022, et a poursuivi sa hausse à 12,1 % en avril 2023 en glissement annuel, tirée principalement par la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie en raison de chocs climatiques, de la guerre en Ukraine, et de l'augmentation des prix réglementés des carburants pour maîtriser les subventions afférentes. Compte tenu de la hausse de l'inflation, la Banque centrale de Madagascar (*Banky Foiben'i Madagasikara* - BFM) a relevé son taux directeur de 40 points de base en mai 2023, soit le sixième ajustement à la hausse depuis octobre 2021. Le déficit courant s'est creusé, passant de 4,9 % du PIB en 2021 à 5,5 %, du fait de la forte détérioration des termes de l'échange. Les réserves internationales restent suffisantes, quoique diminuant, passant de 5,8 mois d'importations en 2021 à environ 4,2 mois d'importations à fin 2022. D'après les estimations, la position extérieure à fin 2022 reste globalement conforme au niveau que supposent les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables. Le secteur bancaire est liquide, rentable et bien capitalisé, avec des prêts improductifs atteignant 7,7 % à fin 2022 contre 9,1 % à fin 2021.

La situation budgétaire s'est fragilisée en 2022. Ceci tient principalement au non-paiement des droits de douane sur le pétrole par les entreprises de distribution du pétrole non rémunérées pour leur approvisionnement en carburant à la compagnie nationale d'eau et d'électricité (JIRAMA). Confrontées à une baisse importante des recettes, les autorités ont limité les dépenses et accumulé des arriérés. Dans ce contexte, le déficit budgétaire primaire s'est creusé pour atteindre 2,8 % du PIB, contre 0,1 % en 2021. La dette publique a augmenté de 3,1 points de pourcentage pour atteindre 54,9 % du PIB et reste exposée à un risque de surendettement modéré, avec une certaine marge d'absorption des chocs. Le budget de 2023 a été approuvé en décembre 2022, mais les risques budgétaires liés à la JIRAMA se sont concrétisés au début de la nouvelle année, la compagnie ayant enregistré des pertes exceptionnellement élevées en 2022. Compte tenu de l'importance stratégique de la JIRAMA pour l'économie malgache, des transferts plus importants que prévu au budget seront effectués en 2023 à l'entreprise publique afin de la maintenir en activité, à mesure que se déploie son programme de restructuration.

Les autorités renforcent la gestion des finances publiques, en mettant l'accent sur la transparence et l'amélioration de l'exécution du budget. À cet effet, les autorités ont publié un nouveau manuel de gestion des investissements publics pour préciser les responsabilités institutionnelles afférentes. Elles ont également apporté des modifications au cadre juridique relatif aux marchés publics de façon à permettre, à compter de mars 2023, la collecte et la publication d'informations sur les bénéficiaires effectifs ultimes. Dans le même esprit, la Cour des comptes a publié un rapport de suivi relatif à la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de ses audits des dépenses liées à la COVID-19 pour renforcer la responsabilité en matière de gestion des finances publiques.

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre d'un mécanisme de tarification du pétrole pour faciliter la réduction des subventions. Un accord a été conclu en décembre 2022 avec les distributeurs de carburant sur le règlement de toutes les dettes croisées. Le règlement effectif a eu lieu en mai 2023, ce qui a permis la reprise du paiement des taxes douanières par les distributeurs de carburant. Au début de juin 2023, les autorités ont également adopté et publié les décrets établissant la structure des prix des carburants, ce qui offrira une transparence accrue dans la fixation des prix des carburants. En parallèle, des travaux sont en cours sur l'élaboration de mesures d'atténuation pour faire face aux conséquences de la hausse des prix du marché sur les groupes les plus vulnérables de la population, y compris le renforcement des programmes de protection sociale avec le soutien de la Banque mondiale.

Dans le secteur minier, les réformes progressent et devraient permettre d'améliorer le recouvrement des recettes minières. Afin d'optimiser les recettes du secteur minier, le code minier a été révisé en étroite collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et les représentants du secteur minier. Le projet de nouveau code a été soumis au Parlement en mai 2023. En ce qui concerne plus précisément le secteur de l'or, en cours de réorganisation, un décret sur le régime de l'or fixant les critères de son exportation a été adopté en mars 2023 ; quant à l'interdiction d'exportation de l'or, en vigueur depuis 2022 pour mettre fin à la contrebande du métal, elle a été levée en avril 2023. Les autorités tiennent à renforcer la traçabilité et l'évaluation des politiques environnementales et sociales dans ce secteur afin d'assurer une chaîne d'approvisionnement de l'or responsable.

La persistance d'une conjoncture mondiale difficile et d'événements météorologiques extrêmes continue de peser sur les perspectives économiques. La croissance économique devrait demeurer stable, à 4,0 % en 2023, du fait des conséquences des deux systèmes météorologiques qui ont touché le pays au début de 2023, des perspectives de croissance mondiale plus faibles et des difficultés institutionnelles dans le secteur de la vanille. L'inflation devrait de nouveau afficher un taux à un chiffre en 2023 grâce à une inflation mondiale plus faible et à la production locale de denrées alimentaires de base relativement plus élevée. Le déficit courant diminuera pour atteindre 4,4 % du PIB en 2023, à mesure que diminuent les coûts d'importation en raison de la baisse de l'inflation mondiale. La couverture des réserves devrait rester globalement stable. Les risques baissiers qui pèsent sur ces perspectives sont importants, et ils comprennent les incertitudes liées à la croissance

mondiale, à la guerre en Ukraine, aux prix internationaux des carburants, aux conditions météorologiques et au rythme de mise en œuvre des réformes. Les prévisions de croissance pourraient être révisées à la hausse du fait de meilleurs résultats dans les secteurs du tourisme, de la vanille, du textile et le secteur minier, en particulier avec la reprise attendue des exportations d'or dans le courant de l'année et l'adoption très attendue du nouveau code minier.

II. Résultats du programme

Dans ce contexte difficile, les résultats quantitatifs du programme ont été contrastés.

Ainsi, trois des cinq critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2022 ont été atteints. Le plancher relatif au solde primaire intérieur n'a pas été respecté en raison du non-paiement des taxes pétrolières par les distributeurs de carburant. Le plancher applicable aux avoirs extérieurs nets de la banque centrale a été manqué de peu à fin décembre 2022 mais atteint à fin mars 2023. Le plafond relatif aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale a été atteint en décembre 2022 mais manqué de peu à fin mars 2023. Les objectifs indicatifs portant sur les droits de douane, les impôts intérieurs et les dépenses sociales à fin décembre 2022 n'ont pas été respectés en raison de dettes croisées avec des distributeurs de carburant et de retards dans la mise en œuvre de mesures relatives à l'administration des impôts. Enfin, l'objectif indicatif portant sur les dépenses sociales n'a pas été atteint non plus, malgré une certaine amélioration par rapport à 2021. Il a ensuite été atteint en mars 2023, en partie du fait de la suppression de l'obligation d'autorisation des engagements de dépenses tant par le président que par le premier ministre. Les autorités sollicitent une dérogation pour non-respect de critères de réalisation quantitatifs et la modification de critères de réalisation quantitatifs pour 2023 conformément au cadre macroéconomique révisé.

Des progrès notables ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles. Tous les repères structurels ont été atteints quoique pour certains avec retard.

Le non-respect temporaire du repère structurel continu plafonnant les passifs de l'État vis-à-vis des distributeurs de pétrole à 300 milliards d'ariary est imputable aux retards de règlement des dettes croisées avec les entreprises pétrolières. Depuis avril 2023, les passifs sont repassés sous le plafond convenu.

III. Politiques pour 2023 et au-delà

Les autorités maintiennent leur engagement envers le programme. Les politiques publiques continueront de chercher à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour riposter aux chocs, réduire les risques budgétaires, renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance et faire progresser les réformes monétaires et financières. Les autorités surveillent de près l'évolution de la situation et restent déterminées à procéder à des ajustements plus importants selon les besoins pour maintenir la stabilité macroéconomique et mener à bien leur programme de réformes structurelles.

L'assainissement des finances publiques se poursuivra en 2023. Les autorités poursuivront leurs efforts d'ajustement budgétaire en 2023, tout en augmentant les dépenses consacrées aux secteurs sociaux et aux investissements publics. Elles se sont engagées à poursuivre les réformes fiscales et les mesures administratives afin de dégager l'espace budgétaire nécessaire au financement de leur plan de développement. L'accent sera particulièrement mis sur le renforcement du recouvrement des arriérés fiscaux, le rétablissement du taux de TVA sur les carburants à 20 % et l'élargissement du système de paiement électronique. La composition et l'efficacité des dépenses, quant à elles, continueront d'être améliorées. Les efforts visant à maîtriser les dépenses liées aux salaires et aux pensions ainsi que les transferts se poursuivront également. Les autorités s'engagent à intensifier les efforts destinés à accélérer l'exécution des dépenses sociales et à améliorer leur régime de protection sociale. Elles se sont également engagées à renforcer l'exécution et l'efficacité des dépenses d'investissement public. Des mesures complètes seront prises en 2023 pour apurer les arriérés intérieurs accumulés l'année précédente à la suite des retards de paiement des taxes douanières sur le pétrole. Le solde budgétaire primaire intérieur en 2023 devrait présenter un excédent de 0,7 % du PIB.

Les réformes de la compagnie publique d'électricité et la mise en œuvre du mécanisme de fixation des prix des carburants se poursuivront afin de réduire les risques budgétaires connexes. Les autorités redoublent d'efforts pour redresser la JIRAMA et mettent en œuvre des mesures destinées à limiter les pertes non techniques d'électricité et à réduire les coûts de production, notamment grâce à une transition vers des sources d'énergie renouvelables. Pour améliorer le suivi et la transparence, les autorités fourniront des rapports mensuels sur les recettes et les coûts de la JIRAMA et publieront les résultats des appels d'offres pour des achats de carburant.

Les autorités sont fermement déterminées à réduire l'insécurité alimentaire et renforcer les dispositifs de sécurité sociale. Elles accordent la priorité aux investissements résilients, notamment dans le réseau routier, et travaillent au développement de semences stratégiques et d'installations de stockage alimentaire avec l'aide de partenaires de développement. Un registre social unique est en cours de création ; il servira de référence pour toutes les activités de protection sociale entreprises dans le pays et devrait être opérationnel d'ici octobre 2023. Dans le cadre d'un projet pilote, des informations devraient être recueillies sur 60 000 ménages d'ici décembre 2023. La stratégie de protection sociale est en cours d'actualisation avec une finalisation attendue d'ici la fin de l'année.

La banque centrale continue de s'engager à atteindre la stabilité des prix et à poursuivre la réforme de ses cadres de politique monétaire et financière. La banque centrale maintiendra une politique monétaire restrictive selon les besoins pour stabiliser et réduire l'inflation, tout en préservant et en renforçant son indépendance. La Banque centrale de Madagascar poursuivra la migration vers son cadre de ciblage des taux d'intérêt,

maintiendra les efforts en matière de transparence et de communication relatives à la politique monétaire, et poursuivra les réformes destinées à améliorer le fonctionnement du marché des changes, notamment en encourageant le rajout de l'or dans les réserves de change de la banque centrale. L'exigence de rapatriement des recettes d'exportation de l'or devrait contribuer à renforcer les réserves internationales. De plus, les autorités poursuivront leurs efforts destinés à renforcer la stabilité financière, continuer la surveillance fondée sur les risques et contrôler les risques systémiques, notamment en adoptant les normes de Bâle II et en renforçant le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

L'amélioration du climat des affaires demeure à l'avant-plan du programme de réformes. Les autorités poursuivront leurs progrès en matière de dématérialisation du paiement des impôts, de délivrance de permis de travail et de mise en place d'un bureau de crédit, ainsi qu'en matière d'opérationnalisation du remboursement électronique de la TVA. En plus des réformes législatives, telles que la refonte de la Loi sur les investissements, du Code du tourisme, du Code des changes et du Code du travail, les autorités entendent utiliser les plateformes numériques existantes pour la création d'entreprises et l'octroi de permis de construire dans le reste du pays.

IV. Conclusion

Les autorités maintiennent leur engagement solide envers le programme. En dépit de la conjoncture intérieure et extérieure difficile, elles comptent continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour progresser dans la réalisation de leur programme de réformes. Compte tenu des progrès déjà réalisés et du maintien de leur engagement envers le programme, les autorités sollicitent l'achèvement de la quatrième revue du programme appuyé par la FEC et des sollicitations et décisions afférentes. Elles prient les administrateurs de bien vouloir examiner favorablement ces demandes.